

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE III.

COMMENCEMENT D'UNE COLONIE A QUÉBEC, DEPUIS 1608 JUSQU'A L'ARRIVÉE DES RÉCOLLETS EN 1615.

I.

De Monts obtient le monopole et veut s'établir au détroit de Québec.

Dans les divers essais d'établissement que nous venons de raconter, Champlain n'avait eu qu'un rang bien secondaire ; dans celui de Québec, il fut le mobile principal de toute l'entreprise, et c'est à bon droit qu'il en est regardé comme le fondateur, quoique d'abord il ait été aux ordres de de Monts. Très-propre à en assurer le succès, Champlain était d'un courage à toute épreuve, d'une grande expérience, d'un sens droit, d'une piété sincère et solide, et sa constitution robuste le rendait d'ailleurs infatigable au travail, capable de résister au froid et au chaud, à la faim. Entendant le sieur de Monts exposer ses projets pour de nouvelles entreprises : “ Je lui conseillai, dit-il, d'aller s'établir dans le grand fleuve St. Laurent, duquel j'avais une bonne connaissance par le voyage que j'y avais fait. Il s'y résolut ; et, pour cet effet, il en parla au roi Henri IV, qui lui donna commission d'aller s'établir dans ce pays ; et, pour qu'il en supportât plus facilement la dépense, le roi interdit le trafic des pelleteries à tous les sujets, pour un an seulement.” “ C'était,” dit Lescarbot, “ la confirmation et le renouvellement du privilège de la traite des castors, qui lui avait été révoqué cette année-là, à la poursuite des autres marchands. Ayant donc obtenu cette prorogation de privilège, le 7 janvier, 1608, pour un an, quoique ce fût une maigre espérance, il résolut de faire encore un équipage ; et, comme il avait le désir de pénétrer dans les terres jusqu'à la mer Occidentale, et, par là, parvenir quelque jour à la Chine, il délibéra de se fortifier en un endroit de la rivière de Canada que les sauvages nomment Kebec, à quarante lieues au-dessus de la rivière de Saguenay, le même que Jacques Cartier appela Sainte-Croix.”

II.

Champlain, lieutenant de de Monts, commence un établissement à Québec.

Pour cet effet, de concert avec des marchands qu'il s'associa, il fit équiper deux vaisseaux à Honfleur, et, en sa qualité de lieutenant-général du roi dans la Nouvelle-France, chargea Champlain lui-même de l'exécution de son entreprise. “ Après avoir raconté au roi tout ce que j'avais

“ vu et découvert, dit Champlain, je m'embarquai pour aller habiter la grande rivière St. Laurent, au lieu de Québec, comme lieutenant pour lors du sieur de Monts.” Il partit le 13 avril, 1608, arriva heureusement à Tadoussac le 3 juin, et, remontant de là le fleuve Saint-Laurent, il imposa des noms à divers lieux sur son passage, comme avait fait autrefois Jacques Cartier. Ainsi il appela du nom de *Tourmente* un certain cap, à cause de l'agitation des eaux qu'il remarqua en passant : “ d'autant que, pour peu qu'il fasse du vent, dit-il, la mer s'y élève comme si elle était pleine.” Pareillement, au bout de l'île d'Orléans, qu'il côtoyait, ayant aperçu une chute d'eau du côté nord du fleuve, il la nomma le *Saut de Montmorency*. Enfin, arrivé au détroit du fleuve le 3 juillet, il chercha le lieu le plus propre pour l'établissement de de Monts, et n'en trouva pas de plus commode ni de mieux situé que cette pointe même appelée Kébec par les sauvages. Aussitôt il employa une partie de ses ouvriers à défricher la place qu'il venait de choisir, d'autres à scier des planches, d'autres à faire les fouilles et à creuser des fossés. En homme sage, il commença par construire un fort de pieux, où il fit élever un magasin pour mettre à couvert les marchandises et les provisions, et joignit au magasin trois corps de logis à deux étages ; le tout défendu par un fossé de six pieds de profondeur et de quinze de largeur, pour la sûreté de sa petite colonie. Tous ces travaux furent exécutés au nom et pour le compte du gouverneur-général et de ses associés, ce qui fait dire à Lescarbot : “ Le sieur de Monts a fait bâtir un fort audit Kébec, avec des logements fort beaux et commodes.”

III.

Début de l'établissement de Québec. Conspiration contre Champlain.

C'était pareillement de Monts qui avait envoyé les colons destinés à occuper le fort et à devenir le premier noyau de la colonie française. Ils étaient au nombre de vingt-huit personnes. Mais il paraît que ce spéculateur, déjà peu propre, par la profession qu'il faisait du calvinisme, à devenir le fondateur d'un établissement pour la conversion des sauvages à la religion catholique, avait choisi, pour la commencer, des hommes qui auraient dû plutôt mettre obstacle à cette œuvre apostolique : car plusieurs en vinrent jusqu'à tramer une conspiration contre les jours de Champlain. A leur tête était un serrurier Normand, qui s'était assuré du concours de trois de ses compagnons, et ceux-ci en avaient engagé plusieurs autres à devenir leurs complices. Le dessein de ces misérables était, après avoir tué Champlain, de s'emparer des provisions et des marchandises, et de se retirer en Espagne sur quelqu'un des vaisseaux Basques ou Espagnols qui étaient à Tadoussac. Mais le complot ayant été découvert par l'un des factieux, les quatre dont nous avons parlé, convaincus d'avoir conspiré contre la vie de Champlain, furent condamnés à être pendus. Le chef de

la révolte subit en effet ce supplice, et sa tête fut mise au haut d'une pique qu'on planta dans le lieu du fort le plus éminent ; les trois autres furent renvoyés en France à de Monts, qui voulut bien leur faire grâce. Le reste des coupables reconnurent leur faute et reçurent aussi leur pardon. Lescarbot, qui rappelle ce triste début, dit que leur mécontentement contre Champlain avait eu pour prétexte le trop grand travail auquel il les assujettissait et la petite quantité de nourriture qu'ils recevaient de lui. Cette dernière circonstance put contribuer à engendrer les maladies si funestes qui se mirent bientôt parmi eux. De vingt-huit qu'ils étaient il en mourut vingt, soit du scorbut, soit de la dyssentérie causée, dit-on, par des anguilles dont ils avaient mangé avec excès.

IV.

Le monopole supprimé ; Champlain repasse en France ; de Monts cherche à vendre Québec.

Pendant que Champlain avait sous ses yeux le spectacle affligeant de cette mortalité et voyait réduite à rien la petite colonie, de Monts, resté à Paris, était en butte à la jalousie des marchands Bretons, Basques, Rochelois et Normands, qui renouvelèrent leurs plaintes contre son privilège, et firent tant, que, pour la seconde fois, la commission de de Monts fut révoquée. Champlain, qui eut connaissance de cette révocation, repassa en France, pour savoir à qui appartenait l'habitation de Québec, construite aux frais communs de de Monts et de ses associés, leur société devant cesser, après la révocation de ce privilège. Il fut alors convenu entre eux que Québec serait la propriété de de Monts ; et celui-ci, ajoute Champlain, la mit entre les mains de quelques marchands de la Rochelle, sous certaines conditions, afin qu'elle leur servît de magasin, pour retirer leurs marchandises et y traiter avec les sauvages. De Monts ne tenait cependant pas beaucoup à conserver ce poste, quoiqu'il fût résolu à continuer, comme simple particulier, la traite des pelleteries. Du moins Champlain fit proposer à madame de Guercheville, de la part de de Monts lui-même, d'acheter Québec. “ Je fis l'ouverture au P. Coton, pour madame de Guercheville, dit-il, si elle le voulait avoir pour trois mille six cents livres.” Ceci se passait avant que cette dame fût entrée dans la société de Port-Royal. Champlain alla même deux ou trois fois chez le P. Coton pour lui réitérer les propositions de de Monts, lui représentant les avantages que ce poste offrirait pour la conversion des infidèles. Il ajoute que la vente ne put avoir lieu, le commerce étant alors permis à chacun.

V.

Champlain, envoyé de nouveau à Québec, repasse immédiatement en France et veut établir un fort au Grand Saut.

Malgré les efforts que fit de Monts, il ne put obtenir du roi une nouvelle confirmation de son privilège, à cause de la faveur dont ses envieux

jouissaient à la cour. Il ne laissa pas, pourtant, après le refus de madame de Guercheville, de retenir l'habitation de Québec, et fit équiper des navires comme le pratiquaient les autres à qui le trafic du castor était devenu libre. Les vaisseaux étant prêts, Champlain et Dupont-Gravé s'embarquèrent, en 1610, et conduisirent avec eux des artisans. Champlain avait entrepris ce nouveau voyage pour faire la traite, vraisemblablement au compte de de Monts ; mais, se voyant enlever les pelleteries par la concurrence que les marchands lui faisaient, il résolut de retourner en France, avant la fin de la même année, avec l'intention de repasser en Canada l'année suivante et de prendre mieux ses précautions, pour n'être pas déçu par eux. Avant les entreprises commerciales de de Monts, dit Lescarbot, les seuls sauvages des terres voisines de Tadoussac allaient trouver les pêcheurs dans ce lieu ; et là ils troquaient avec eux, presque pour rien, ce qu'ils avaient de pelleteries. “ Mais l'envie et la rapacité, ajoute-t-il, ont porté ces pêcheurs de morue jusqu'au Sault de la grande rivière de Canada ; et Champlain ne saurait y aller, ainsi qu'il lui est arrivé aux voyages précédents, qu'il n'ait une douzaine de barques à sa suite, pour lui ravir ce que son travail et son industrie lui devraient avoir acquis.” Voulant donc se délivrer de cette concurrence, Champlain forma le dessein de construire un fort dans le voisinage du Sault, appelé ensuite de Saint-Louis : ce lieu étant très-commode pour la traite avec les sauvages, qui pouvaient y arriver aisément à cause des rivières qui tombent dans le grand fleuve, et devant d'ailleurs lui faciliter à lui-même la découverte de nouveaux pays. Aussi, avant de partir pour la France, donna-t-il rendez-vous à des sauvages, pour traiter dans ce même lieu, le 20 du mois de mai de l'année suivante, 1611, ce qu'ils lui promirent.

VI.

Champlain épouse Hélène Boullé ; ses conventions matrimoniales.

Comme le commerce était devenu libre à chacun, depuis la suppression du privilège de de Monts, il semble que Champlain, en voulant construire un fort au Sault, avait quelque dessein de travailler pour son propre compte. Mais, avant d'entreprendre cet établissement, il fallait avoir des fonds à dépenser ; et, dans le court séjour qu'il fit à Paris, avant la fin de cette année 1610, il s'en procura tout à propos, par son mariage avec Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la Chambre du roi. On peut présumer, avec fondement, que ce mariage fut ménagé par le concours officieux de de Monts, qui voulut seconder par là les entreprises et avancer la fortune de Champlain. Du moins est-il à remarquer que, dans le contrat passé à Paris, le 27 décembre de cette année 1610, il est dit expressément que les conventions matrimoniales ont été faites *en la présence de Pierre du Gas de Monts, par son avis et son consentement*. On sait d'ailleurs que tous les membres de la famille Boullé étaient

alors calvinistes, par conséquent coreligionnaires de de Monts, ce qui peut autoriser à penser qu'il fut lui-même le médiateur de ce mariage. Quoique la jeune personne ne fût pas en âge nubile, n'ayant pas encore atteint sa douzième année, ses parents consentirent avec plaisir à la lier dès lors, afin de procurer son avantage : Champlain, exposé plus qu'un autre à périr dans ses voyages, lui ayant assuré par ce même contrat la jouissance de tout ce qu'il pourrait laisser de biens. De leur côté, les parents d'Hélène Boullé s'engagèrent à donner à Champlain six mille livres avant les fiançailles ; et, par suite de cette clause, ils lui en firent toucher quatre mille cinq cents le 29 décembre de cette même année ; ce qui devait le mettre à même de préparer immédiatement un équipement pour son retour dans la Nouvelle-France. Les fiançailles eurent lieu dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, ce même jour 29 décembre, qui était, cette année, un mercredi ; et, le lendemain 30,* le mariage fut célébré dans la même église. Si cette alliance eut, de part et d'autre, l'intérêt pour motif, la Providence y fit trouver à la jeune Hélène un avantage tout autrement considérable, que ni elle ni ses parents n'avaient probablement pas eu en vue en la contractant. Car, au bout de deux ans, elle eut le bonheur de rentrer dans l'Eglise catholique, par le zèle pur et désintéressé de son mari ; et, à son tour, Hélène Boullé, malgré la persécution qu'elle eut à soutenir de la part de sa famille, ramena son propre frère à la vraie foi.

VII.

Champlain jette les fondements d'un établissement dans l'île de Montréal.

Sans perdre de temps, Champlain partit donc pour la Nouvelle-France ; et, dès qu'il fut à Québec, il s'empressa de remonter le fleuve Saint-Laurent. Il arriva au Grand Saut le 28 mai 1611, et cependant ne trouva personne, quoique les sauvages dont on a parlé lui eussent promis d'y être rendus pour la traite le 20 du même mois. Plein du projet de son nouvel établissement, il se mit incognito dans un canot, avec un sauvage qu'il avait précédemment mené en France et un de ses hommes ; et pour reconnaître les deux côtés du fleuve, tant le long du rivage que dans les bois, il fit environ huit lieues, par terre, jusqu'au lac qui est à la tête de l'île de Montréal. Après avoir ainsi tout parcouru, il ne trouva aucun lieu plus propre à son futur établissement qu'un certain endroit de cette île, sur la rive gauche du fleuve, au delà duquel les chaloupes et les barques ne pouvaient monter aisément, et qu'il nomma *la Place-Royale*. Ce lieu, occupé aujourd'hui par un des quartiers de la ville de Montréal,

* Nous devons la communication des pièces relatives au mariage de Champlain à l'obligeance désintéressée de M. Pierre Margry, dont le zèle infatigable, pour réhabiliter la mémoire des fondateurs des colonies anglaises, a découvert une multitude de documents depuis longtemps oubliés et qui nous ont été d'un grand secours pour la composition de cette histoire.

fut appelé dans le siècle dernier *la Pointe-Callière*, et c'est le même où nous verrons que M. de Maisonneuve éleva, en 1642, le premier fort pour mettre à couvert sa petite colonie. M. Dollier de Casson dit, au sujet de ce même lieu, que Champlain, étant venu en traite, y avait fait abattre beaucoup d'arbres pour se chauffer, comme aussi pour se garantir des embuscades qu'on eût pu lui tendre dans le peu de temps qu'il y demeura. Mais ce dernier nous fait connaître lui-même le dessein principal qui le porta à faire ces abattis. " Je fis couper et défricher le bois " de la Place-Royale, dit-il, pour la rendre unie et prête à y bâtir. Et " comme il y a quantité de très-bonne terre grasse, tant pour brique que " pour bâtir, j'y fis construire une muraille de quatre pieds d'épaisseur, " de trois ou quatre de haut, et de dix toises de long, pour voir comment " elle se conserverait durant l'hiver quand les eaux descendraient." Enfin, un autre motif qui l'engageait à se fixer dans ce lieu, c'est que, le long d'une petite rivière qui avait son embouchure proche de la Place-Royale, il trouva plus de six cents arpents de terres défrichées qui étaient alors en prairies, et que *des sauvages avaient labourées autrefois. Mais, ils les ont quittées*, ajoute-t-il, *à cause des guerres qu'ils y avaient.* En attendant que les sauvages fussent arrivés pour la traite, il fit établir et disposer deux jardins, l'un dans ces prairies, l'autre dans l'emplacement qu'il venait de défricher ; et, le 2 juin, il y sema quelques graines. " Elles sortirent toutes en perfection, dit-il, et en peu de temps : ce qui " démontre la bonté de la terre." Ce fut tout ce que fit Champlain dans l'île de Montréal, où il sembla être allé comme l'avant-coureur de M. de Maisonneuve, pour marquer la place que Villemarie occuperait un jour.

VIII.

Champlain se fut probablement établi à Montréal en 1608, s'il en eut connu alors les avantages.

S'il eût pu prévoir, en 1608, lorsqu'il construisit l'habitation de Québec, la concurrence que devaient lui faire les pêcheurs de morue, en lui enlevant les pelleteries des sauvages, il y a tout lieu de penser qu'au lieu de former l'établissement commercial de de Monts dans ce détroit, il l'eût fixé dans l'île de Montréal et à la Place-Royale. Peut-être même, indépendamment de cette concurrence, eût-il choisi ce dernier lieu, s'il l'eût connu déjà aussi particulièrement qu'il le fit trois ans après. Il jugea alors par lui-même, comme on vient de le voir, de la fertilité et de la bonté de la terre ; il y trouva, en abondance, des matériaux propres à bâtir, *ce qui*, dit-il, *est une grande commodité.* L'abord facile de ce lieu, où le fleuve Saint-Laurent est navigable jusque-là, lui offrait, d'ailleurs, un avantage considérable pour un pareil établissement, dans ce temps où les rivières étaient les seuls chemins qu'il y eût dans la Nouvelle-France. Enfin il avait dans ce lieu plus de six cents arpents de terres, toutes défri-

chées et alors en prairies. “ Il y a aussi, ajoute-t-il, quantité d'autres “ belles prairies pour nourrir tel nombre de bétail que l'on voudra, et de “ toutes les sortes de bois que nous avons en nos forêts, avec quantité de “ vignes, noyers, prunes, cerises, fraises et autres sortes de fruits qui “ sont très-bons à manger. La pêche y est fort abondante, comme aussi “ la chasse des oiseaux, celle des cerfs, daims, chevreuils, cariboux, lapins, “ loups-cerviers, ours, castors et autres animaux, qui sont en telle quan- “ tité que, durant le temps que nous y fîmes, nous n'en manquâmes “ aucunement.” A quoi l'on doit ajouter que le climat de l'île de Mon- tréal est moins rude que celui de Québec. “ L'air y est plus doux, plus “ tempéré, dit-il, et la terre meilleure qu'en aucun autre lieu que j'eusse “ vu dans ce pays.” On ne peut donc pas douter raisonnablement que si, en 1608, Champlain eût connu tous ces avantages, il n'eût formé, dans cette île, l'établissement de de Monts plutôt qu'à la pointe de Québec.

IX.

On peut conjecturer pourquoi l'établissement de de Monts ne fut pas fixé à Montréal.

Mais, si de Monts se fût fixé à Montréal, ce poste serait devenu dès son origine la propriété d'un huguenot, un comptoir de commerce ouvert à tous ceux de sa secte, et enfin le siège principal des diverses associations de marchands, à qui nos rois laissèrent le domaine de la Nouvelle-France pendant tant d'années. Par conséquent, la Compagnie de messieurs et dames de Montréal, dont nous parlerons dans la suite, qui devait commencer d'exécuter les vues religieuses de François Ier et devenir ensuite l'heureuse occasion qui porta Louis XIV à reprendre lui-même ce projet, en établissant au Canada une colonie française : cette compagnie chrétienne, toute dévouée aux intérêts de Dieu, ne se fût jamais formée. Nous verrons, en effet, que c'est dans l'île de Montréal, et non ailleurs, qu'elle prétendait exécuter le dessein de la divine Providence, dont elle croyait avoir été chargée ; et que, pour cela, elle voulait posséder cette île en propre, afin d'être indépendante des industriels et des marchands, qui eurent pendant longtemps toute autorité en Canada. Pour préparer de loin l'exécution de ce dessein, la Sagesse divine voulut, sans doute, que Champlain, sans connaître encore assez le pays, allât commencer en 1608 l'établissement de de Monts à la pointe de Québec ; et, si l'on en croit Lescarbot, ce lieu fut assigné et déterminé à Champlain par de Monts lui-même, qui l'avait peut-être visité en 1599, en accompagnant, pour son plaisir, son coreligionnaire Chauvin en Canada. Aussi, dès son arrivée au détroit de Québec, en 1608, Champlain, sans pousser plus loin ses explorations, s'était-il mis incontinent à l'œuvre : *Aussitôt, dit-il, j'employai nos ouvriers à faire notre habitation.* Et ainsi, par les dépenses qu'il y fit pour s'y loger et s'y fortifier, il mit de Monts dans une sorte

de nécessité d'y continuer son établissement de commerce, puisqu'il n'aurait pu le transporter ailleurs, trois ans après, sans abandonner à pure perte tous les travaux qu'il avait déjà fait exécuter.

X.

Champlain avait dessein de faire un établissement de traite à Montréal.

Toutefois, si Champlain entreprit ainsi un établissement dans l'île de Montréal, dès qu'il eut été mis en possession d'une partie considérable de la dot de sa femme, c'était pour qu'il lui appartint en propre, comme celui de Québec appartenait à de Monts. Du moins est-il certain, par son propre témoignage, qu'il a voulu jeter les fondements d'un nouvel établissement, en faisant construire cette muraille de quatre pieds d'épaisseur et de soixante de longueur, que Lescarbot et d'autres après lui nous donnent en effet comme le commencement d'un fort. Il la fit construire non à la Place-Royale même, mais sur une petite île située à côté, qui, à cause de sa position dans le fleuve, lui parut naturellement fortifiée,* et on ne peut pas douter que, si Champlain eût voulu acquérir dès lors l'île de Montréal, pour laquelle il n'avait aucun compétiteur à craindre, il ne l'eût obtenue aisément de de Monts, expressément autorisé à faire de ces sortes de concessions par ses lettres de commission royale. "Vous lons aussi, disait Henri IV, que vous puissiez vous approprier ce que vous voudrez des dites terres, à commencer du 40^e degré jusqu'au 46^e, et en départir telles portions à nos sujets qui s'y transporteront, leur donner et attribuer tels titres, droits et pouvoirs que vous verrez besoin être, selon les qualités et les mérites des personnes."

Il est vrai que le monopole des pelleteries, accordé une seconde fois à de Monts, avait été révoqué. Mais ce dernier privilège était indépendant de sa commission royale, qui n'en avait fait aucune mention, le monopole lui ayant été accordé par des lettres subséquentes données le 18 décembre 1603, pour lui faciliter, à lui et à ses associés, la dépense qu'exigeait l'exécution de sa commission de lieutenant général du roi. Cette commission donnée précédemment n'ayant pas été révoquée, ni accordée à aucun autre, persévérerait donc toujours dans toute son étendue. Aussi voyons-nous que, dans les conventions matrimoniales de Champlain du 27 décembre 1610, les notaires du Châtelet de Paris qualifient de Monts lieutenant général du roi en la Nouvelle-France. Champlain n'avait donc qu'à demander la propriété de l'île de Montréal pour être assuré que de Monts, à qui il était devenu nécessaire, et qui avait expres-

* Cette petite île, appelée ensuite *l'islet Normandin*, forme aujourd'hui du moins en partie l'embarcadère du port de Villemarie.

sément agréé son mariage avec Héléne Boullé, pour procurer le bien des deux futurs époux, la lui eût accordée volontiers.*

XI.

Champlain semble avoir eu dessein de se fixer un jour à Montréal.

Au reste, Champlain nous découvre lui-même le dessein qu'il se proposait en commençant ainsi un établissement à la Place-Royale : c'était d'y assembler des sauvages et de les y faire vivre en société avec des Européens. " Mon sauvage Arontal me dit, étant à Québec, rapporte-t-il, " que, pour attirer les siens chez nous, nous fissions une habitation au " Saut, qui leur donnât la sûreté du passage de la rivière et les protégât " contre leurs ennemis, et qu'aussitôt que nous aurions bâti une maison, " ils viendraient en nombre pour vivre avec nous comme frères ; ce que " je leur promis et assurerai de faire aussitôt qu'il nous serait possible." Il paraît même qu'en commençant cet établissement, Champlain avait dessein d'aller s'y fixer dans la suite avec sa famille, comme nous verrons qu'il résida à Québec, où il passa le reste de ses jours. Proche de la Place-Royale et au milieu du fleuve Saint-Laurent, il rencontra une petite île que sa situation et son élévation semblent avoir fortifiée naturellement ; et, dans ses vues pour l'avenir du Canada, il jugea qu'on pourrait y bâtir *une bonne et forte ville* ; mais, ce qui est digne d'attention, il la nomma *Sainte-Hélène*, sans doute pour faire partager les avantages de son futur établissement à Héléne Boullé son épouse, qui, par sa dot, lui donnait le moyen d'en jeter les premiers fondements. Car il est à remarquer qu'il ne donna le nom de *Sainte-Hélène* à aucune des îles sans nombre qu'il rencontra au-dessous et au-dessus de Québec, sinon à celle qui était à côté de la Place-Royale, où il avait résolu de s'établir.*

* Si le pouvoir de de Monts pour faire des concessions de cette nature eût pu devenir douteux, après la rétrocession qu'il fit ensuite à madame de Guercheville de ses droits sur la Nouvelle-France, certainement le roi, pour favoriser les découvertes de Champlain, qu'il avait grandement à cœur, eût levé tous les obstacles en lui faisant toutes les concessions de terres qu'il eût pu désirer, attendu que ces sortes de faveurs n'entraînaient le prince dans aucune dépense. Mais la supposition que nous faisons ici n'est pas admissible, de Monts n'ayant cédé ses droits à madame de Guercheville que plus tard.

* L'imposition du nom de *Sainte-Hélène*, que cette île porte encore aujourd'hui, ne peut avoir eu pour motif la coïncidence du jour de sainte Héléne avec celui de la découverte de l'île, puisque Champlain arriva à la Place-Royale le 28 mai, et que cette fête tomba le 18 août suivant, temps où il se trouvait en France, y étant arrivé le 11 de ce mois 1611. Il est encore à remarquer que, dans son voyage de 1603, dont il donna la relation au public et où il énumère les îles qu'il rencontra près du saut, il n'imposa à aucune le nom de Sainte-Hélène. S'il le donna donc, en 1611, à l'île dont nous parlons, ce fut vraisemblablement à cause de ses conventions matrimoniales avec Héléne Boullé, passées cinq mois auparavant.

XII.

Le rétablissement du monopole fait abandonner à Champlain son dessein pour Montréal.

Mais, pour former un nouvel établissement dans ces pays, il fallait déboursier des sommes considérables, et si le motif de l'intérêt personnel put porter Champlain à faire d'abord quelque tentative à la Place-Royale, le même motif lui fit abandonner ensuite son premier dessein, lorsqu'il eut obtenu, pour la Compagnie des marchands dont il faisait partie, le rétablissement du monopole des pelleteries, comme nous le dirons bientôt. Aussi nous ne voyons pas qu'il ait jamais rien fait pour reprendre son projet d'établissement. Tout occupé de la traite dans les voyages qu'il faisait au Grand Saut ou à la Place-Royale, il donna peu d'attention à l'île de Montréal, dont il avait une connaissance assez imparfaite, puisque dans l'édition de ses voyages de 1632, il suppose qu'elle n'avait que huit à neuf lieues de circuit, quoiqu'elle en ait plus de trois fois autant, et que lui-même eût déjà évalué sa longueur environ à quinze lieues, dans la relation de son voyage de 1603.

XIII.

Pourquoi le Grand Saut a-t-il été appelé de Saint-Louis? L'île aux Hérons.

Le voyage de Champlain à l'île de Montréal, en 1611, outre qu'il fit donner sa dénomination à l'île *Sainte-Hélène* fut aussi l'occasion du nom de *Saint-Louis* imposé au Grand Saut, et de celui de *Héron*, que porte une petite île qui en est voisine. Comme il attendait les sauvages à la Place-Royale, pour faire la traite avec eux, et qu'il était impatient de n'en voir descendre aucun, il envoya deux hommes à leur rencontre, afin qu'ils les engageassent à se hâter de venir. Mais ces hommes, s'en étant revenus sans être allés joindre des sauvages, rapportèrent à Champlain et aux siens, qu'ils avaient vu une île où il y avait une si grande quantité de hérons que l'air semblait en être tout couvert. Un jeune homme, appelé Louis, aux gages de de Monts et grand amateur de chasse, entendant ce récit, voulut aller à cette île, et pria instamment l'un des deux dont nous parlons, qui était sauvage, de l'y mener; ce à quoi celui-ci consentit, ainsi qu'un capitaine sauvage montagnais appelé Outetoucos. Ils s'embarquèrent tous trois dans un canot et allèrent à cette île, où ils prirent autant de hérons et d'autres oiseaux qu'ils voulurent, et se rembarquèrent ensuite dans leur canot.

Outetoucos, contre la volonté et les instances de l'autre sauvage, voulut passer par un endroit fort dangereux, où l'eau tombait de la hauteur de près de trois pieds. Il refusa même de décharger le canot d'une partie des oiseaux, quoique l'autre lui représentât qu'infailliblement il coulerait à fond sous une si lourde charge. Arrivés à la chute et voyant de près le danger, ils tentèrent de sortir du canot et de jeter leur charge; mais

il furent emportés soudain par l'impétuosité de l'eau, et les bouillons remplissant en un instant le canot, lui firent faire mille tours, quoique tous les trois l'eussent d'abord saisi. Ils s'y tinrent longtemps attachés, nonobstant l'impétuosité des tourbillons, qui les portaient tantôt au fond, tantôt au-dessus de l'eau ; enfin la violence du courant fut si excessive, que Louis perdit la présence d'esprit et lâcha le canot. Ce jeune homme se trouvait en ce moment au fond de l'eau, et, n'ayant jamais su nager, il périt ainsi dans cette triste rencontre. Les deux autres se tenaient toujours attachés au canot, jusqu'à ce que, étant hors du Saut, Outetoucos l'abandonna pour gagner la terre à la nage. Mais comme l'eau courait encore là avec une très-grande vitesse, il fut emporté par le courant et se noya aussi ; en sorte que des trois il ne se sauva que l'autre Indien, appelé Savignon, qui aborda doucement à terre avec le canot. Cet endroit, appelé jusqu'alors le Grand Saut de la rivière du Canada, fut appelé ensuite le *Saut Saint Louis*, le seul nom sous lequel il soit connu depuis longtemps. Champlain, dans la relation de son voyage de 1615, l'appelle le *Grand Saut Saint Louis, où était le rendez-vous des sauvages qui y venaient en traite*, et nous pensons que c'est en mémoire de la mort du jeune *Louis* qu'on l'aura appelé du nom de son saint patron, comme on a appelé le *Saut au Récollet* un certain endroit de la rivière des Prairies où le père Nicolas Viel, religieux de cet ordre, périt dans les eaux en 1625, ainsi que nous le raconterons dans la suite.

XIV.

Champlain veut établir une société qui ait le monopole, sous le patronage de quelque prince.

Malgré les précautions que Champlain voulait prendre, en bâtissant un fort à la Place-Royale, il lui fut aisé de juger, par le voyage même qu'il venait d'y faire, que ce moyen serait encore inefficace pour arrêter l'avidité de ses concurrents, tant qu'ils jouiraient de la liberté de la traite. “ Ce voyage, dit Lescarbot, ne fut utile qu'au trafic, les sauvages se fâchant de voir tant de barques de gens avides, avarés, envieux, sans chef et sans accord.” Champlain ayant donné l'ordre à l'habitation de Québec, retourna en France, et voyant que ses entreprises seraient ruinées par cette concurrence, si l'on n'établissait quelque règle touchant le trafic des pelleteries avec les sauvages, il résolut, en 1612, de faire présenter un règlement à la cour de Louis XIII, pour la formation d'une société qui fut seule autorisée à faire ce commerce. “ Dans cette vue, je fus trouver, dit-il, le sieur de Monts, à Pons en Xaintonge, où il était gouverneur. Il trouva bon tout ce que je lui dis ; mais, ses affaires ne lui permettant pas d'aller lui-même en cour, il me commit la poursuite de ce dessein, me donnant même sa procuration, afin de le faire entrer dans cette société pour telle somme que j'aviserais bon.” Arrivé à la cour, Champlain

communiqua ses mémoires au président Jeannin, déjà ministre sous Henri IV, et sur qui la reine mère se reposait pour les affaires les plus importantes de l'Etat. Le président Jeannin approuva le contenu de ces mémoires, et, comme l'autorité de de Monts, en sa qualité de lieutenant général du roi dans la Nouvelle-France, ne pouvait arrêter les entreprises irrégulières des coureurs de castors, ce ministre conseilla à Champlain de se jeter entre les bras de quelque grand prince qui prit le titre de gouverneur général et mit la nouvelle compagnie à couvert de la jalousie de tous les autres intéressés qui n'en feraient pas partie.

XV.

Le comte de Soissons, lieutenant général, établit Champlain pour son lieutenant particulier.

Par le moyen de quelques-uns de ses amis, Champlain fit proposer à Charles de Bourbon, comte de Soissons, de vouloir bien être le protecteur du Canada, et ce prince, qui était sincèrement pieux et affectionné à toutes les saintes entreprises, promit, sous le bon plaisir du roi, ce qu'on désirait de lui. Sur cette promesse, Champlain et ses associés, dans leur mémoire qui devait être présenté au conseil, demandèrent donc au roi le comte de Soissons pour protecteur, et le mémoire, ayant été présenté par le président Jeannin lui-même, eut tout le succès qu'on s'en était promis. Le comte de Soissons reçut, en effet, la même commission de lieutenant général du roi dans la Nouvelle-France que de de Monts avait eue auparavant, et le 15 octobre de cette année 1612, par des lettres signées de sa main, il nomma Champlain pour son lieutenant particulier, comme celui-ci l'avait été auparavant de de Monts. Par ces lettres, à la rédaction desquelles Champlain ne dut pas être étranger, il lui ordonnait d'aller avec tous ses gens au lieu appelé Québec, au pays de la Nouvelle-France, et lui donnait " pouvoir d'assujettir, soumettre et faire obéir tous les " peuples de cette terre, et, par ce moyen et toutes autres voies licites, " de les appeler, faire instruire et exciter à la connaissance et au service " de Dieu, à la lumière de la foi et de la religion catholique, apostolique et " romaine, qu'il établirait et dont il maintiendrait la profession et l'exer- " cice." Ce prince permettait, de plus, à Champlain de s'associer et de prendre avec lui telles personnes et pour telles sommes qu'il jugerait bon ; comme aussi de saisir les vaisseaux et les marchandises de tous les autres qui iraient trafiquer avec les sauvages, depuis Québec et au-dessus. Champlain était sur le point de faire publier cette commission dans tous les ports de France, lorsque le comte de Soissons fut atteint d'une grave maladie qui l'emporta.

XVI.

Le prince de Condé succède au comte de Soissons, et nomme Champlain pour lieutenant.

Sans être arrêté par ce contre-temps, il s'adressa alors au prince de Condé, Henri de Bourbon, qui, à son tour, accepta le protectorat de la

Nouvelle-France, et d'autant plus volontiers que ce titre d'honneur ne lui imposait aucune dépense et devait lui procurer, chaque année, un cheval de mille écus, aux frais des sociétés. Il reçut donc sa commission du roi et nomma Champlain pour son lieutenant dans ce pays. Mais, avant que celui-ci eut fait publier sa commission dans les ports du royaume, on adressa au prince de Condé des demandes si instantes pour obtenir qu'elle fut révoquée, comme devant être très-funeste au commerce, que Champlain ne put former alors son association. Cependant, ne voulant pas perdre les pelleteries de l'année courante, il repartit pour le Canada avec un simple passe-port du prince, donné pour cinq vaisseaux, à condition qu'ils fourniraient chacun à Champlain six hommes avec ce qui leur serait nécessaire, et la vingtième partie des pelleteries, dont le prix serait employé à réparer l'habitation de Québec, qui déjà était fort détériorée. "C'est donc tout ce qui se put faire pour cette année 1613, dit Champlain, "en attendant que la nouvelle société se formât, l'ancienne n'étant pas "encore dissoute."

XVII.

Champlain forme une société de commerce composée d'abord de calvinistes.

De retour en France, il se rendit à Fontainebleau, où le roi et le prince de Condé se trouvaient alors. Il fut convenu que les marchands, qui s'opposaient à la formation de la nouvelle société, pourraient y entrer, s'ils l'avaient pour agréable, et Champlain leur ayant fait entendre que rien n'était plus avantageux à leurs intérêts, ils consentirent à en faire partie. Il forma donc de la sorte cette nouvelle société pour l'espace de onze ans ; et, comme il connaissait mieux que personne le Canada, et qu'il avait ordre du roi d'y continuer ses découvertes, les nouveaux associés s'obligèrent volontairement à lui faire une pension annuelle, de deux cents écus pour le dédommager des peines qu'il prendrait pour la conservation de leurs intérêts dans ce pays. Quoique tous ces marchands fussent de Normandie ou de St. Malo, et que ceux de la Rochelle eussent refusé d'entrer dans cette compagnie, elle ne fut composée, au commencement, que de calvinistes, ne s'étant trouvé aucun marchand catholique qui voulût courir les risques d'une entreprise si hasardeuse ; et cela fut cause, ajoute Champlain, qu'on reçut les huguenots, à la charge néanmoins de ne faire, dans la Nouvelle-France, aucun exercice de leur religion prétendue réformée. Enfin pour donner toute assurance à ces marchands, Champlain, avant son départ de Paris, fit confirmer la société par le prince de Condé et par le roi lui-même, et obtint qu'il fût défendu à tous ceux qui n'en feraient pas partie de trafiquer sur le fleuve Saint-Laurent. Un vaisseau Rochelois ayant échoué près de Tadoussac, la société ne manqua pas de tirer avantage de son privilège, et la rigueur dont elle usa dans cette occasion montre combien l'intérêt mercantile étouffait jusqu'aux sentiments de fra-

ternité inspiré par l'esprit de secte. “ Une partie des marchandises que portait ce navire furent sauvées, dit Champlain, et prises par les nôtres, qui en firent très-bien leur profit avec les sauvages, ce qui leur causa une très-bonne année.”

XVIII.

Pour l'avantage de la société, Champlain fait la guerre aux Iroquois.

Nous ne pouvons nous dispenser de rappeler ici, quoique à regret, l'occasion de la malheureuse guerre que Champlain fit aux Iroquois, et qui eut pour la colonie française les suites les plus funestes. A son arrivée en Canada, les Iroquois d'une part, et de l'autre les Algonquins et les Hurons, étaient en guerre ouverte ; et comme ces derniers avaient coutume de descendre par le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Tadoussac pour y faire la traite avec les Français, les Iroquois, leurs ennemis, infestaient les rives de ce fleuve pour les y attendre, les attaquer à leur passage, ou les empêcher de passer outre, ce qui tournait au détriment des marchands. Champlain, dans son voyage de 1603, voyant le préjudice qui en résultait pour la traite, désira dès lors la formation d'une habitation aux Trois-Rivières, qui pût tenir en respect les Iroquois. “ Elle serait un bien pour la liberté de quelques nations, dit-il, qui n'osent venir par là, à cause des Iroquois qui tiennent toute la rivière du Canada bordée.” En 1608, lorsqu'il alla s'établir à Québec comme lieutenant de de Monts, les Algonquins et d'autres de leurs alliés, qui lui apportèrent leurs fourrures, lui dirent qu'ils se disposaient à marcher contre les Iroquois ; et, sachant combien étaient meurtrières les armes à feu des Européens, le prièrent de se joindre à eux pour les défendre dans cette guerre. Dans l'espérance sans doute de procurer aux siens une traite plus abondante, s'il demeurerait victorieux, Champlain se laissa persuader et se mit en marche pour aller attaquer les Iroquois. On ne sera pas étonné, néanmoins, que l'intérêt des marchands l'ait déterminé à s'armer contre ces barbares, si l'on considère ce qu'il raconte lui-même à l'occasion du vaisseau Rochelois dont nous venons de parler. “ Par permission de Dieu, dit-il, ce vaisseau se perdit ; et sans cette fortune, il n'y a point de doute que, comme il était bien armé, il ne se fut battu ; car il y eût eu raison de se saisir des Rochelois, ce qui ne se pouvait faire qu'avec la perte de nombre d'hommes.” Si, pour quelques pelletteries, on était résolu de verser le sang français, il n'est pas étonnant que, dans l'espérance de s'assurer le commerce de cette sorte de marchandise, Champlain n'ait pas craint de répandre le sang des sauvages. Résolu donc de secourir les Algonquins, les Hurons et les Montagnais, il se rendit avec eux, et conduisit quelques-uns de ses hommes à la rivière des Iroquois, appelée ensuite de Richelieu, pour aller attaquer ces barbares. Là, sa chaloupe ne pouvant passer le Saut, ceux des siens, qui l'avaient suivi, refusèrent de s'embarquer dans les canots avec les sauvages, et il n'y en eut que deux qui consentirent à l'accompa-

XIX.

Usage meurtrier des armes à feu contre les Iroquois en 1609 et 1610.

Arrivé en présence de l'ennemi, il se mit à la tête des alliés, marchant environ vingt pas devant eux, et lorsqu'il vit que les Iroquois, qui n'avaient pas encore d'armes à feu, se mettaient en devoir de lancer leurs flèches, " je couchai en joue mon arquebuse, où j'avais mis quatre balles, dit-il, et " visai droit à l'un des trois chefs ennemis ; duquel coup il en tomba deux " par terre et un de leurs compagnons fut blessé, qui, quelque temps après, " en mourut. Les Iroquois furent fort étonnés que deux hommes eussent " été tués si promptement, bien qu'ils fussent couverts d'armes tissées de " coton et de bois à l'épreuve de leurs flèches, ce qui leur donna une " grande appréhension. Voyant leurs chefs morts, ils perdirent courage " et prirent la fuite. J'en fis demeurer encore d'autres sur la place, et " nos sauvages en tuèrent aussi plusieurs."

L'année 1610, Champlain, suivi de quatre Français, marcha encore contre les Iroquois pour défendre des Algonquins et des Montagnais. " Les Iroquois, dit-il, s'étonnaient du bruit de nos arquebuses, et princi- " palement de ce que nos balles perçaient mieux que leurs flèches, et ils " eurent tellement l'épouvante de l'effet qu'elles faisaient, voyant plusieurs " de leurs compagnons tombés morts ou blessés, que, de crainte, ils se " jetaient par terre quand ils entendaient le bruit. Aussi ne tirions-nous " guères à faux, et deux ou trois balles à chaque coup. La barricade des " Iroquois étant ainsi rompue, nous entrâmes dedans, l'épée à la main ; et " aussitôt ce qui restait commença à prendre la fuite. Mais ils n'allaient " pas loin ; car ils étaient défaits par ceux qui entouraient la barricade, " et ceux qui échappèrent se noyèrent dans la rivière. Nous fîmes quinze " prisonniers ; le reste fut tué à coup d'arquebuse, de flèches et d'épées."

XX.

Comment on peut justifier Champlain du meurtre des Iroquois.

Il serait difficile d'excuser tout à fait Champlain, qui, par cette malencontreuse démarche, irrita toutes les nations Iroquoises et les rendit ennemies irréconciliables de la France, comme la suite le montrera. C'est ce qui fait dire de lui au P. Charlevoix, quoique son admirateur : " Il s'en- " gagea dans cette guerre beaucoup plus qu'il ne convenait à nos véri- " tables intérêts." Il est vrai que Henri IV, par ses lettres de commission à de Monts, avait donné à celui-ci, dont Champlain était son lieutenant en 1609, le pouvoir de contracter alliance avec les sauvages, et, s'ils n'observaient pas les traités faits avec eux, de les y contraindre par la guerre ouverte : mais ce n'était pas le cas des Iroquois, que Champlain allait attaquer chez eux : tandis que Henri IV avait accordé à de Monts d'employer *toutes les voies licites* pour amener ces peuples à la connaissance et

à la pratique du christianisme. Il est vrai encore que, par les mêmes lettres, ce prince, en l'établissant son représentant en Canada, lui avait donné le pouvoir de faire la guerre et la paix, comme François Ier l'avait donné autrefois à Roberval, qu'il nomma pour cela *chef et conducteur d'armée* dans ce pays. Mais Henri IV, qui ne fournit aucune de ses troupes à de Monts, entendait qu'il en levât à ses propres frais en France, s'il avait à faire la guerre, puisque nous voyons qu'en renouvelant en faveur du marquis de la Roche la commission de Roberval, il lui donna le pouvoir *de lever des gens de guerre dans tout le royaume*. Cependant, au printemps de 1609, où eut lieu la première campagne contre les Iroquois, qui fut comme la déclaration de cette funeste guerre devenue nationale dans l'opinion de ces barbares, Champlain n'avait point de troupes à mener à l'ennemi. On a vu qu'en allant jeter les fondements de Québec, il ne conduisit avec lui que vingt-huit hommes, dont vingt furent emportés par la contagion, trois renvoyés en France comme conspirateurs et le chef de la révolte fut pendu. Au printemps de 1609, c'est-à-dire, avant que les vaisseaux fussent arrivés de France, il ne lui restait donc, ce semble, que quatre hommes, les mêmes sans doute qu'il conduisit à cette première expédition, dont il est certain que deux seulement consentirent à le suivre sur les rapides de la rivière des Iroquois; il faut donc conclure qu'il n'alla point en guerre contre ces barbares au nom de la France, comme puissance contre puissance. On peut dire cependant, pour l'excuser personnellement de l'usage qu'il fit alors des armes à feu, qu'il s'était donné aux sauvages Algonquins comme volontaire et compagnon d'armes, afin de les conduire à l'ennemi et de courir avec eux les périls de la guerre. Aussi l'avocat de Montholon, dans son plaidoyer du 15 mars 1639, fait-il remarquer que Champlain, chargé par le roi de connaître la terre du Canada, y avait fait plusieurs voyages, "non pas pour conquérir par la force des armes, dit-il, mais pour trafiquer." Il est donc manifeste que, s'il se porta à ces guerres sans avoir avec lui aucunes troupes françaises, ce fut comme particulier et en qualité de simple volontaire, pour obliger par là les sauvages ses amis, et procurer des pelleteries aux marchands.

XXI.

Autres campagnes de Champlain contre les Iroquois.

Au moins est-il certain que le commerce des pelleteries fut le premier motif qui occasionna toutes ces cruautés et d'autres semblables, comme on le voit par ce qui arriva les années suivantes. En 1613, les sauvages qui devaient apporter leurs fourrures au Saut Saint-Louis, étant en guerre avec les Iroquois, il n'y était descendu que trois canots avec peu de pelleteries, ce qui était loin de satisfaire les marchands, dont plusieurs vaisseaux étaient même partis de France avant Champlain pour le supplanter

dans cette traite. De là cette remarque ironique de Lescarbot, que le profit ne fut pas si grand que les associés se l'étaient proposé. En 1615, Champlain étant monté au Saut, les Algonquins qu'il y trouva lui dirent, comme il nous l'apprend lui-même, "que mal aisément ils pourraient venir, " si nous ne les assistions, parce que les Iroquois, leurs anciens ennemis, " étaient toujours sur le chemin, qui leur fermaient le passage. Je leur " avais promis de les assister en leurs guerres, et ils promirent de nous " fournir des hommes." Champlain, qui n'avait avec lui qu'une poignée de Français, tint ce qu'il avait promis, et alla, en effet, avec les Algonquins attaquer les Iroquois dans un de leurs villages fortifié à la manière de ces barbares.

" Avec si peu d'hommes que j'avais, dit-il, nous leur montrâmes ce " qu'ils n'avaient jamais vu ni ouï ; car, aussitôt qu'ils virent et entendirent les coups d'arquebuse et les balles siffler à leurs oreilles, ils se " retirèrent promptement en leur fort, emportant leurs morts et leurs " blessés ; et nous aussi fîmes la retraite avec cinq ou six des nôtres " blessés, dont l'un mourut." Champlain, qui n'avait pas tous les sauvages sur lesquels il avait comptés, fit faire un cavalier qui commandât la palissade des Iroquois, et dans lequel il mit quatre arquebusiers qui tuèrent et estropièrent beaucoup d'Iroquois. Mais le désordre s'étant mis parmi les Algonquins, il lui fut impossible de se faire obéir. Il voulut mettre le feu aux palissades des ennemis, et ceux-ci l'éteignirent aussitôt. " Ils ne " cessaient, dit-il, de tirer des coups de flèches qui tombaient sur nous " comme la grêle. Nous fîmes en ce combat environ trois heures. Enfin " les Algonquins, voyant leurs gens et plusieurs de leurs chefs blessés, " cessèrent de combattre et se retirèrent." Champlain se retira aussi, " blessé lui-même de deux coups de flèches, l'un à la jambe et l'autre au " genou."

XXII.

Les Iroquois rendus, par ces guerres, ennemis irréconciliables des Français et de la religion catholique.

Tel fut le triste résultat de cette campagne. Elle avait été entreprise pour un motif d'intérêt particulier, et elle tourna au grand désavantage de la religion et à celui de la France. Ainsi, dès le commencement de la colonie française, les Iroquois, la nation la plus considérable parmi ces barbares, regardèrent les Français comme leurs ennemis particuliers, qui étaient allés les attaquer avec des armes à feu, incendier leur village et répandre le sang des Iroquois, sans que ceux-ci leur eussent jamais fait aucun mal ni donné quelque juste sujet de plainte. Rien ne montre mieux avec combien de raison les Iroquois devaient conserver des désirs furieux de vengeance contre les Français, que ce que rapporte Champlain de la frayeur que leur causaient les effets meurtriers des armes à feu, et des

discours qu'ils tenaient eux-mêmes aux Français pour les dissuader de leur faire ainsi la guerre. " Ils redoutaient et appréhendaient si fort nos arquebusades que, sitôt qu'ils apercevaient quelqu'un de nos arquebusiers, ils se retiraient promptement, nous disant pour nous persuader de cesser, *que nous ne nous mêlassions pas en leurs combats*, et que leurs ennemis avaient bien peu de courage, de nous requérir de les assister." On loue lord Baltimore, fondateur de la colonie du Maryland, d'avoir su se concilier l'amitié des sauvages en achetant d'eux un de leurs villages, où il s'établit de leur consentement, et, par la douceur et l'équité dont il usa toujours, d'avoir évité sagement les guerres funestes que d'autres colonies eurent souvent à soutenir de la part des indigènes. Les Hollandais calvinistes qui s'établirent peu après dans le voisinage des Iroquois d'Agniè, où ils construisirent le fort d'Orange, comme il sera dit dans la suite, eurent toujours ces barbares pour amis. " Quoiqu'ils soient si cruels envers leurs ennemis, écrivait un de ces Hollandais, ils sont tout à fait bienveillants pour nous, et nous n'avons aucun sujet de les craindre. Ils dorment dans nos chambres ; j'en ai même eu jusqu'à huit à la fois qui étaient couchés et dormaient sur le parquet près de mon lit." Si Champlain, au lieu de se déclarer pour les Algonquins et contre les Iroquois, eût embrassé la neutralité à l'égard des uns et des autres, et se fût montré l'ami de tous, comme le pratiquaient alors certaines nations sauvages, il eût fait bien plus d'honneur au nom Français ; il eût trouvé un libre accès chez tous pour ses découvertes, et frayé les voies aux missionnaires dans tous ces pays, en y faisant admirer et aimer la douceur et la charité de l'Évangile, qui y étaient encore inconnues. Tandis que, par les cruautés exercées dans ces guerres, il rendit odieux aux Iroquois et la France et la religion catholique tout ensemble ; car nous verrons ces mêmes sauvages, également ennemis du nom catholique et du nom Français, se lier avec les hérétiques et faire cause commune avec eux, en haine de la France et des missionnaires.

On a vu qu'en accordant le monopole des pelleteries du Canada aux marchands associés, nos rois leur avaient imposé la double obligation d'établir dans ce pays des colonies et d'y faire prêcher la foi catholique aux sauvages ; et cependant tout ce que nous aurons à raconter dans cette première période de l'histoire de Québec, depuis la fondation de ce poste jusqu'à sa prise par les Anglais, montrera que ces spéculateurs, malgré leurs promesses les plus solennelles, n'accomplirent ni l'une ni l'autre des deux conditions, et que même ils s'opposèrent, autant qu'il fut en leur pouvoir, tant à l'établissement d'une colonie qu'à la conversion des sauvages, ce qui sera la triste matière des chapitres suivants.

DE L'AUTORITÉ EN PHILOSOPHIE.

LIVRE III.

DE L'AUTORITÉ HUMANO-DIVINE OU DE L'ÉGLISE.

DE L'AUTORITÉ HUMANO-DIVINE EN PHILOSOPHIE.

CHAPITRE I.

La Bible, dépôt de la révélation, monument d'un prix inestimable, mais toutefois, lettre morte insuffisante.

Nous avons établi dans le livre précédent, l'utilité, la nécessité, l'autorité absolue de la révélation, et nous avons dit les grands avantages que la philosophie pouvait en tirer. Or, l'on doit se demander si ces diverses prérogatives et ces salutaires influences de la révélation, conviennent aux monuments mêmes où elle est contenue, aux livres qui la renferment, en sorte qu'à ces monuments, à ces livres, considérés solitairement et en soi, l'on doive attribuer ce que nous avons affirmé de la révélation en général. Telle est la question que nous avons maintenant à résoudre.

Le monument sacré où se conserve, en très-grande partie du moins, le dépôt de la révélation, mérite, sans contredit, un très-profond respect, et les chrétiens ont toujours professé pour lui une extrême vénération.

Au premier âge du christianisme, des multitudes de fidèles croyants, enduraient les tortures et la mort la plus cruelle, plutôt que de livrer aux païens les Saints Évangiles, et tous ceux de leurs frères qui ne savaient pas imiter leur héroïsme, se voyaient flétris de l'appellation infamante de *traditeurs*, et ils ne pouvaient être admis dans les assemblées qu'après de longues et humiliantes explications.

Durant la célébration de la liturgie, l'Évangile est porté par le ministre du prêtre avec des cérémonies imposantes, et dans les solennelles réunions des chefs de la hiérarchie sacrée, dans les assises particulières ou générales de l'Église catholique, on rend à ce saint livre (sorte d'incarnation du Verbe Éternel) un culte divin.

Toujours on a proclamé, parmi les chrétiens, la grande utilité des monuments de la révélation ; toujours un grand nombre de personnages illustres les ont étudiés avec ardeur ; toujours on en a recommandé la lecture assidue, et les plus savants et les plus saints docteurs en ont exalté les richesses avec de magnifiques éloges. Au reste, il est bien aisé de comprendre par soi-même les grands avantages des monuments de la révélation, des écrits qui la renferment. Divinement inspirés, ces livres fixent la doctrine avec une précision plus grande, soulagent prodigieusement la mémoire et la suppléent. Pouvant être répandus avec une extrême faci-

lité, ils contribuent puissamment à la diffusion et à l'uniformité de la croyance et fournissent à l'intelligence et au cœur, un aliment à souhait.

Les Livres sacrés sont comme un festin splendide que Dieu a préparé à ses enfants durant le voyage de la vie présente. Là, chacun trouve à volonté ce qui convient le mieux à ses goûts, à ses besoins et à ses états divers. L'agréable et l'utile s'y rencontrent et y surabondent; et, qui-conque a le bonheur de participer à ce banquet merveilleux, avec une préparation convenable, s'y nourrit de vérités plus élevées que les cieux et plus douces que le rayon de miel. Quelquefois nous trouvons dans les livres écrits de la main des hommes, de suaves jouissances et de précieux secours, se pourrait-il qu'un livre divin ne fut pas à la fois extraordinairement salutaire et délicieux ?

Cependant, ce n'est pas de la lettre même de la révélation, ce n'est pas des livres qui la renferment, pris en soi, que nous avons proclamé et prouvé, l'utilité, la nécessité, l'autorité absolue et l'heureuse influence sur la philosophie. Envisagée de la sorte, la révélation ne constituerait pas, pour le philosophe, une autorité suffisante à la protéger contre les plus déplora-bles aberrations. On peut se convaincre aisément de cette importante vérité par la spéculation et par l'expérience.

Ces Livres sacrés ont été, il est vrai, inspirés de Dieu, mais, leur inspi-ration, leur authenticité, leur intégrité, leur véracité, en un mot leur canonicité, ne sont pas des objets d'intuition immédiate, ils prêteront donc à la contradiction sous ces divers rapports : mais ces livres sont écrits en langage humain ; mais leur idiome propre, original, est depuis longtemps une langue morte ; mais ils parlent souvent de mœurs, de coutumes, d'arts depuis longtemps oubliés ou totalement transformés, et dont, par suite, nous ne pouvons avoir que des idées très-incomplètes ; mais ils font à ces objets de fréquentes allusions difficilement intelligibles pour nous à l'énorme distance où nous sommes maintenant placés ; mais les livres saints, notam-ment les Évangiles, ne forment pas un tout logique où le lecteur puisse trouver un ensemble régulier et complet de dogmes et de préceptes. Ce sont de simples mémoires, où la doctrine et les faits se trouvent d'or-dinaire mêlés ensemble, sans une idée préconçue, saisissable au lecteur. Essayez de ramener à l'unité tous les versets. d'un seul chapitre, la plu-part du temps vous n'y réussirez pas. Leurs auteurs ne paraissent s'être inquiétés que fort peu de la marche des idées et de celle des temps ; de plus, le discours y est souvent figuré et parabolique. Le particulier et le relatif y revêtent souvent la forme de l'absolu et de l'universel ; et réci-proquement, l'universel et l'absolu y apparaissent sous les conditions du particulier et du relatif. Ainsi, dans un endroit, vous verrez le salut pro-mis à la foi, dans un autre, à la foi et au baptême, et dans un troisième, à l'observation de toute la loi. Ici, la rémission des péchés est assurée à l'aumône, là au pardon des injures, mais ailleurs, on vous déclare que si

vous ne faites pénitence, vous périrez infailliblement. Il est fait mention de certaines œuvres que vous devriez, ce semble, regarder comme des conditions immanquables du bonheur éternel : mais ne vous hâtez pas trop ; feuillotez le livre, ne passez rien, et vous trouverez que la persévérance finale, toujours incertaine, est rigoureusement nécessaire pour entrer dans la vie. L'Évangile vous dira que le Père est plus grand que le Fils ; et vous dira aussi plus d'une fois que le Fils est égal au Père. Nous pourrions multiplier sans fin les exemples de ce genre.

Enfin, et cette considération est capitale, les Livres sacrés contiennent un grand nombre de vérités sublimes tout à fait au dessus de la portée de notre raison.

Il est donc indubitable que ces livres, en beaucoup d'endroits, devront être obscurs et par conséquent susceptibles d'interprétations diverses et contraires.

A l'obscurité du texte sacré joignez les causes multiples de fausses interprétations que chacun porte en soi, les préjugés de naissance, d'éducation, de systèmes ; l'intérêt de certaines passions, et les autres sources de nos erreurs, et vous verrez que le monument révélé, isolé, et solitaire, ne sera, pour le philosophe, que d'une autorité comparativement minime.

La raison privée, tout en proclamant l'autorité absolue de l'évidence, l'invoque néanmoins en une foule de sens contraires. Elle en agira nécessairement de même avec les Saintes Ecritures. On mettra bien en principe l'autorité souveraine de la parole de Dieu, on reconnaîtra même, je le suppose pour le moment, que la Bible est la pure parole de Dieu, mais chacun revendiquera pour soi le témoignage divin. Ainsi, grâce surtout à la corruption, à l'ignorance et à l'infirmité de l'homme, l'Écriture ne servira qu'à fournir un aliment nouveau à d'interminables disputes. (*)

(*) Le protestant Vinet, professeur distingué parmi les siens, ne dit pas autrement, mais il dit mieux que nous sur le présent sujet, dans son livre intitulé *L'Eglise et les Confessions de Foi*, p. 29 : "La parole de Dieu ne peut sans doute avoir qu'un sens en elle-même, mais elle en aura mille dans l'esprit du lecteur... On ne cherche pas, en effet, dans la Bible toute la vérité, mais la vérité qui agréé et qui flatte : chacun se jette sur sa proie ; riche et splendide proie, car, même les vérités partielles ont dans la Bible une beauté qui en ferait de belles erreurs, et l'autorité du livre leur donne une consécration imposante. On abonde dans le sens de la vérité qu'on a choisie, ou exclut ou l'on néglige celles qui la complètent en lui faisant contre-poids ; on ne voit, dans la Bible, que ce qu'on veut ; en sorte que, dans le fait, chacun a sa Bible, soutient en son nom, et tire de son texte les erreurs les plus anti-bibliques ; en sorte que, les caractères, les inclinations, les hommes qui diffèrent entr'eux le plus profondément, se réclament tous ensemble de la Bible, et que, le même étendard flotte sur deux armées rivales. Celui-ci voit dans l'Évangile, Dieu descendant jusqu'à l'homme, l'homme élevé jusqu'à Dieu par le mystère de la croix ; d'autres, y voient l'homme auteur de son propre salut par l'accomplissement des préceptes d'une morale pure ; pour d'autres encore, le Christianisme n'est qu'une doctrine sociale, ou la forme transitoire d'une révélation qui se continue ; ou la philosophie du genre humain se symbolisant dans une vie et dans une mort réelles

Et, telle est la leçon que nous donne l'expérience universelle, pendant toute la durée de la période chrétienne. Dès la naissance du christianisme, plusieurs disciples de Jésus, se séparent des autres, la Bible à la main, et forment différentes sectes dont chacune prétend avoir conservé la vraie doctrine du maître. Ces divers partis, déjà très-nombreux au second siècle, et séparés par des différences radicales, en appelaient tous, selon le témoignage de Tertulien (*) et de Vincent de Lerin †), à l'Écriture Sainte. On les voit, dit ce dernier auteur, personnage très-distingué, qui écrivait l'an 434, on les voit parcourir d'un vol rapide toutes les parties de la loi sainte ; les livres de Moïse, ceux des rois, les psaumes, les écrits des apô-

ou fictives : que sais-je ? Tous les oiseaux de l'air, depuis l'oiseau de la nuit jusqu'à l'aigle ami du soleil, font leurs nids dans les rameaux de cet arbre immense. On n'est d'accord que sur une chose ; c'est de chercher dans la Bible, non les idées de la Bible, mais la seule autorité irrécusable pour les idées qu'on a et qu'un nom d'homme ne protégerait pas assez. C'est ainsi qu'on se joue (et qui est-ce qui en est tout à fait innocent ?) de l'unique sens de cette immuable parole."

Il sera difficile, si l'on veut peser attentivement ces incontestables vérités, de ne pas souscrire pleinement à ces paroles d'un ennemi de l'Église, qui combattit contre elle pendant près de vingt ans, avec la haine d'un fils révolté contre sa mère.

"Étant posée, la base d'une révélation divine, indispensable pour le salut et consignée dans un livre surnaturellement inspiré, je ne sache point d'absurdité comparable à celle d'abandonner ce livre à l'interprétation individuelle de chaque homme, savant ou ignorant, simple ou éclairé, car ces différences sont ici de nul poids ; et, quand les catholiques établissent contre les protestants la nécessité d'une autorité vivante, perpétuelle, universelle, qui détermine avec certitude le véritable sens du texte sacré, résolve tous les doutes, juge infailliblement toutes les controverses qu'il peut faire naître, ce qu'ils disent est si clair, si péremptoirement décisif, que si l'on ne savait pas quelle est la puissance de certains préjugés inculqués dès le berceau, on croirait impossible de résister à une pareille évidence." Laménais, Discussion critique sur la religion et la philosophie, p. 120.—Cité par M. Nicolas aussi bien que M. Vinet, dans son bel ouvrage intitulé : Etudes sur le Christianisme, t. 3, p. 255 et 277, 7me édition in-12.

(*) Tertulien (De præscriptionibus, cap. 37.) "Non Christiani nullum jus capiunt christianorum litterarum : ad quos meritò dicendum est : qui estis ? quandò, et undè venistis ? quid in meo agitis, non mei ? Quo denique, Marcion, jure sylvam meam cordis ? Quà licentiâ, Valentine, fontes meos transvertis ? Quà potestate, Apelles, limites meos commoves ? mea est possessio : quid hic cæteri ad voluntatem vestram seminatis et pascitis ?"

Cap. 38. "Quibus fuit propositum aliter docendi, eos necessitas coegit aliter disponendi instrumenta doctrinæ. Alios enim non potuissent aliter docere, nisi aliter haberent per quæ docerent."

(†) "Hic fortassè aliquis interrogat an et Hæretici divinæ scripturæ testimoniis utantur ? Utuntur planè et vehementer. Nam videns eos volare per singula quæque sancta legis volumina, per Moïsen, per Regum libros, per Psalmos, per Apostolos, per Evangelia, per Prophetas. Sivè enim apud suos, sivè alienos, sivè privatim, sivè publicè, sivè in sermonibus, sivè in libris, sivè in conviviis, sivè plateis, nihil unquam penè de suo proferrunt quod non etiam scriptura verbis adumbrare conentur. Lege Pauli Samosatani exemplorum congeriem, prope nullam omitti paginam quæ non Novi aut Veteris Testamenti sententiis fucata et colorata sit."

Vincentii Lirinensis, commonitorium primum, cap. xxv.

tres, des Evangélistes et des prophètes. Entr'eux et parmi les étrangers, en particulier et en public, dans leurs discours et dans leurs livres, au milieu des festins et sur les places publiques, ils ne tirent jamais rien de leur fond qu'ils ne prennent soin de le revêtir des paroles de l'Écriture. Lisez les opuscules de Saul de Samosate, de Priscillien, d'Eunomius, de Jovinien, et de leurs semblables, et vous en verrez une infinité d'exemples. Vous n'y trouverez pas une page qui ne soit surchargée de textes du Nouveau et de l'Ancien Testament. L'Écriture interprétée par la sophistique, alliée naturelle des passions mauvaises, enfantait tous les jours de nouveaux monstres d'erreur auxquels se laissaient surprendre de très-grands esprits. (*)

Nous avons décrit précédemment, à grands traits, les terribles luttes que produisit dans l'Église cette diversité d'interprétation de la parole révélée, et les scissions et les schismes qui s'en suivirent.

Toutefois, l'interprétation indépendante que l'on réalisait assez volontiers en pratique, n'était pas encore, au moins, universellement formulée et mise en principe, ne produisait pas alors tous ses résultats naturels ; et la dissolution ne s'opérait qu'avec une certaine lenteur et dans de certaines limites. Mais, au seizième siècle, lorsque apparut le moine Saxon, d'innombrables essais d'indépendance ayant été tentés et effectués, tout était convenablement préparé pour l'heureux succès de sa formule théorique. C'est pourquoi, quand Luther proclama le principe de la suprématie de la raison individuelle, un très-grand nombre s'empressa de se ranger sous ses drapeaux.

Et c'est depuis lors, surtout, que l'on a vu de quel mince secours serait à l'esprit humain un simple livre, même révélé. Partout où l'on ne reconnaît que la Bible interprétée selon le sens particulier de chacun, des divisions sans nombres et tout à fait incurables, n'ont pas cessé d'éclater surtout parmi les savants, et de morceler de plus en plus les sectes diverses qu'elles ont multipliées comme à l'infini.

C'est un fait avéré et reconnu par les parties intéressées elles-mêmes, qui ne font pas difficulté d'avouer que les prétendues églises enfantées par la révolution religieuse du seizième siècle, n'offrent plus aux yeux de l'observateur qu'un chaos épouvantable. Avec le secours de l'Écriture, chacun nie et affirme ce qu'il veut, et il n'y a plus désormais moyen de s'entendre. Citons des témoignages authentiques et irrécusables.

“ Le protestantisme, dont la communion a été brisée et dissoute par les nombreuses confessions et sectes qui se sont formées et établies pendant et depuis la réformation, ne présentent pas comme le Catholicisme, une

(*) Les Manichéens et les Gnostiques, les Sabelliens et les Ariens, les Nestoriens et les Eutichiens, les Pélagiens et les Macédoniens, les Prédestinatiers, les Iconoclastes et une multitude d'autres sectes moins considérables, invoquaient les Livres divins et prétendaient en déduire leur doctrine.

“ unité extérieure, mais au contraire une véritable anarchie. ”—De Wotte.

“ Nous n'avons pas une Eglise, mais seulement des églises. ”—Le professeur Lehmann.

“ Le luthérianisme avec ses diverses églises et son droit ecclésiastique, ressemble à un ver coupé en morceaux, dont chacun remue tant qu'il lui reste quelque force, mais qui perd insensiblement la vie et avec elle le mouvement. ” Le Pasteur Froreisen.

“ L'Eglise réformée est une aggrégation de plusieurs églises différentes et toujours prêtes à introduire de nouveaux changements dans leurs doctrines. ”—H. J. Rose.

“ L'Eglise soi-disant protestante devient toujours de plus en plus une véritable tour de Babel. ”—J. Von Muller.

“ La confusion et la contradiction la plus criante dominent dans ce qu'on désigne comme prédication évangélique. ”—F. A. Kothe.

“ On sait qu'un pasteur ne croit plus ce qu'un autre croit, et que les professeurs s'excommunient les uns les autres. ”—Darmst. Allg. Kirchn-zetzung.

“ L'un pense que nous devons travailler à ce que le protestantisme devienne une véritable église. ”—Boll.

“ Un autre, au contraire, prétend que l'Eglise a si peu besoin d'appui et de soutien, qu'il faut tout mettre en œuvre pour renverser toute assistance étrangère. ”—J. A. Uhlig.

“ L'un s'écrie : la meilleure demande qu'on pourrait faire, non-seulement aux générations futures, mais aussi aux générations actuelles, serait qu'elles protestassent contre une foule de protestations du nouveau protestantisme. ”—J. F. Klenker.

“ Un autre dit : Le protestantisme doit marcher en avant, dût-il tomber dans un abîme sans fond. ”—J. H. D. Zschokke.

“ Un troisième craint, qu'avec l'idée d'une réformation continuelle, on ne réforme le Luthérianisme jusqu'à le faire rentrer dans le paganisme, et jusqu'à pousser enfin totalement le christianisme du monde. ”—De Ammon.

“ Un quatrième déclare, que Luther n'a fait que commencer, et que sa doctrine n'était pas la réforme. Si l'église évangélique veut se maintenir, il faut qu'elle se revête d'une forme toujours plus parfaite, et qu'elle n'abandonne pas cette devise : En avant ! ”—D. U. Wohlfurth.

“ La confusion dans les croyances est vraiment extrême. ”—De Ammon.

“ On ne peut se dissimuler que notre théologie a un tout autre esprit que celui qu'elle avait encore dans le milieu du dix-huitième siècle, et que le changement ne s'est pas opéré dans le système d'un seul théologien ou d'un seul parti, mais dans toute la théologie de l'époque. ”—Plank.

“ Les docteurs de l'église protestante se contredisent dans des thèses

“ qui ont évidemment la plus grande influence sur la détermination de cette question : que doit-on faire pour être éternellement heureux ? ”—Berger.

“ Hélas ! parmi les pasteurs, il n’y en a pas deux qui soient d’accord : comme chacun a sa propre physionomie, chacun aussi a ses propres idées. ”—Darmst. Allg.

“ On pourrait nous placer, nous autres pasteurs, dans la catégorie de ces anciens augures dont parle Cicéron, qui ne pouvaient se rencontrer sans rire. ”—Tleber-Die.

“ La décadence de la religion, dans la plupart des pays protestants, est claire et positive. ”—M. J. Jhkirchhoff.

“ O protestantisme, tu en es donc venu au point que tes pasteurs protestent contre toute religion ! ”—Dût.

“ Ce franc aveu m’attire ta haine et ta colère, je dirai toujours que des faits exposés aux yeux du monde, annoncent assez que ton nom n’est pas un jeu de mots vide de sens. ”—D. Penisch.

“ Le protestantisme a poussé si loin son goût de réforme qu’il n’offre plus, maintenant, qu’une série de zéros sans nombre énumérateur. ”—Schmlz.

“ L’édifice protestant a souffert de si continuelles dégradations, qu’il n’est plus, maintenant, qu’une pauvre cabane à peine défendue contre le vent et la pluie ; au milieu de ce dédale de doutes, d’hypothèses qui se sont mêlés à quelques heures de certitude, où, même la certitude recon nue, n’est qu’une opinion, la période de refroidissement est arrivée, et on n’est plus occupé maintenant qu’à amener le point de congélation. ”—J. G. Muller.

“ La dissolution de l’Église protestante est certaine, elle est tellement corrompue que rien ne peut plus la raviver. ”—Boll.

“ Le lien de la foi que les réformateurs voulaient établir s’est relâché, et les temps ont fait crouler, l’un après l’autre, les pierres fondamentales de l’Église établie sur le christianisme et la liberté spirituelle. ”—Ullmann.

“ On n’en restera pas là, après une pierre en viendra une autre, puis viendra la tour de l’édifice, Dieu l’abattra par nos mains. ”—Boll.

“ L’édifice de la religion évangélique est déjà, à proprement parler, renversé, et par des personnes qui ont pris intérêt à son affaïssement et à sa chute. ”—De Wollmann.

“ Le véritable malheur de l’Église consiste en ce que l’idée du christianisme a non-seulement perdu de son autorité chez les ministres, mais aussi, chez toute la génération de cette époque ; que l’esprit s’en est allé avec la forme visible, qu’on ne croit plus à un Dieu incarné, qu’on n’ose plus à peine en prononcer le nom, et que, par suite, le sol sur lequel on marchait s’est abîmé. ”—Darmst. Allg.

Voyez la réforme contre la réforme, t. 1, p. 2, 42. (*)

Entrons dans quelques détails touchant les doctrines les plus importantes du christianisme, et voyons comment, au nom de la Bible, sur de si graves matières, le OUI et le NON sont établis avec une égale assurance.

OUI.—“ La doctrine du péché originel est un acte de foi fondamental qui a sa plus intime liaison avec des croyances sans lesquelles la foi ne peut être conservée, telles que la doctrine de la grâce, celle de la nécessité des œuvres, de la révélation et de la rédemption.”—Waleh.

OUI.—“ Le baptême est nécessaire ; par le baptême nous devenons enfants de Dieu.”—Confession d'Ausbourg, art. ix.

OUI.—“ Le corps et le sang du Christ, sont véritablement présents dans l'Eucharistie, sous l'apparence du pain et du vin.”—Confession d'Ausbourg, art. x.

OUI.—“ Le dogme de la Sainte-Trinité, ôte toute liberté à notre intelligence.”—Philippe Melancthon. Soc. Théol.

OUI.—“ Il semble que nous soyons arrivés au moment où l'on peut contester au démon, outre son caractère personnel, la puissance dont il est en possession depuis la création. De nos jours on peut parler librement sur cette matière.”—D. Treschow.

NON.—“ Dans l'esprit progressif de l'Eglise évangélique, le dogme du péché originel est abandonné, comme n'étant pas fondé sur l'Écriture, et comme contraire au développement de l'esprit chrétien.”—Dr. Ch. Hase.

NON.—“ La cérémonie du baptême n'est autre chose que la représentation figurée de notre entrée dans l'Eglise.”—Dr. Thomas Balguy.

NON.—“ Le véritable sens des paroles sacramentelles de l'institution de la cène est : Prenez ce pain ; il est l'image de mon corps qui, semblable à ce pain, est rompu pour votre salut ; buvez dans ce calice, et considérez le vin comme mon sang qui coulera, afin que vous obteniez la rémission de vos péchés.”—Dr. Jacobi.

NON.—“ Celui qui dit qu'il n'a pas reçu de Dieu le libre arbitre, ce précieux présent, est un mauvais et paresseux serviteur, qui ne fait pas son salut dans la terre.”—Schulz.

NON.—“ Ceux qui nient absolument l'existence du démon, vont trop loin, et sont en opposition avec l'Écriture. On doit admettre, d'après l'Écriture, une activité continuelle du démon, ce qui est d'autant moins à contester, que nous sommes incapables de dire quelque chose de décisif touchant la connexion des causes qui agissent sur le monde.”—Reinhard.

(*) L'évêque de Cantorbery, primat de toute l'Angleterre, a déclaré tout récemment à la Chambre des Lords, que l'état de l'église protestante est tel, et que ses divisions sont si nombreuses, qu'il ne serait pas possible d'y rétablir les synodes ou les conciles. —(Réponse au défi de M. Atkinson p. 17.)

OUI.—“ Le dogme des anges gardiens est établie dans la nature de son créateur, et sert à résoudre une quantité de question.”—Dr. Thomas Brown.

OUI.—“ Le Christ ressuscitera les corps à la fin du monde, c'est-à-dire, qu'il unira de nouveau les corps aux âmes. Après la résurrection, viendra le jugement.”—Kohler.

OUI.—“ L'éternité des peines est suffisamment établie dans l'Écriture, on y trouve divers textes qui la prouvent de la manière la plus convaincante.”—Walch.

OUI.—“ La doctrine de la prédestination est dure, mais elle est énoncée dans la Bible.”—Synode de Dordrecht, 1818-1819.

OUI.—“ Le Saint-Esprit est la troisième personne de la Sainte-Trinité.”—Kohler.

OUI.—“ Si le Christ, d'après l'intermédiaire liaison de son Être avec le Père et avec nous, est le seul et le plus excellent médiateur de la nouvelle alliance, sa doctrine fait aussi essentiellement partie des vérités du christianisme.”—Ammon.

OUI.—“ Nous enseignons que Dieu, le fils, s'est fait homme, qu'il est né de la vierge Marie immaculée, et qu'il réunit en lui les deux

NON.—“ Lorsque Jésus disait aux juifs, (Math. 18, 1) que les enfants avaient pour génies tutélaires, les plus grands parmi les anges, cette parole n'était sans doute qu'un argument *ad hominem*, adressé à ses auditeurs qui croyaient aux anges, et dans la pensée que les enfants étaient aussi chers à Dieu que les hommes faits.” Henpa Standlin et d'autres encore, regardent la doctrine des anges comme prouvée.”—Dr. Bretsch.

NON.—“ Les idées de résurrection des morts et de jugement dernier, choses difficiles à démontrer, ne dérivent pas du Nouveau Testament.”—Ammon.

NON.—“ Loin de nous les peines éternelles de l'enfer et les vapeurs empoisonnées de l'abîme.”—Hassenkamp.

NON.—“ La doctrine de l'église luthérienne sur la prédestination, si on entend par là, la volonté en Dieu de punir ou de récompenser chaque créature après sa mort, n'est pas contenue dans l'Écriture. L'enseignement Calviniste sur la prédestination, tue la volonté humaine dans chaque acte de la vie.”—Bretschneider.

NON.—“ Je ne puis me convaincre de la nature personnelle du Saint-Esprit, parce que je ne la trouve pas dans la Bible, et parce que je ne m'attache qu'à la Bible.”—Ewald.

NON.—“ La religion de Jésus n'a rien de commun avec sa personne et son histoire ; Jésus ne s'est jamais donné que comme un envoyé de Dieu.”—G. H. Audius.

NON.—“ L'idée d'un Dieu et d'un homme en une même personne n'est pas biblique, elle appartient à la logique avouée des conciles.”

“natures, divine et humaine, qu'il est le Christ, Dieu et homme.”—Confession d'Ausbourg, art. iii.

OUI.—“On enseigne sur la justification que vous ne pouvez obtenir de Dieu la rémission de vos péchés en vue de vos mérites et de vos œuvres, mais au moyen de la grâce du Christ par la foi, et en croyant que le Christ a souffert pour nous, que seulement à cause de lui, nos péchés nous seront remis, et que la justice et la vie éternelle nous seront accordés.”—Confession d'Ausbourg.

OUI.—“Puisque Jésus a pris sur lui les péchés du monde, qu'il s'est offert comme coupable, et qu'il a attiré sur lui la rigueur de la justice divine, et que Dieu ne l'a pas épargné lorsqu'il s'est présenté à son tribunal comme notre avocat, mais qu'il a puni en Jésus les péchés du monde de la manière la plus terrible devant le ciel et la terre ; Dieu peut, sans manquer à sa sainteté et à sa justice, pardonner leurs fautes à des pécheurs repentants qui obtiennent par la foi une complète réconciliation, leur remettre les peines encourues et leur donner de nouveau le droit d'une éternelle vie. Sans la croix au sang de Jésus, personne ne peut échapper au pouvoir des ténèbres.”—Dr. J. L. H. L. Krafft.

OUI.—“Nous tenons le dogme de la Trinité pour un article de foi que chacun doit admettre, s'il veut obtenir la vie éternelle.”—Waleh.

—Basila Wissenschaftl.

NON.—“J'avoue franchement et sans détour que, par exemple, le quatrième article de la confession d'Ausbourg et l'article correspondant de justification dans l'apologie de la confession, établissent une croyance opposée à celle que j'ai émise sur la grâce gratuite de Dieu.”—Darmst.

NON.—“Comment des paroles et des idées aussi peu scripturaires que celles de mérite, de satisfaction, de réconciliation avec Dieu par la sanglante expiation des péchés, peuvent-elles passer pour des points essentiels des doctrines bibliques aux yeux de ceux qui veulent être chrétiens, selon l'idée de la Bible.”—Dr. Paulin.

NON.—“On peut repousser sans scrupule de l'enseignement religieux, le dogme de la Trinité, comme un dogme nouveau et contraire à la raison.”—Cannabich.

Voyez la réforme contre la réforme, t. 1, p. 15, 20.

Ce que nous venons de dire des divisions sans nombre et sans fin des disciples du Christ qui font gloire de n'emprunter leur christianisme qu'à la Bible seule, s'applique à toutes les sectes et à tous les pays protestants.

“Le désaccord qui règne entre les doctrines des anciens et des nouveaux protestants est si grand, que Luther protesterait certainement contre le nouveau protestantisme, de même que les théologiens protestants

“ modernes ont déjà proposé de défendre le protestantisme contre le papisme de Luther.”—Dr. Augusti.

“ Luther a fondé son Eglise en Saxe, nous nous réunissons pour en remercier Dieu, mais, hélas ! elle n'existe plus.”—Reinhard.

“ L'Eglise réformée est une aggrégation de plusieurs églises d'opinions différentes et toujours prêtes à introduire de nouveaux changements dans leurs doctrines.”—H. J. Rose.

“ L'expression d'Eglise réformée n'a qu'une valeur impropre, car il ne peut être question que de communes réformées.”—Allgemeine Deutsche Real Enlg--

“ L'Eglise Anglicane aussi a été si promptement troublée par les scissions, qu'il ne peut être également pour elle question que de *communes* et non d'Eglise.”—Allgemeine Deutsche.

“ En Angleterre, tous les genres de croyance et d'incrédulité ont trouvé des défenseurs et des partisans. Swédenborg put y recruter sa nouvelle Jérusalem ; la nouvelle révélation y fut favorablement accueillie, tandis que Williams rassemblait sa commune déiste.”—Neueste Sander.

“ L'Angleterre fut de tout temps le siège des sectes et des partis les plus opposés ; autour de tous les fondateurs de sectes, s'est toujours pressée une masse de peuple.”—Niemeyer.

“ Dans ce pays, d'après la disposition actuelle des esprits, tout homme, en état d'acheter un habit noir, peut former une congrégation autour de lui, ce qui explique cette variété de sectes, cette quantité de doctrines, ou comme on les appelle, de guides et de pasteurs.”—Monthly Review.

“ Il n'existe point en Allemagne d'Eglise générale protestante, il n'y en a jamais existé.”—Le Pasteur Bok.

“ On en est venu au point que l'Eglise, au moins dans les grandes villes, ne sait pas elle-même ce qu'elle croit précisément.”—Kammerschmidt.

“ On écrit de la Suisse : D'où vient que nous avons à Bâle tant de sectes religieuses, comme les piétistes, les momiers, les sociétés allemandes. Un enthousiaste, homme ou vieille femme, qui se croit appelé à une mission d'en haut, monte en chaire et tient en public des discours sur la religion.”—Darmst Allg.

“ La monomanie sectaire croît aussi tous les jours à Genève : à peine les méthodistes sont-ils devenus un peu plus tranquilles sous les drapeaux de Malan et d'Empaytaz, qu'il se forme déjà une nouvelle secte d'une espèce toute particulière.”—Ibid No. 65, an 1830.

“ En Hongrie et en Transylvanie, les sectes naquirent également avec la réformation ; elle se traitèrent mutuellement d'hérétiques et se séparèrent ensuite et pour toujours ; les Hongrois, en admettant la confession Suisse, donnèrent naissance à la foi Hongroise ; les Allemands, en persistant dans la confession d'Ausbourg, établirent la foi Allemande ; Georges Blandrate, en Transylvanie, vint fonder la secte *socinienne* ; les uni-

“ taires et cette quatrième église, jouissent des mêmes droits que ses trois
 “ aînées : l'Eglise Luthérienne, l'Eglise *Zwinglienne* et l'Eglise Calvi-
 “ niste.”—D. Feszler.

“ En Danemark, il existe deux factions théologiques si opposées que la
 “ personne qui en embrasse une, doit nécessairement condamner l'autre.”
 —Busek.

“ Ou plutôt, il n'y a pas seulement deux sectes, mais il y en a un nombre
 “ infini ; autant de têtes, autant d'opinions.”—D. Fogtmann.

“ Ainsi, par exemple, à Kiel, c'est une chose notoire, que l'université
 “ enseigne une doctrine, tandis que les séminaires en enseignent une autre.
 “ L'école savante et celle des bourgeois admettent chacune une foi diffé-
 “ rente ; les deux écoles secondaires en professent une autre, aussi bien
 “ que trente ou quarante autres institutions privées. Il en résulte natu-
 “ rellement que les pères et les enfants, les frères et les sœurs, les maris
 “ et les femmes, les savants et les ignorants, demeurent aussi divisés en fait
 “ de dogmes qu'il y a là des cultes divers, et cependant, tous les chrétiens
 “ se donnent pour Luthériens.”—Claus Harms.

“ En Suède, où il y a environ 2000 Swedernbergistes, la secte reli-
 “ gieuse, appelée Scésare, prend tous les jours plus d'accroissement, et n'a
 “ pu être détruite ni par la douceur ni par la force : cette secte, qui fait
 “ des sermons ambulatoires, a déjà de fortes racines en Norwége.”—
 Darmst Allg. 1830, No. 38.

“ Les idées théologiques en Hollande sont aussi brouillées qu'en Alle-
 “ magne. Entre l'entière soumission aux dogmes du synode de Dordrecht
 “ et la révolte ouverte contre des principes positifs à peine formulés ici, se
 “ meuvent une quantité de grands et de petits partis. Un grand nombre
 “ de jeunes théologiens, avançant toujours avec le siècle, s'occupent encore
 “ plus que les Anglais, de tout ce qui se rapporte aux nouvelles connais-
 “ sances exégétiques, critiques et historiques.”—Niemeyer.

“ Quant à la France, on lit dans un mémoire adressé au roi par les
 “ Eglises évangéliques, en l'année 1775 : Luther et Calvin n'ont parmi
 “ nous que peu de partisans ; nos propres enfants sont nos antagonistes.
 “ Nous ne savons où nous allons ni quel drapeau nous suivons.”

Dans un ouvrage intitulé, *Intérêts généraux du protestantisme*, M. de Gasparin, protestant orthodoxe fort zélé, se félicite comme d'un triomphe, que, dans une assemblée de sept cents ministres français, il s'en soit trouvé deux cents qui aient le courage de confesser “ Christ-Dieu manifesté en la chair.”—Ami de la Religion, décembre, 1848, No. 4713.

DEUX ORPHELINES.

(Suite.)

CHAPITRE III.

“ Notre aiguille, dit Bessy, notre aiguille devint notre unique ressource ; et combien de semaines nous dûmes nous exercer avant de gagner seulement un penny ! Pour nous soutenir durant cet apprentissage et pour payer le premier terme qui vint à échoir de notre loyer, nous dépensâmes les huit dernières guinées que nous remit le Père Joseph, car il nous en apporta huit, une à une, depuis la mort de notre père, et il nous donnait chaque fois une leçon sur la manière de compter l’argent et d’enregistrer nos dépenses, soin dont il s’était jusqu’alors chargé pour nous.

“ Il nous apporta en outre, après cela, des couronnes, des demi-couronnes et des shellings, quelquefois même de petites poignées de monnaie de cuivre ; mais je me doutai bien que cela ne venait point de M. Cleave. Je le lui demandai, il refusa de répondre ; j’insistai, il en convint. Alors moi je lui dis, un jour que Meg n’était point là, que nous commençons à gagner suffisamment, ce qui n’était malheureusement point la vérité.

“ Nous portâmes au mont-de-piété tous ceux de nos meubles ou effets dont nous pouvions nous passer. Il y en avait dans le nombre qui étaient de purs objets de luxe et que nous regrettâmes peu : tous ont dû être vendus depuis, car nous n’avons jamais songé à la possibilité de les racheter, ni de payer une rente pour leur conservation. Pardonnez-moi cette espèce d’ingratitude. J’engageai jusqu’à mon livre d’heures qui me venait de vous, bon Père Joseph ; mais Margaret ne voulut jamais se défaire du sien, et ce fut bien heureux : sans ce livre nous aurions désappris à lire.

“ Nous ourlions des foulards, nous cousions des cereles d’acier dans les crinolines, nous faisons des chemises, des jupes, des robes d’étoffe commune qu’on nous remettait toutes coupées. Nous allions les prendre dans les grands magasins de confection, où nous étions mieux accueillies et moins remarquées que dans les petites boutiques. On nous payait bien peu, et la première fois que je reçus un shelling pour toute une semaine de travail à nous deux, volontiers je le leur eusse jeté à la tête ; mais c’était à tort, je le confesse : notre travail était encore imparfait, et peut-être aurait-on pu, comme les semaines précédentes, ne nous rien donner du tout. Ensuite, si ceux qui nous occupaient étaient si peu généreux, c’est qu’ils ne pouvaient l’être davantage. Il fallait bien qu’ils gagnassent quelque chose aussi sur l’ouvrage qu’ils nous donnaient.

“ Aux prix qu’ils nous offraient, ils trouvaient des ouvrières plus âgées que nous et offrant par conséquent plus de garanties de régularité ; ils en trouvaient autant et plus qu’ils n’en désiraient. Voyez-vous, Madame Barnold, il y a des concurrences qui nous ruinent, sans s’en douter. Une femme dont le père ou le mari gagne deux ou trois shellings par jour dans les bateaux, est enchantée de trouver quelques pences à gagner de ses mains, tout en soignant ses enfants et sa marmite de pommes de terre ; et elle se contente d’un salaire minime. Pour nous, au contraire, ce salaire représentait non pas un appoint, mais tout, absolument tout, et nous ne pouvions cependant réclamer plus que les autres.

“ Vous me trouvez bien philosophe en ce point, n’est-il pas vrai ? Mais je n’ai pas toujours raisonné de la même façon. C’était ma douce petite sœur qui me disait tout cela. A force de me le répéter, elle finissait par m’en faire convenir, mais, hélas ! elle n’apaisait pas pour cela toutes mes impatiences. Je me révoltais contre la misère qui nous envahissait ; j’accusais le bon Dieu, qu’elle bénissait toujours ; j’allais souvent jusqu’à refuser de faire ma prière avec elle, comme pour me venger de lui. Nous avions engagé un samedi les deux meilleures robes que nous eussions chacune. Margaret, malgré les nombreux raccommodages de celle qui lui restait, se rendit à l’église le lendemain matin, toujours gaie et sereine comme à l’ordinaire ; moi je refusai d’y paraître avec mes vêtements délabrés. C’est de ce jour que date pour moi l’oubli des devoirs religieux. La honte de me montrer mal vêtue à la messe m’en éloigna pendant quelques dimanches ; la honte de m’y présenter de nouveau, après que le monde avait pu remarquer mon absence, m’en éloigna définitivement.

“ Tandis que Margaret employait les soirées du dimanche à prier et à lire dans son livre d’heures et qu’elle observait strictement le repos du saint jour, afin de forcer, comme elle disait, le bon Dieu à nous venir en aide, moi je travaillais toute seule avec une sorte de rage. Enfin j’ai vécu trois ans comme une païenne ; j’ai été, pour la chère âme qui se sanctifiait à côté de moi, le mauvais exemple de chaque jour, la tentation vivante.

— Continuez, ma pauvre enfant, dit le Père Joseph ; la persévérance de cette petite n’en est que plus admirable : votre éloignement de Dieu mettait le comble à sa fidélité.

— Elle était patiente, reprit Bessy ; moi j’étais forte. Elle se fatigua la première. Nous avions quelquefois soixante douzaines de faux-cols à piquer, c’était si long, si ennuyeux ! Car, vous le savez, Madame, les coutures qui vont le plus lentement sont celles dont on se lasse le plus vite. Nous nous levions le matin dès qu’on y voyait un peu, et nous travaillions tout le jour. Nous avons quitté notre ancien logement, trop grand et trop cher, et nous habitons une petite chambre dans une maison

qu'il faisait le coin de deux rues. Cette chambre avait trois fenêtres, et nous en faisons le tour avec le soleil. Je portais ma chaise d'une fenêtre à l'autre en courant, dès que je n'y voyais plus, et je regrettais la minute perdue dans ce déplacement ; mais elle, elle se levait avec douceur, elle venait s'asseoir à côté de moi et elle souriait à la lumière."

A ce souvenir, Bessy éclata en sanglots.

— Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel, et que la lumière sans fin luise pour eux ! dit le Père Joseph.

Bessy se remit promptement de son émotion.

— En travaillant depuis cinq heures du matin jusqu'au soir vers neuf heures, nous arrivions à gagner un shelling et six pences ; mais c'était une terrible tâche ! Afin de nous donner un peu d'exercice, nous faisons d'abord notre ménage chacune à notre tour. Et il n'était pas long, je vous assure : nous n'allumons pas le fourneau tous les jours ! Mais les sorties dans la rue ne me valaient rien : les gens que je voyais me rappelaient le passé et les jeunes filles de mon âge, qui passaient ricuses et proprement mises, m'inspiraient presque de la haine ; sans parler de certains regards de jeunes gens, dont mes haillons paraissaient autoriser l'insolence, et qui m'obligeaient à fermer les yeux. Je préfèrai donc ne plus bouger de ma chaise, et je restai là à coudre, coudre, coudre, jusqu'à cesser pour ainsi dire, de distinguer une semaine de l'autre, et l'aube du matin du crépuscule du soir.

“ Nous n'atteignons pas toujours la somme de un shelling six pences, dont j'ai parlé ; bien souvent pendant l'hiver, ou lorsque l'une de nous était obligée de céder à la fatigue, nous n'arrivions qu'à un shelling. Néanmoins, en moyenne, nous faisons ensemble de sept à huit shellings par semaine. Nous payons un shelling par dimanche pour notre chambre. L'hiver, la chandelle et le charbon nous coûtaient un shelling six pences par semaine. Ainsi il nous restait cinq shellings pour nous nourrir et nous entretenir sept jours durant.

“ Margaret tomba malade ; la couture lui devint insupportable. Elle loua un métier au tambour, à raison de trois pences par semaine, et se mit à broder. Ce changement parut la ranimer. Les patrons dessinés lui réjouissaient la vue et elle apprit bien vite. Mais elle était obligée, pour rendre son ouvrage, de prolonger les veillées. Si elle prenait une robe, elle devait fixer un jour pour la rapporter ; en cas de retard, elle était à l'amende. Elle veillait souvent trois et quatre nuits de suite jusqu'à trois heures du matin plutôt que de manquer à sa promesse. A douze ans quelle existence !

“ Un matin, je ne l'oublierai jamais, elle était sortie avec un magnifique manteau tout fleuri, tout enguirlandé de ses plus fines broderies. Elle rentra et vint se placer debout auprès de moi sans rien dire. J'avais à

peine assez de temps pour lui donner un coup d'œil ; je vis néanmoins qu'elle ne tenait pas l'argent dans la main.

—Eh bien ! Margaret, qu'y a-t-il ? lui demandai-je sans me déranger. Elle n'ouvrait pas la bouche. Je tournai la tête vers elle :

—Margaret, qu'y a-t-il donc ?

—Rien, répondit-elle. Le ton dont elle dit cela me donna froid au cœur.

—Margaret, vous a-t-on renvoyée ?

—Non : on m'a offert d'autre ouvrage : j'ai refusé.

—Refusé ?—J'étais tout effrayé.

—Oui, Bessy, ne vous fâchez pas. Voyez-vous, Bessy, je ne puis plus, je ne puis plus travailler comme cela ; la force me manque, je ne puis plus !

“ Elle était si pâle, si égarée, que je crus qu'elle allait mourir : Eh bien ! tant mieux ! m'écriai-je ; plutôt finir d'un coup que mourir lentement de faim comme nous faisons !

“ Elle se laissa tomber sur une chaise : me pardonnez-vous, Bessy, me demandait-elle, me pardonnez-vous ?

—Margaret, ma chère Margaret, tout ce que vous faites est bien ! lui dis-je. Elle m'embrassa et se força pour sourire :

—Regardez, dit-elle.

“ Alors je vis qu'elle avait employé son argent à acheter quelques vieux chiffons et trois poupées. Elle se mit à couper les chiffons en petites jupes, en petits châles et à habiller les poupées. Je n'osai pas lui demander ce qu'elle faisait ; mais elle était fort habile et eut bientôt donné à tout cela une tournure charmante. Dès qu'elle eut fini, elle se prit à admirer ses poupées, à les caresser, à les coucher sur notre lit, à les endormir dans ses bras. Sa raison l'abandonnait-elle ? ou était-ce simplement la nature qui, dans ce cœur d'enfant si comprimé, reprenait momentanément ses droits ? Je n'osai presque la regarder, bien que j'eusse moi-même laissé là mon ouvrage. Enfin elle contempla ses jouets avec amour, les baisa et les rebaisa comme eût fait une mère pour ses enfants, puis les ayant soigneusement enveloppés sous son bras, elle mit son bonnet et se dirigea vers la porte :

—Margaret, Margaret, où allez-vous ?

—Dans la rue, me répondit-elle.

“ Elle n'eut pas plutôt refermé la porte, que je me mis à pleurer et à sangloter. Je ne sais combien de temps dura cet accès de ma sensibilité ; mais lorsque j'eus retrouvé un peu de calme, le soleil marquait environ deux heures, et Margaret, sortie vers midi, ne revenait pas. Je regardais dans la rue : elle n'y était pas ; je revenais écouter à l'escalier, je retournais à la fenêtre ; pour un rien, je l'eusse appelée par cette dernière, au hasard de me faire passer pour folle. J'allais sortir à mon tour et courir après elle ; mais où la chercher ? J'étais au désespoir.

“ Elle rentra enfin. Elle rapportait deux pains, un peu de thé dans un cornet de papier, du sucre dans un autre, et quatre pences non dépensées. C’était le prix de ses trois poupées : un demi-shilling en tout, à peu près ce qu’elle gagnait en un jour à son tambour. On lui donna de l’eau chaude dans une taverne tout à côté de notre maison, et elle fit du thé, le premier que nous eussions goûté depuis bientôt douze ans. Puis, lorsqu’elle l’eut servi devant moi sur notre petite table, elle se leva, fit le signe de la croix et dit le *Benedicite*, mais d’une voix si douce, si douce, pleine de tant de gratitude, que je me mis à pleurer de nouveau. Elle m’ôta mon ouvrage, que j’avais repris, et emprisonna mes mains dans les siennes.

“ Tout le reste de la journée se passa ainsi, à nous regarder, à nous embrasser, à causer et à ne rien faire, oui, à ne rien faire ; c’est la seule fois que cela nous soit arrivé. Le soir, lorsqu’il ne nous fut plus possible de distinguer les traits l’une de l’autre, nous nous couchâmes, et là, dans l’obscurité, elle m’ouvrit le fond de son cœur. Elle me dit qu’elle n’était point malheureuse, mais reconnaissante au bon Dieu qui l’éprouvait, parce qu’elle sentait que l’épreuve lui était utile ; mais qu’elle perdrait la tête, si elle continuait à travailler comme elle avait fait ; qu’elle eût trouvé bien bon de jouer quelquefois un peu, si les récréations et les jeux étaient faits pour des enfants comme nous ; mais qu’au moins elle ne pouvait se passer d’air, de lumière, de mouvement et d’aller à la messe. Elle avait une idée : c’est que sa place de travail était dans la rue, oui, dans la rue ; elle était donc déterminée à y chercher de l’occupation, et à sauver ainsi son corps et sa raison, tout en continuant à faire du salut de son âme son principal souci.

“ Ainsi, elle commença à sortir régulièrement tous les jours avant sept heures, par le soleil comme par la pluie, par le vent comme par la neige, malgré le triste état de ses vêtements et malgré ses pieds nus. Elle prétendait que la demi-heure passée au pied de l’autel la rendait forte pour tout le jour, et que cela remplaçait pour elle toutes les poupées et toutes les récréations.

— Mais à propos, comment se fait-il, demanda Mme Barnold, que vous n’avez pas songé à réclamer le secours de l’administration publique ? Bien d’autres orphelines, à votre place, se seraient “ jetées sur la paroisse ” comme on dit vulgairement.

— Madame, une honnête voisine qui s’intéressait à nous, nous le conseilla et nous conduisit jusqu’au bureau des pauvres. Là, après une longue série de questions qui furent pour moi un supplice, on nous donna un demi-shilling à chacune, et l’on nous dit qu’on ne pouvait rien pour nous à domicile, qu’il fallait nous adresser au work-house. A ces mots, je regardai la voisine qui nous avait amenées ; mais elle, sans me donner le temps de l’interroger, elle nous prit chacune par une main et nous

entraîna rapidement dans la rue. “ Le work-house, nous dit-elle avec un tremblement dans la voix : le work-house, je l’ai connu, Dieu vous préserve de le connaître aussi ! Le work-house, cette prison des pauvres d’où les enfants ne sortent plus, ce pêle-mêle de tous les âges et de toutes les fanges ; le work-house, avec sa cuve où tout le monde se plonge successivement dans la même eau ; le work-house, avec ses bottes de foin pour lit commun, avec ses dalles froides où il faut marcher pieds nus, avec ses hangars pour dortoirs ! ”

“ Meg, toujours disposée à l’indulgence, fit observer que ces lieux d’asile devaient être précisément ce qu’ils sont, des lieux redoutés et redoutables, sans quoi on verrait trop de gens y nourrir leur paresse.

— Oui, mais ce n’est pas tout, reprit la voisine ; la promiscuité qu’on y trouve est bien autrement révoltante pour les sentiments d’une honnête femme que pour son odorat ou ses yeux. Une jeune fille qui a passé une nuit au work-house est à moitié perdue. Sa volonté et son corps peuvent en sortir purs, mais son intelligence et sa mémoire sont à jamais souillées. Sans compter que les malades catholiques y meurent forcément sans sacrements, comme des chiens, le prêtre catholique n’y étant pas admis. (*)

“ Je protestai que, pour ma part, je ne m’habituerai jamais à une pareille existence. Margaret, de son côté, dit simplement : “ Plutôt mourir de faim à la porte ! ”

— Vous ne seriez pas la première qui auriez préféré cela, ajouta la bonne femme, on en voit des exemples tous les jours.

“ Nous renonçons donc complètement aux secours de la charité publique.

“ Par bonheur, ce fut en ce temps-là que Mme. Houston fit attention à ma sœur et réalisa son modeste rêve en lui donnant des habits propres et un emploi en plein air. Mieux nourrie, et exerçant autant qu’elle le pouvait, souvent davantage, l’activité de ses membres, elle reprit une certaine vigueur, et sa taille, dont la croissance s’était arrêtée complètement, recommença à grandir un peu. J’aurais bien désiré l’imiter, mais lorsqu’elle me racontait parfois, sans se plaindre et comme une chose toute naturelle, combien certaines gens étaient peu polis pour elle, et comment elle était la servante des servantes des autres, le sang me bouillonnait dans les veines, et je m’estimais moins malheureuse de rester immobile à tirer mon aiguille et à attendre le retour de ma petite Margaret.

“ J’arrive à une circonstance qui m’occasionna beaucoup de troubles, de terreurs, hélas ! et de tentations. Depuis que j’étais seule le jour, c’était à moi de descendre de temps à autre pour chercher ce dont j’avais

(*) Il y est admis depuis trois ou quatre années, mais alors, vers 1860, il ne l’était pas encore. (Note de l’éditeur.)

besoin. Je rencontrais souvent, en sortant de chez la fruitière, une femme d'âge moyen, bien mise, parfaitement polie, qui m'abordait, me témoignait un intérêt très-vif, et finit par m'accompagner jusqu'à ma porte et par s'introduire elle-même chez moi. A l'aspect du dénûment extrême de la chambrette, elle poussa un cri où je remarquai, je ne sais comment, plus de joie que de pitié. Elle sortit et revint bientôt avec une couverture en catonnade pour le lit et une robe avec des souliers pour moi. Fort embarrassée, je n'osais ni accepter ni refuser ; je la priai seulement d'observer que je n'avais aucun droit à recevoir cela en pur cadeau, et que, gagnant si peu, de longtemps, jamais peut-être, je ne serais en état de lui rembourser de si grosses avances."

—Soyez sans crainte ! répondit-elle d'un air dégagé, vous me rembourserez plus aisément et plus vite que vous ne croyez !

"Je supposai d'abord que cette réponse avait trait à quelques renseignements particuliers que cette dame pouvait avoir sur un retour de bons sentiments de mon grand-père ; mais je vis bientôt qu'elle ignorait complètement ma naissance et le nom de M. Cleave, et je me gardai, du reste, de l'en instruire.

"Elle revint le même soir avec un large poigne pour mes cheveux, des pots de pommade, des savons enveloppés de papiers dorés, portant toutes sortes de noms de fleurs, et une charmante petite glace, qu'elle posa droit devant moi. Il y avait bien longtemps, deux ans peut-être, que je ne m'étais regardée dans une glace, la nôtre étant restée au mont-de-piété. Aussi le saisissement que j'éprouvai à me voir grandie et les traits développés, me fit oublier celui que me causait la hardiesse de cette femme.

"N'est-ce pas, me dit-elle, n'est-ce pas que vous êtes mignonne ?" Et, sans me donner le temps de me reconnaître, elle se mit à me peigner, à me pommader, à m'attiffer, comme une enfant fait de sa poupée.

"Vous avouerez ma faiblesse, Madame ? Il me répugnait de me laisser faire, et cependant mon visage se transformait si agréablement sous ses doigts que je n'avais pas la force de l'arrêter.

—Je comprends cela à merveille, dit en souriant Mme Barnold ; on n'est pas femme pour rien. Mais où voulait-elle en venir, votre coiffeuse ?

—Quand elle eut fini, elle se mit à genoux devant moi, avec le miroir entre nous deux, mais tourné de mon côté :

"Adorable enfant ? vous ferez tourner toutes les têtes !"

"Je m'écartai vivement :

—Qu'est-ce que cela veut dire, tourner les têtes ? C'est la mienne, j'en ai peur, qui tournera si vous continuez. Mais assez joué comme cela. Voici bientôt une heure de perdue, madame, et ma couture presse.

—Votre couture, Miss ? Ah bah ! avec ces yeux-là, pour peu qu'on sache la manière de s'en servir, on a des couturières, on en a beaucoup, mais on ne coud plus soi-même !

“ Je repoussai le miroir et la main qui le tenait, cherchai mon bonnet, y enfermai tous ces cheveux pommadés et me remis avec fermeté à l'ouvrage.

“ L'étrangère prit aussitôt un visage à la fois humble et sérieux :

—Allons, Miss, ne vous fâchez pas, vous voyez bien que c'était un jeu. Pourquoi m'en voudriez-vous d'une innocente fantaisie qui est en même temps une récréation pour vous ? Je ne vous dérange plus de votre travail. Continuez, laborieuse enfant, mais permettez-moi de revenir. Je suis une riche veuve sans enfants, et votre vue me fait plaisir.

“ Je n'osai ni le lui défendre ni le lui permettre. Je la priai seulement de reprendre toutes ses pommades, tous ses savons, dont je n'avais que faire. Elle les reprit sans aucune résistance, mais elle eut soin d'oublier le miroir, et, lorsque je remarquai cet oubli, je me dis que je pourrais le lui rendre à la prochaine occasion.

“ Ce miroir ne demeura pas moins pour moi un sujet de distraction. Le soir, je ne pus résister au désir de me contempler encore une fois avec ma coiffure, avant de la défaire pour toujours. Comme j'étais occupée à à cette folie, la clé tourna dans la serrure ; je reconnus le pas de Meg, et, je ne sais pourquoi, je cachai le miroir.

“ La “ riche veuve sans enfants ” fut quelque temps sans revenir. Je commençais à ne plus me préoccuper d'elle, lorsque je la vis reparaitre, cette fois les mains vides et avec des manières modestes, réservées jusqu'à la timidité. Elle me supplia d'excuser sa récente brusquerie en considération de la vivacité de ses sentiments et de la franchise d'un caractère qui ne savait rien dissimuler.

“ Elle m'entretint longuement de sa sympathie pour une situation aussi pénible, aussi peu méritée et aussi courageusement supportée que la mienne, des vertus de son mari défunt, de la fortune considérable et presque embarrassante qu'il lui avait léguée, du désir qu'elle avait toujours eu de faire le bonheur d'une orpheline abandonnée comme moi. Bien que ma fierté naturelle m'empêchât de me livrer à mon tour à une inconnue, ma réserve ne paraissait point refroidir ses épanchements.

“ Toute ces confidences me jetaient dans une étrange perplexité. Le P. Joseph, naturellement, était le conseiller auquel j'aurais dû recourir ; mais j'avais depuis longtemps oublié le chemin de son confessionnal.

“ Je pressai ma visiteuse, à plusieurs reprises, de remporter le miroir ; elle s'y refusa toujours, sans doute parce que je la persuadais mal de la sincérité de mes instances. Je ne voulais pas me l'avouer, mais j'étais charmée de ce petit meuble. Grâce à lui, je me tenais pour ainsi dire compagnie à moi-même dans ma solitude.

“ Un matin que je sortais pour aller rendre de l'ouvrage dans un magasin, l'étrangère, qui savait de la veille que j'aurais à faire cette course, se trouva sur ma route et me demanda de m'accompagner.

“ J’acceptai, faute de prétexte pour refuser.

“ Au sortir du magasin, elle passa, bon gré, mal gré, son bras sous le mien, et me déclara qu’elle ne me laissait pas retourner ainsi tout de suite à ma cellule, que ma réclusion perpétuelle n’était rien moins qu’un suicide, que le temps était trop beau et qu’elle m’emmenait faire un tour dans le jardin public.

“ En effet, cette journée était une des plus belles de l’été. Il était tombé depuis peu une petite pluie fine. La senteur des roses et l’éclat de la pleine lumière me donnaient une sorte de vertige, et j’eus des éblouissements en voyant des oiseaux voler au travers des branches. Je m’abandonnai plus longtemps qu’il n’eût convenu peut-être à ces sensations dont j’avais été si longtemps privée, et lorsque je songeai à reprendre le chemin de ma petite rue, j’en étais tout allangui.

— Vous avez besoin d’un instant de repos, me dit ma compagne de promenade. Justement nous voici près de chez moi. Vous ne refuserez pas de monter un moment. Et elle m’introduisit dans une maison d’assez belle apparence.

— A propos, ma toute belle, ajouta-t-elle, en tirant le cordon d’une sonnette au premier étage, j’oubliais de vous informer que nous trouverons très-probablement mon frère dans mon salon.

— Votre frère ? Vous ne m’en aviez pas parlé.

— C’est un très-galant homme ; vous me remercirez sûrement un jour de vous avoir procuré sa connaissance.

“ Je ne sais pourquoi ces derniers mots me firent frissonner. L’idée vague d’un danger inconnu me traversa l’esprit, mais je n’avais pas le loisir de délibérer. Déjà nous étions entrés, et nous nous trouvions en face d’un homme bien mis, assez âgé, qui paraissait nous attendre, car il vint au devant de nous avec un empressement et une effronterie que je ne saurais décrire.

“ Cette aptitude m’éclaira ; grand Dieu ! m’écriai-je à pleine voix, moi qui n’invoquais plus ce nom sacré, il y a un piège ! Et me précipitant vers la porte en même temps que la dame qui s’efforçait de la refermer entre elle et moi, je renversai ma fausse amie et descendis comme une folle. Il me semble qu’un bataillon ne m’eût pas empêché de passer.

“ Dans la rue je me mis à marcher d’un pas rapide mais plus calme. L’idée me vint que si je continuais à courir, les constables pourraient me poursuivre et m’arrêter, me prenant pour une voleuse qui se sauve.

“ Ce ne fut qu’après avoir franchi la porte de ma chambre et l’avoir refermée à double tour, que je me crus en sûreté ; mais alors je me mis à trembler comme une feuille. Je me jetai à genoux, versant toutes les larmes de mes yeux : j’invoquai mon bon ange, la sainte Vierge, l’âme de

ma mère qui, du haut du ciel, me voyait sans doute et m'avait protégée ; ensuite je saisis le miroir que je brisai en mille morceaux, et de ses débris ainsi que de tout ce que je tenais de la perfide générosité de l'inconnue, je fis un paquet, que je portai le soir au coin d'une borne.

“ Mais ce n'était pas fini. Le lendemain, en entrant chez la crémière pour prendre mes deux pences de lait et de fromage pour la journée, que trouvai-je devant moi ? Le monsieur de la veille, que je ne pus éviter d'entendre qu'en me sauvant. De même chez la boulangère deux jours après. Je n'osai plus mettre le pied dehors et en fut réduite à donner un penny à un enfant pour chercher mes petites provisions. Cet enfant même se vit bientôt obsédé à mon sujet.

“ Un jour, il me rapporta un gros bouquet, qu'un monsieur lui avait donné, avec une lettre bien lourde pour moi et une demi-couronne pour lui. Je déchirai la lettre ; il en tomba dix pièces jaunes, dix guinées enfin ! Je mis au feu le papier, non sans céder à la curiosité, pendant qu'il flambait, d'en défricher une ligne, la dernière atteinte par les flammes, où je lus un nom que je ferai mieux, je crois, de ne pas vous répéter.

“ Dix guinées, me disais-je, une fortune ! Je pesais cet or dans ma main, je le faisais reluire, je supputais tout ce que nous aurions pu acheter avec ; et comme, après tout, cette somme fabuleuse tombait chez moi sans condition déshonorante, je m'efforçai tout le jour de me persuader que j'avais le droit de la garder. Mais le soir, la seule vue de ma bonne petite sœur fit comme une clarté dans mon esprit : Pendant qu'elle ôtait son bonnet, j'entr'ouvris la fenêtre et je jetai les dix guinées dans la rue.

“ De peur de la troubler, je ne lui confiai rien de cette aventure. Je lui fis croire seulement que notre rue me déplaisait, et après avoir payé notre loyer, bien que le terme ne fut pas tout à fait échu, nous transportâmes, au point du jour, notre mobilier dans la chambre où vous nous avez trouvés. Et nous n'eûmes pas besoin de commissionnaire pour nous aider, je vous l'assure.

“ Avais-je tort, mon Révérend Père, et aurais-je pu garder l'argent, lorsque surtout nous en avions si grand besoin ?

— Vous ne l'eussiez point dérobé en le gardant, puisque c'est bien à vous qu'il avait été donné ; mais le don n'était ni pur ni désintéressé de la part du donateur, et l'acceptation aurait pu vous mener loin. Vous fîtes parfaitement bien de le repousser ; vous fîtes encore mieux, dans tous les cas, de déménager. Dieu vous tiendra compte, mon enfant, de la générosité de votre action.

— Les honnêtes gens aussi vous en tiendront compte, ajouta madame Barnold. Bessy, j'aurais pu rougir en apprenant le nom que vous portez ; au lieu de cela, toute pauvre que je vous trouve, je suis fière de vous savoir ma cousine.

— Voici maintenant, reprit la jeune fille, ma dernière et ma plus dangereuse tentation. J'avais été gravement et longtemps malade, et je m'étais rétablie je ne sais comment, car je m'efforçais de dissimuler mes souffrances à Margaret, ne pouvant la retenir à la maison pour me soigner.

“ Margaret étant nourrie chez madame Houston, rapportait bien peu d'argent dans notre ménage. Ma maladie nous avait mises en retard avec les fournisseurs qui ne nous connaissaient plus comme autrefois. Je ne trouvai plus de crédit même pour une livre de pain. C'est alors qu'avec l'appétit impérieux des convalescents, j'ai connu la faim et ses tortures.

“ Tantôt je tombais d'épuisement et m'endormais sur mon aiguille d'un lourd et invincible sommeil ; tantôt j'éprouvais de douloureux tiraillements dans l'estomac. Tantôt j'avais froid jusqu'aux os, tantôt des bouffées de fièvre brûlante me couraient dans les membres. Je devenais toute enflée ; je m'éveillais en proie à des accès de folle terreur, puis de colère et de désespoir. Je pleurais en regardant de ma fenêtre les pelures de pommes de terre et les rognures de feuilles de choux que je voyais les ménagères vider dans la rue. J'aurais déchiré de mes ongles, ce me semble, mon impitoyable grand-père, si je l'avais tenu devant moi. Que dis-je ? je l'aurais dévoré. La vie me devint intolérable. Je résolus d'en finir une bonne fois, plutôt que de me consumer ainsi à petit feu.

“ Ma mort devait servir en même temps à me venger de ma famille paternelle et à attirer sur ma sœur la protection de l'indignation publique. J'avais remarqué à la porte d'une maison sur laquelle on lisait : “ Imprimerie ” une boîte avec ces mots : “ Pour la rédaction du journal le *Marston-Times*.” J'écrivis pour cette boîte une note où je disais à peu près ceci :

“ On trouvera dans le port, vers le milieu de la jetée du Sud, le corps
 “ d'une jeune fille de seize ans et demi qui doit chercher là un terme aux
 “ tortures de la faim, ce soir, 15 décembre 1859. Cette jeune fille,
 “ nommée Elizabeth Cleave, est l'aînée de deux sœurs, dont la cadette
 “ demeure encore au no. 75 de la Cour de la Couronne, Baltic buildings,
 “ à Marston. Toutes deux sont issues du légitime mariage contracté
 “ le 6 mai 1841, dans la chapelle catholique romaine de Marston, entre
 “ Mary O'Shaghan et Richard Cleave, esquire, fils unique de M. Regi-
 “ nald Cleave, propriétaire de Cleave-Hall, comté de Kent, et ancien
 “ représentant de ce comté au parlement. M. Richard Cleave étant venu
 “ à mourir peu de temps après avoir épousé en secondes noces miss Anna,
 “ troisième fille du comte de Wallamore, M. Reginald a abandonné com-
 “ plètement les deux orphelines, ses petites-filles, âgées de onze et de
 “ treize ans, malgré les appels pressants adressés à sa justice et à sa pi-

“ tié. Il les a laissées depuis plus de quatre ans lutter toutes seule
 “ contre le vice et la misère. Dieu les a préservées du vice ; mais le cou-
 “ rage de l'aînée a fini par succomber à la misère, et elle s'est noyée.”

—Au moment où, vêtue de mes habits les plus pauvres, par économie pour ma sœur, je levai la main pour jeter la note à la boîte et de là me diriger vers la jetée du Sud, qui n'est qu'à trois minutes de distance, je vis paraître tout d'un coup ma petite Margaret.

“ Il faisait nuit. Je me rangeai précipitamment dans l'allée de l'imprimeur, afin de n'être pas aperçue d'elle. Elle sortait d'une boutique, la chère enfant ; elle tenait un panier vide, et elle s'arrêta sous un réverbère, juste en face de moi, pour regarder quelque chose qu'on venait de lui mettre dans la main. C'était une pièce de monnaie blanche ; je la vis en même temps qu'elle reluire à la lumière. Mais la figure de Margaret me parut si heureuse, si reconnaissante à l'aspect de cette pièce qu'elle pourrait m'offrir en rentrant. Il y avait dans toute sa personne tant de douceur et de confiance, que le courage de quitter la pauvre petite me faillit. Que dira-t-elle, pensai-je, quand elle me verra morte demain, et que deviendra-t-elle ? Elle mourra aussi, elle mourra du chagrin de ma perte, et nous nous reverrons plus, même dans l'autre monde, car les suicidés vont en enfer !

“ Ces réflexions me retinrent longtemps immobile dans l'ombre de cette allée. Enfin je fis le signe de la croix et je repris le chemin de notre demeure à laquelle, après le danger que je venais de courir, je trouvais pour la première fois une sorte de charme et de confortable.

“ Vers dix heures et demie, Margaret monta l'escalier en courant et déposa devant moi un gros pain, un morceau de charcuterie dans un papier et quatre pences qui restaient de sa pièce. Je lui sautai au cou, je la serrais à l'étouffer, je ne cessai de l'embrasser toute la soirée ; mais elle ne se douta point, lorsqu'elle s'endormit paisible à côté de moi, avec sa main pressée dans la mienne, que je la remerciais de m'avoir sauvé la vie.

“ Telles sont les principaux incidents de ces quatre années, jusqu'au moment où, déjà malade, Margaret prit le refroidissement qui me l'a enlevée. Que le bon Dieu récompense le P. Joseph et vous, Madame, des soins et de la sympathie que vous avez prodigués à ses derniers instants ! Pour moi, fortifiée par son souvenir, je tâcherai, en recommençant toute seule cette existence qu'elle éclairait de son inaltérable sourire, je tâcherai d'imiter désormais sa résignation.”

La jeune fille se tut en baissant les yeux et en faisant un effort visible pour ne pas céder de nouveau à son émotion. Mme. Barnold se leva et la serra, toute confuse, dans ses bras :

—Non, Bessy, vous ne recommencerez pas cette existence ! Vous avez assez souffert. C'est moi qui me chargerai de vous ; vous ne pouvez pas

me refuser le droit de le faire ; ne suis-je pas votre cousine ? J'écrirai aujourd'hui même à mon mari à votre sujet, et je ne doute pas qu'il ne me donne toute son approbation.

—Madame, dit le P. Joseph, je n'espérais pas moins de votre générosité, et si j'ose l'ajouter, de votre justice. Le ciel se chargera de votre récompense, Madame ; car pour cette jeune personne, il était temps que l'épreuve fut abrégée.

CHAPITRE IV.

Les funérailles de Margaret eurent lieu avec la plus grande simplicité, le matin, à l'issue de la messe du P. Joseph.

Ce fut lui qui conduisit le corps à sa dernière demeure, accompagné de Bessy, de Mme. Barnold, de Juliette, de Mme. Martins et de la servante de Mme Houston, que sa maîtresse y avait envoyée.

En suivant les longues allées ombreuses qui conduisent au quartier des pauvres, où il allait être déposé, le cercueil passa devant un large mausolée surmonté d'une pyramide sur laquelle on lisait :

*Miss Jane Cleave,
c'e Cleave-Hall,
première dame d'atours
de S. A. R. la duchesse de Cumberland,
grande lectrice, etc., etc.*

Le P. Joseph, d'un geste silencieux, montra cette inscription à Mme. Barnold.

—C'était sa grand'tante, dit à voix basse Mme. Barnold en réponse à la question muette du prêtre. Tombeau autrement somptueux, n'est-ce pas, que celui de la nièce !

—Aux yeux des hommes, oui, reprit le prêtre ; mais aux yeux des anges, je vous déclare qu'il y en aura peu d'aussi glorieux que celui-ci, dont eux seuls bientôt connaîtront la place.

—La tante était, ce me semble, une très-digne femme, ajouta Mme. Barnold.

—Soit, reprit le prêtre ; mais si vous aviez à choisir d'avoir été l'une ou l'autre, de la tante ou de la nièce ?...

—Je préférerais tout de même avoir été la pauvre petite marchande des rues.

—Moi pareillement, dit Juliette.

—Et je vous approuve, Mesdames, ajouta le prêtre. La vie est un voyage en chemin de fer. Qu'importe, une fois au terme, de l'avoir fait

plus ou moins commodément, en première ou en troisième classe ? L'important est d'arriver.

Le corps fut descendu dans la première des quinze ou vingt fosses qui, serrées les unes contre les autres, attendaient toutes ouvertes d'avance. Le prêtre planta à la tête une petite croix de bois noir qui portait ces simples mots :

Margaret Cleave

et dans les branches de laquelle Mme. Barnold passa une couronne de roses blanches, achetée durant le trajet.

Juliette, prenant le bras de Bessy, l'entraîna sanglotante, et le corps de la petite vendeuse de gâteaux fut laissé, comme avait dit le P. Joseph, à la garde des anges.

Bessy et Mme Barnold firent une dernière visite à la chambre de la Cour de la Couronne, Baltic buildings. Encore un souvenir du temps passé, presque une amie, dont la jeune orpheline ne put prendre congé sans que son cœur se serrât. C'était là qu'elles avaient tant souffert ; mais c'était là que Margaret était morte !

Bien peu d'instantanés lui suffirent pour faire un paquet de ses vêtements. Le petit lit et la table, les chaises et les quelques ustensiles de ménage furent abandonnés en cadeau à Mme. Martins. Après quoi Juliette s'occupa de payer le loyer et les frais occasionnés par la mort de Margaret, puis elle emmena Bessy à un magasin de confection pour deuil.

Mme Barnold, pendant ce temps, se rendit chez le P. Joseph et lui soumit ses projets à l'égard de la jeune orpheline. Elle comptait, sauf son approbation, se mettre à l'œuvre sans retard. Elle se proposait d'envoyer Bessy terminer ou plutôt recommencer son éducation dans un couvent de France où beaucoup de familles anglaises envoyaient leurs enfants. A son retour, elle la garderait auprès d'elle.

—En quelle qualité ? demanda le P. Joseph.

—Je dirai tout simplement ce qui est, répondit l'excellente dame, et je ne prétends faire mystère de son nom à personne.

—C'est le meilleur parti, Madame. De toutes les habiletés imaginables, la sincérité est encore la plus sûre. Je suis certain, d'un autre côté, que Bessy répondra dignement à vos bontés. Seulement, ne jugeriez-vous pas à propos de prévenir auparavant M. Cleave et de tenter personnellement un effort auprès de lui ?

—J'y ai songé, mon Père, et j'irai, si vous me le conseillez, dussé-je encourir sa disgrâce.

—Madame, le mérite des œuvres de charité, comme de toutes les autres, est en raison directe de leur difficulté. Puisque vous êtes résolue à la franchise dans cette affaire, soyez franche envers et contre tous. M. Régivuld Cleave est le chef de la famille ; traitez-le ingénuement comme tel,

malgré lui, et ne prenez aucune résolution importante dont vous ne l'ayez avisé. Les temps sont changés. Aujourd'hui plus on parlera du premier mariage de Richard, plus nous aurons de chances de succès. Je n'éprouve d'hésitation et de pitié qu'à l'égard d'une personne.

—Lady Anna Cleave ! dit Mme Barnold. Je tremble aussi pour elle, mon Père. Mais comment lui épargner d'aussi pénibles révélations ?

—C'est impossible, malheureusement.

—Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour adoucir le coup. Aidez-moi, mon Père et demandez à Dieu pour elle et pour moi les vertus dont nous allons avoir besoin : pour elle la résignation et le pardon des offenses, pour moi la prudence et le courage.

Juliette, en ramenant la jeune orpheline, paraissait toute fière d'elle. « Elle est étonnante, en vérité, disait la vieille gouvernante française, elle est étonnante pour une personne qui n'a jamais vu que des Anglais et des Anglaises. Elle n'a ni les cheveux trop rouges, ni le teint trop coloré, ni la bouche trop fendue, ni les pieds trop grands, ni les dents saillantes. Et la bonne dame était toute disposée à admettre l'orpheline en tiers, avec les deux jeunes Barnold, dans l'étroite catégorie des Anglais exceptionnels et parfaits.

Bessy était admirable surtout pour son entière modestie et pour l'absence complète dans ses regards et sa démarche, de tout ce qui eût pu trahir de la vanité à propos du changement survenu dans son extérieur. Elle était reconnaissante, il est vrai. Elle parlait avec émotion de tout ce qu'on faisait pour elle ; mais il n'y avait chez elle ni satisfaction d'elle-même, ni contemplation de sa propre personne. Juliette s'étant avisée de lui demander ce qu'elle pensait des changements survenus dans sa situation, elle répondit que ces vêtements neufs, la protection de Mme Barnold, cette existence nouvelle et plus douce, toutes ces choses constituaient pour elle un ensemble merveilleux qu'elle devait aux prières de sa sœur et à la miséricorde divine qui avait eu pitié de sa faiblesse, puisque, elle l'avouait humblement, elle n'avait pas su gagner le ciel, comme sa sœur, dans les privations.

Elle était très-occupée, travaillait tout le jour à ses robes avec Juliette et recherchait toute occasion de se rendre agréable et utile. L'affection dont elle se voyait l'objet avait déjà dompté cette nature sauvage et amolli l'âpreté de ses anciens ressentiments.

Ce fut bien mieux encore, lorsque Mme. Barnold lui fit part de ses projets sur elle. « Mon enfant, lui dit-elle, j'ignore ce que l'avenir vous réserve ; mais enfin, s'il ne m'est pas donné de vous replacer au rang de votre père par la fortune, je veux que vous y remontiez par l'éducation. » Il est superflu d'ajouter combien joyeusement ces propositions furent accueillies.

Mme Barnold, lorsqu'il s'agissait de bonnes œuvres, n'était point femme

à rester facilement à court d'expédients, ni à différer inutilement l'exécution de ceux qu'elle avait une fois arrêtés. Tandis que sa gouvernante mettait la dernière main au trousseau de pensionnaire de sa protégée, elle s'occupait de se rapprocher de M. Cleave.

Elle avait habité déjà pendant un été une villa située à trois ou quatre lieues à peine de Marston et à une demi-heure de Cleave-Hall. Elle annonça son intention de s'y transporter de nouveau pour y finir ce qui restait de la belle saison.

Juliette, en apprenant cette résolution, se hasarda à lui demander quel motif ou prétexte elle donnerait à ce déplacement au beau milieu de septembre, afin de ne pas éveiller la défiance de M. Cleave. Mme. Barnold, qui se plaisait à provoquer amicalement l'anglophobie prétendue de sa compagne habituelle et à discuter avec elle sur les mérites respectifs de leurs deux patries, la regarda en souriant avec un air d'admiration profonde.

« Comment ! Juliette, vous que je croyais si bien acclimatée parmi nous, vous croyez que quelqu'un va songer à s'enquérir du pourquoi de mon déménagement ? Bon pour les gens de votre pays de se poser de pareilles questions ; mais, en Angleterre, Juliette, quiconque a de quoi payer une place de première classe en chemin de fer a toujours sa malle faite et le pied levé.

— Excusez-moi, Madame, je l'oubliais, reprit Juliette, je suis d'une contrée que ses habitants ne quittent pas volontiers, sans doute parce qu'elle a tout ce qu'il faut pour les retenir. Mais, vous autres, Anglais, vous prenez au pied de la lettre la maxime philosophique que nous rappelait l'autre jour le P. Joseph, à savoir que « la vie est un voyage. » L'univers, pour vous, est une immense hôtellerie où le reste des humains vous sert chapeau bas, pour votre argent ; où l'on vous flatte, où l'on vous pille, et où l'on passe à désirer votre retour le temps qu'on n'emploie pas à pester tout bas contre votre présence.

— Vous êtes en veine de satire, Juliette ; mais souvenez-vous que cette humeur cosmopolite fait la grandeur de notre pays, et que c'est à cette qualité ou à ce défaut, comme il vous plaira, que notre petite île est redevable de son titre de « Mère des nations. »

— De ceci, Madame, tout le monde ne vous fera point compliment. Les Irlandais, par exemple, qui contribuent pour une bonne moitié à vous mériter ce titre, se dispenseraient bien certainement d'aller peupler vos colonies, et ils n'y afflueraient pas au nombre de plusieurs centaines chaque jour depuis vingt ans, si l'égoïsme et la tyrannie anglaise les laissaient tranquilles chez eux. Mais Paddy se lasse de produire pour John Bull, qui lui prend son or pour le semer à Londres et sur le continent, et il va demander à cousin Jonathan ou aux solitudes de l'Australie ou du Canada un travail qui lui permette de se nourrir du fruit de ses sueurs.

—Vous êtes acerbe maintenant, Juliette ; mais ce n'est pas moi qui vous donnerai tort sur ce que vous venez de dire, vous le savez bien. Toujours est-il que le monde devient sensiblement anglais. Déjà une grande nation créée à l'image de l'Angleterre, domine l'Amérique. Avant cinquante ans, une autre dominera l'Océanie, une autre l'Afrique méridionale, d'autres peut-être l'Asie, de l'Inde à la Chine.

—Au moins, dit Juliette, l'Europe vous échappera. La langue française reste et restera la langue de la partie la plus civilisée du globe.

—Si elle y maintient sa supériorité, Juliette, ce ne sera pas sans lutte. Mais nul n'empêchera l'anglais de devenir la langue de l'univers : il l'est déjà."

La gouvernante ne répliqua point. Sans être une savante, elle l'était trop, grâce à la conversation habituelle de M. et de Mme. Barnold, pour avoir la pensée de contester le fait énoncé par son interlocutrice. Cette dernière, de son côté, garda le silence et parut réfléchir. Elle avait souvent été frappée, tout en suivant le développement de l'instruction de ses fils, de ce fait désormais visible et tangible dans l'histoire du monde moderne. Elle reprit d'un ton sérieux :

—J'ai entendu dire à M. Barnold que cette expansion de notre pays au delà des mers le confond et l'effraye. Dieu n'a encore permis qu'une fois dans l'humanité, depuis la tour de Babel, une semblable unité de langage et de mœurs, et c'était dans des limites bien plus restreintes, pour les mœurs et le langage des Romains, lorsqu'il voulut faciliter la prédication de son Evangile. Aujourd'hui, il nous laisse entrevoir nous ne savons quels desseins mystérieux, mais prochains, dont notre race et notre idiome seront les instruments.

—Madame, dit Bessy qui avait écouté avec la plus vive attention, comme elle faisait toutes les fois qu'elle trouvait occasion de s'instruire, je suis trop ignorante pour apprécier tout cela ; mais je souhaite que le but de la Providence soit de ramener sur toute la terre l'antique unité des Chrétiens.

—Dieu vous entende, Bessy ! Et en attendant, occupons-nous d'emballer nos meubles et de faire nos malles.

A peine installée dans les environs de Cleave-Hall, Mme. Barnold envoya demander au château l'heure et le jour où elle pourrait faire au chef de sa famille maternelle sa visite de parente et de voisine. La réponse, aussi courtoise qu'elle le pouvait désirer, indiqua le jour le plus rapproché, à toute heure qu'il lui plairait de choisir ; on l'attendrait depuis le matin jusqu'au soir, ou mieux on l'attendrait le matin pour ne la laisser repartir que le soir.

C'était une magnifique résidence que Cleave-Hall ! Les habitants du voisinage disaient, pour la désigner : "*the Hall*, Château," absolument comme les anciens Romains disaient : "la ville, *Urbem*," pour désigner Rome. Tout le monde connaît le respect pour ainsi dire superstitieux du

peuple anglais pour les grandes familles, et le fanatisme de noblesse de ces fiers workmen.

Ces traditions féodales florissaient dans toute leur pureté au sein de la population agricole du comté. Beaucoup de paysans eussent été fort incapables de dire le nom de leur grand-père; mais il y en avait bien peu qui ne connussent la généalogie de M. Cleave, en remontant à cinq ou six générations, et qui ne pussent dire qui était son premier et qui son deuxième cousin. Au moment d'une élection, le candidat du "Hall" pouvait compter d'avance sur l'immense majorité des voix; et si, comme cela arrivait d'ordinaire, trois ou quatre landlords limitrophes parvenaient à s'entendre, ils pouvaient tirer à pile ou face à qui aurait l'honneur de présenter leurs concitoyens au Parlement. Bien que les électeurs fussent tous à leur aise et presque tous plus ou moins lettrés, il ne venait à l'idée d'aucun d'eux qu'un châtelain pût n'être pas le plus apte de tous à déclamer à la tribune contre les oppresseurs des peuples sur le continent, et à patronner l'affranchissement des noirs ou la liberté du commerce.

Naturellement, le landlord de Cleave-Hall se gardait bien, sur ce point, de penser autrement que ses tenanciers. Sur sa table, comme sur celle de tout bon Anglais, on trouvait toujours la *Bible* et le *Livre de la Pairie*, et le plus feuilleté, nous le craignons, n'était pas le premier.

Il était absolu chez lui comme un patriarche antique dans sa tribu ou comme un capitaine de vaisseau à son bord. Généreux, du reste, plein de libéralité, toujours au courant des intérêts de ses fermiers et ne les perdant jamais de vue malgré ses fréquentes excursions au delà du détroit; homme d'initiative, toujours prêt à donner l'exemple des entreprises d'intérêt général ou des améliorations du bétail ou du sol; toujours présent au jury quand il y était appelé, souvent vainqueur aux courses de chevaux, souvent primé aux concours agricoles. C'est à ce prix que l'aristocratie anglaise maintient son prestige.

En religion, il donnait scrupuleusement l'exemple, très-facile du reste de la fidélité à "l'Eglise établie." Il ne s'était jamais enquis de la nature exacte de cet établissement, encore moins des fondements légitimes de son autorité. Peu soucieux des querelles intestines entre la Basse-Eglise, qui répudie toute tradition catholique, se proclame protestante au premier chef, et la Haute-Eglise, qui tient à insulte l'épithète de protestante et s'intitule "l'Eglise anglicane catholique," il lui suffisait que le curé de Cleave-Hall, dont la nomination lui appartenait, fut en communion d'honneurs publics et de revenus, sinon de croyances, avec le "banc des Evêques" à la chambre des Lords. Pays étrange que celui où a pu vivre trois cents ans une religion fondée sur de simples décrets de parlements! Les Anglais, révolutionnaires acharnés hors de leur île, sont dans leur île le plus traditionnaliste et le plus autoritaire des peuples.

Leur renommée de libéralisme avait particulièrement le don d'exaspérer

notre amie Juliette. “ Ne me parlez pas de ce Don Quichotte à faux nez, disait-elle dans son langage pittoresque. John Bull, un chevalier errant ! Dites un commis-voyageur en cotonnade, quand ce n’est pas en opium. Vous le voyez se démener chez ses voisins comme un pourfendeur de géants ; là il a toujours force torts à faire redresser, force trônes à faire démolir ; car lui, personnellement, il se garde bien de redresser ou de démolir quoi que ce soit ; mais regardez-le chez-lui, vous l’y trouvez toujours du parti des verges.”

En gravissant au pas de ses chevaux la colline de Cleave-Hall, et en découvrant l’antique manoir de loin, au bout d’une large avenue de sycomores, Mme. Barnold s’aperçut pour la première fois que la mission qu’elle s’était donnée était non-seulement délicate, mais redoutable.

Ni la beauté du paysage, ni la perfection des cultures, ni le pittoresque effet des vieilles tourelles dont les créneaux semblaient s’élancer des arbres, n’avaient le pouvoir d’attirer son attention. Elle se demandait par quel bout entamer la question, et tantôt combinait dans son esprit les phrases les plus conciliantes qu’elle pouvait imaginer, tantôt priait mentalement et récitait son chapelet pour se donner du courage.

En traversant la grande salle, sous une double rangée de portraits appendus aux murs, elle se sentit comme honteuse. Les regards de ces nobles morts, immobiles dans leurs cadres, semblaient la suivre avec ressentiment et lui reprocher de les venir attrister par la nouvelle d’une mésalliance.

Elle entra dans la bibliothèque, au parquet de chêne recouvert d’un épais tapis, et s’arrêta devant la cheminée de marbre rouge que surmontaient, de chaque côté d’une glace antique de Venise, des faisceaux de lances, de casques et de cottes d’armes. Elle jetait un coup-d’œil dans la glace, cherchant à se remettre de son trouble, lorsqu’elle y aperçut une haute et majestueuse figure encadrée de larges favoris tout blancs, qui venait d’entrer derrière elle. Elle se demanda à cet aspect, si Baltic buildings et les événements des derniers jours n’étaient pas un rêve, et si elle aurait bien le courage d’en parler comme d’une réalité. Elle se retourna confuse : M. Cleave était devant elle et lui baisait la main avec une courtoisie affectueuse.

Les premiers compliments furent pleins d’effusion de la part de M. Cleave, embarrassés et distraits de celle de Mme. Barnold. Elle cherchait, tout en répondant, les belles phrases qu’elle avait arrangées dans sa tête, et ne les trouvait plus. Elle prit alors un parti héroïque.

Monsieur Cleave, commença-t-elle dès qu’ils furent assis tous les deux, je vous apporte des nouvelles qui ne vous seront point agréables.

—Je n’en crois rien, répondit-il ; non ma belle cousine, la messagère me plaît trop pour que le message me puisse déplaire.

—Monsieur Cleave, je viens vous parler des deux filles de Richard.”

Il fit un bond sur sa chaise.

« Quel Richard ? demanda-t-il.

— Mais votre fils, feu mon cousin Richard Cleave.

— Pas un mot de plus, Thérésa, pas un mot sur ce sujet !

— Excusez-moi, cher et vénéré cousin, reprit la visiteuse ; je ne vous apporte pas un plaidoyer en leur faveur, je viens seulement...

— Assez ! assez ! interrompit le vieillard avec impétuosité. Ma chère enfant, j'ai la prétention d'être le seul arbitre de mes affaires ; et, si vous n'avez pas à m'entretenir d'autre chose, j'en suis désolé, mais il me sera impossible de vous entendre.

— Cependant, mon cher Monsieur, si ce que...

— Il n'y a pas de *si* ni de *cependant* ; Thérésa, parlons d'autre chose ou brisons-là.

— En ce cas, reprit Mme. Barnold reprenant son sang-froid à mesure que le vieillard paraissait abandonner le sien, en ce cas vous voudrez bien vous rappeler, s'il vous survient quelque jour, à propos de ces pauvres enfants, des désagréments qui pourront rejaillir sur toute notre famille, vous voudrez bien vous rappeler que vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous-même.

— Et que voulez-vous qui m'arrive ? Ce sont des inconnues ici. Si elles se conduisent mal, qui voulez-vous qui s'occupe de leurs débordements ?

— Il ne s'agit pas de débordements, Monsieur, ni de mauvaise conduite. Ces enfants ont gardé toute l'innocence de leur âge ; ils l'ont gardée je ne sais comment, à la grâce de Dieu !

— Est-ce un reproche, Thérésa ? dit vivement le vieillard auquel sa conscience affirmait que le reproche eût été mérité.

— Non, certes ; le ciel me préserve de porter un jugement sur le chef de la famille dans laquelle je suis née. Mais la famille peut avoir des ennemis ou même des envieux qui, à l'occasion, se montreraient moins respectueux que moi, et c'était là, mon cher cousin, ce que je voulais prévenir.

Le vieillard resta un instant silencieux ; puis, d'un ton d'impatience mal comprimée :

« Eh bien ! parlez donc, parlez, et finissons-en vite ! »

Mme. Barnold raconta, en supprimant les détails, les péripéties du drame que les récits du P. Joseph et de Bessy ont fait connaître à nos lecteurs ; la longue détresse et le courage des orphelines, la piété extraordinaire et l'héroïque résignation de la plus jeune, la lutte victorieuse de l'aînée contre les séductions de l'or et de sa propre beauté et contre les tentations de suicide ; la lettre qu'elle avait failli mettre à la boîte du *Marston-Times*, enfin, la mort si édifiante de Margaret, dont le hasard ou plutôt la Providence l'avait rendu témoin.

M. Cleave ne l'interrompit pas une seule fois. Il subissait ce récit

comme un supplice inévitable et qu'il fallait surtout éviter de prolonger.

Cependant, à mesure que la narratrice avançait, elle put remarquer sur sa figure et dans son attitude des changements qui lui apprirent qu'il avait un cœur. Aux gestes à peine dissimulés d'impatience succédaient visiblement des marques de curiosité, puis de sympathie, puis de pitié, d'admiration, et sans doute aussi de remords.

Lorsqu'elle eut cessé de parler, il se leva sans mot dire et se mit à parcourir la bibliothèque à grands pas. Absorbé par ses réflexions, il se parlait quelquefois à lui-même, oubliant la présence de sa parente, et cette dernière surprit quelques fragments de ce monologue : " mourir de faim, " de faim, les filles de mon fils !... Ce coquin de *Marston Times*... On reconnaît le courage et la fierté des Cleave..." Et d'autres exclamations semblables, mais trop incomplètes pour qu'elle en pût saisir le sens.

Tout d'un coup il s'arrêta devant Mme. Barnold :

" Ah ! mille pardons, ma belle cousine, je m'attendais si peu à tout cela ! Après tout, vous n'en doutez pas, si j'avais prévu une telle infortune, je ne l'aurais jamais permise. Mes devoirs envers mon nom et ma position sociale m'ont rendu imprévoyant et dur, je vous le confesse. Êtes-vous contente ?

—Non, mon cher cousin. Cette confession vous honore, mais il faudrait quelque chose de plus pratique.

—Quoi, par exemple ?

—Consultez votre cœur et votre loyauté, mon cher cousin. Pour moi, je vous le répète, je ne suis pas venue dans l'intention de vous rien demander, même pour ces orphelines.

—Mais alors, pourquoi donc êtes-vous venue ? Je ne vous comprends pas.

—Mon but a été de vous soumettre, comme au chef de la famille, mes plans d'avenir pour la survivante.

—Vos plans d'avenir !

—Oui ; vous sentez bien qu'il serait cruel et souverainement imprudent de laisser retomber dans le gouffre cette enfant que le ciel a mise sur mon chemin. Si vous saviez comme est belle, et quelle élévation de caractère ! Je compte l'envoyer pour deux ou trois années en France, dans une maison d'éducation ; ensuite je la garderai auprès de moi, à moins que vous n'en décidiez autrement. J'ai déjà l'approbation de mon mari, et j'espère obtenir la vôtre.

—La mienne ? Vous vous en passerez, Madame, vous vous en passerez ! Je n'ai ni approbation ni désapprobation à vous donner. Faites ce qu'il vous plaira : cela ne me regarde point.

—Soit, mon cousin, c'est entendu. Je n'aurai néanmoins pas perdu mon temps ni le vôtre en venant vous faire part de mes projets. Vous saurez à quoi vous en tenir si jamais vous rencontrez dans le monde ma jeune cousine miss Elisabeth Cleave.

—Dans le monde ! miss Elisabeth Cleave ! Y pensez-vous, Mme. Barnold ? Mais le monde ignore complètement l'escapade de mon fils ! Mais pour le monde il n'existe point d'Elisabeth Cleave, de miss Cleave, ainsi qu'il vous plaît de l'appeler ! ”

Mme. Barnold comprit que c'était le moment de montrer de la fermeté. Se levant à son tour comme pour prendre congé :

—Mon cher Monsieur, elle n'a pas d'autre nom. Vous n'attendez pas que je laisse le monde supposer que je fais ma compagne d'une aventurière ramassée au coin d'une borne ou dans un camp de Bohémiens. Le monde saura le nom de Bessy, je vous en donne ma parole, et il y a lieu de croire que le monde prendra son parti, car, je vous le répète, elle est tout simplement charmante.

—Mais c'est une conspiration contre moi, cela !

—C'est un acte d'humanité et de justice, pas autre chose.”

Mme. Barnold, à ces mots, fit quelques pas vers la porte. Le vieillard se mit au devant d'elle :

“ Savez-vous, Madame Barnold, que je prends tout ceci fort mal ?

—Tant pis, Monsieur, sincèrement tant pis ! Je suis mille fois affligée du déplaisir que je vous cause, mais ma conscience me dit que je ne pouvais pas faire autrement.

—Vous n'avez donc aucune considération, Madame, pour lady Anna Cleave, votre parente aussi et votre amie, qui n'a jamais entendu parler de ce mariage, Lady Anna, la fille du comte de Wallamore, vous n'y avez pas réfléchi, Madame !

—Monsieur Cleave, il ne m'appartient point de m'immiscer dans les secrets de votre maison.

—Allons, Madame, soyons raisonnables. Je vois que c'est à moi à vous offrir des conditions. Eh bien ! soyez satisfaite. Vous me déclarez la guerre ; je vous demande la paix. Je vous la demande...”

Et il ajouta d'une voix basse, presque tremblante :

“ Je vous la demande à genoux !

—Gardez-vous-en bien, mon cher cousin. Puisqu'il vous plaît de nous mettre l'un contre l'autre sur le pied de guerre, une seule chose me désarmerait complètement : ce serait de voir Bessy prendre dans votre famille la place qui lui revient de plein droit.

—Tout, impitoyable ennemie, tout, je vous accorde tout, hormis cela. Voulez-vous que je paye sa pension en France, que je lui assure une rente viagère dont vous fixerez le chiffre ? Je n'y mettrai de mon côté qu'une condition, c'est qu'elle passera sa vie à l'étranger sous le nom de sa mère, et que vous prendrez l'engagement pour elle. Parlez, mais parlez donc !

—Si je vous laissais insister davantage, mon cher cousin, vous achèveriez de vous méprendre sur le but de ma visite. Non, rien de tout cela ne me suffit. Je n'accepterais qu'une chose : vous la connaissez. L'existence

de Bessy est un fait ! La régularité de l'acte de célébration du mariage de sa mère en est une autre. Or, rien n'est têtue comme les faits. Elle a du reste assez d'esprit pour se tirer d'affaire sans nous, du moins après les quelques années que j'entends consacrer à son éducation. Je crains, mon cher cousin, qu'il ne nous soit difficile de changer de sujet de conversation et de causer librement, pour aujourd'hui, de la pluie et du beau temps. Adieu donc. Vous viendrez me voir, n'est-ce pas, à votre première chevauchée du côté de mon ermitage ? J'occupe toujours la même maisonnette qu'il y a deux ans. Excusez-moi auprès de lady Anna ; dites-lui simplement que ma visite de ce jour était une visite d'affaires, mais que je reviendrai exprès pour elle. Adieu, et comptez sur ma discrétion ; je n'ouvrirai la bouche à personne de ce qui nous a occupés ce matin, à moins que vous-même, expressément, ne m'ayez délié la langue."

Tout en causant de la sorte, elle traversait de nouveau, appuyée au bras de son interlocuteur, la grande salle, puis la cour, et remontait en voiture.

Le vieux gentilhomme la reconduisait avec une grâce parfaite, mais sans lui répondre.

Il la salua de même et l'accompagna d'un regard profondément triste. Ensuite, lorsqu'il l'eut vue tourner à l'extrémité de la grande allée, il se renferma dans sa bibliothèque ; et lady Anna, après avoir vainement essayé d'y pénétrer, ne le revit qu'à table, mais préoccupé, presque muet, sans appétit. Il lui dit que madame Barnold avait fait dans la matinée une courte apparition, pour affaires dont elle avait à l'entretenir lui seul, et la jeune femme se demanda avec étonnement quels rapports il pouvait exister entre les préoccupations de son beau-père et Mme. Barnold.

La nuit fut très-agitée pour M. Cleave, et lorsque le sommeil, rebelle aux vieillards, vint lui fermer les yeux, quelques instants à peine avant le lever du jour, ce fut un sommeil sans repos.

Il lui sembla voir ses deux petites cousines avec acharnement dans leur chambrette froide et nue. Elles étaient déguenillées, affamées, pâles comme des spectres, et sur leurs fronts flamboyaient en grosses lettres rouges, couleur de sang, ces mots que les passants se montraient du doigt " Margaret Cleave, Elisabeth Cleave, de " Cleave-Hall." Il se précipitait pour leur arracher cette inscription ; mais l'aînée, avec des imprécations furieuses dans lesquelles il reconnaissait le son de sa propre voix, le saisissait par ses cheveux blancs et le livrait à une machine sur laquelle il lisait " Marston Times " et où il se voyait broyer entre des cylindres, aplatis mince comme une feuille de papier, puis afficher contre un mur que plusieurs électeurs whigs, bien connus de lui, venaient lire en ricanant, puis enfin tomber et rester dans la boue de la rue. Là une douce figure de petite fille se baissait sur lui, le ramassait, le réchauffait péniblement avec des doigts tout glacés, lui donnait à manger de petits gâteaux qu'elle portait dans une corbeille. C'est moi qui suis Margaret Cleave, lui disait-

elle ; et lui, il se jetait à genoux, le front sur le pavé, pour la remercier et lui demander pardon. Et la douce enfant lui montrait le ciel et se couchait dans un lit de roses blanches où elle l'attirait d'un regard après elle, et où le P. Joseph s'appêtait à planter une croix de bois noir.

Le vieillard se réveilla en souriant aussi, tant la fin de ce songe avait complètement dissipé les terreurs du commencement. La figure de la petite fille lui avait paru si gracieuse, si séduisante, qu'il reforma les yeux dans l'espoir de la revoir. Mais il la rappela vainement et, peu à peu la lumière qui inondait ses rideaux chassant les formes vagues du rêve, il retomba dans ses réflexions douloureuses et se mit à entasser raisonnements sur raisonnements pour se démontrer combien il était de son devoir de maintenir immaculé aux yeux du monde l'orgueil de son blason, non moins que l'infaillibilité de son autorité paternelle.

J.-M. VILLEFRANCHE.

(*La suite au prochain numéro.*)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867 À PARIS.

Concours officiel de poésie pour l'Exposition.—Période brillante de l'Exposition universelle.—Les rois arrivent!—Dénombrement des hôtes royaux et princiers de Paris.—Le prince Oscar de Suède sauveteur.—Prince Japonais et ambassadeurs Siamois.—Préparatifs de fêtes à Paris et à Versailles.—Les souvenirs de la Malmaison.—Le Musée gallo-romain de Saint-Germain.—Description des salles.—Une préface à l'Exposition du Champ-de-Mars.—Les fêtes en l'honneur des souverains et princes étrangers.—Grand dîner aux Tuileries.—Fête à l'ambassade d'Angleterre.—Fêtes projetées.—Promenade à travers l'Exposition.—Galeries de l'histoire du travail.—Exposition rétrospective.—Salles de l'orfèvrerie, des cristaux, des manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais.—Une curiosité britannique : combat de tigre et de lion.—L'horloge romaine du P. Secchi.

La commission impériale, à la date du 7 février de cette année, a pris un arrêté qui porte que les compositeurs de musique français et étrangers seront appelés à concourir pour deux compositions musicales intitulées : *Cantate de l'Exposition*, et *Hymne de la Paix*, " destinées à célébrer l'Exposition de 1867 et la paix qui en assure la réussite." Un concours de poésie a été autorisé par M. le ministre d'Etat et des finances pour le choix de l'hymne et de la cantate qui devaient être mises en musique.

Un rapport du comité de la composition musicale vient de faire connaître les résultats de ce concours. Il lui a été adressé 630 hymnes, 222 can-

tates, et en outre 84 pièces de vers qui ne remplissaient pas les conditions prescrites pour le concours et qui, par conséquent, ont dû être écartées ; en tout, 936 morceaux poétiques ! N'est-ce pas effrayant ?

Lorsqu'il a fallu faire un choix parmi les 630 hymnes à la Paix, les voix du comité sont restées, pendant plusieurs tours de scrutin, également réparties entre deux candidats. Le comité s'est décidé à diviser le prix : chacun des deux lauréats aura une médaille de 500 fr. Nous citerons la première strophe d'un des poètes couronnés, c'est la meilleure :

La paix sereine et radieuse
Fait resplendir l'or des moissons.
La nature est blonde et joyeuse,
Le ciel est plein de grands frissons.
Hosannah ! dans la forge noire
Et dans le pré blanc de troupeaux.
Salut ! ô reine, ô mère, ô gloire
Du fort travail, du doux repos !

L'autre hymne a au moins un mérite ; on y sent un souffle chrétien ; voici les trois strophes dont elle se compose :

I

A l'appel viril de la France,
Sous nos drapeaux entrelacés,
Entonnons l'hymne d'espérance :
Les jours de la haine sont passés !
Un avenir meilleur se lève,
Défiant les destins jaloux ;
C'est au fort de briser son glaive.
Dieu le veut ! Peuples suivez-nous !

II

Le Christ a dit : Paix sur la terre
Aux cœurs de bonne volonté !
Accomplissons ce grand mystère :
Le droit sous la paix abrité !
Arrière la paix des esclaves,
La paix qu'on subit à genoux !
La nôtre est l'armure des braves.
Dieu le veut ! Peuples, suivez-nous.

III

L'harmonie est la loi des mondes :
 Tout travaille aux divins concerts !
 Paix courageuse, aux mains fécondes,
 Fais resplendir notre univers :
 Qu'en tout lieu la famille humaine
 Lève au ciel son front mâle et doux !
 La terre marche et Dieu la mène...
 Dieu nous mène ! Amis, suivez-nous !

Quant à la cantate couronnée, qui a valu une médaille d'or de mille francs à M. Romain Cornut fils, son auteur, il nous suffira d'en citer quelques vers. Il est triste de penser que le comité n'a pu, sur les 222 morceaux envoyés, découvrir rien de mieux que ce galimatias mythologique. La pièce est intitulée : *Les Noces de Prométhée*. Le poète a imaginé le mariage de ce géant de la Fable avec l'Humanité. Prométhée a volé le feu du ciel : l'Humanité reconnaissante s'éprend pour lui d'un immense amour et l'épouse ; mariage de raison et lyrique tout à la fois, qui lui permet d'appliquer à ses besoins et à ses aptitudes merveilleuses ce feu sacré d'en haut. Prométhée devient le père de l'Electricité et de la Vapeur.

Il y a dans cette cantate un chœur des peuples rédigé comme il suit :

Triomphe ! victoire
 Paix et liberté !
 C'est le jour de gloire
 De l'Humanité !

Le chœur final n'est ni plus neuf ni plus poétique. Charmés d'avoir entendu Prométhée et l'Humanité faire ensemble cette déclaration :

De notre hymen c'est l'heure solennelle ! les peuples s'écrient :

De leur hymen, c'est l'heure solennelle !
 Descendez, troupe des Amours ;
 Venez, venez sur la terre nouvelle
 Faire briller de nouveaux jours.

C'est bien la peine d'être en 1867, si pour célébrer "sur la terre nouvelle de nouveaux jours," on ne trouve rien de mieux qu'un thème d'écolier, une fiction païenne, et si l'on ne semble même pas se douter que Jupiter et les dieux de l'Olympe sont morts. Qu'ils sont donc arriérés, ces poètes du progrès !

*

Il est donc vrai, nous entrons dans la période brillante de l'Exposition universelle. L'hymne à la Paix, couronné par le jury, peut être mis en musique et se chanter sans aucun risque de scandaliser les fusils et canons perfectionnés qui attirent l'attention respectueuse des visiteurs du Champ-

de-Mars. Les rois arrivent, les empereurs se mettent en route ; Paris va devenir le rendez-vous des souverains et des peuples. *Alleluia!*

L'empereur de Russie partira, dit-on, le 29 mai de Saint-Pétersbourg et passera par Berlin. Là, le roi de Prusse se joindra à lui, et les deux monarques arriveront de compagnie vers les premiers jours de juin dans la capitale de la France.

En attendant, de grands préparatifs se font aux Tuileries et au palais de l'Elysée. C'est aux Tuileries, paraît-il, que résidera le roi de Prusse pendant son séjour parmi nous ; l'Elysée sera en même temps mis à la disposition du czar.

Mais, nous verrons encore d'autres têtes couronnées : le roi Victor-Emmanuel est au nombre des souverains qui se proposent de visiter l'Exposition universelle. Il aurait, en ce cas, ses appartements au Palais-Royal habité par le prince Napoléon et la princesse Clotilde. On annonce également la visite de l'empereur d'Autriche, qui ira habiter Saint-Cloud, dont les ombrages lui rappelleront Schœnbrunn.

Le roi de Hollande et la reine d'Espagne ont aussi exprimé le désir de voir l'Exposition. L'arrivée du roi de Hollande, assure-t-on, ne tarderait pas ; celle de la reine d'Espagne serait subordonnée aux circonstances.

On compte, en outre, sur la visite du roi de Danemark et sur celle du roi de Bavière.

Paris a déjà vu, mais comme au passage, le jeune roi de Grèce. La reine de Portugal y est aussi arrivée, voyageant sous le nom de duchesse de Guimaraens, et accompagnée de S. Exc. le duc de Loulé, de deux dames d'honneur, de deux chambellans et d'un médecin. Elle est descendue à l'hôtel de Bristol, place Vendôme. Le roi et la reine des Belges sont arrivés. LL. MM. ont été reçues à la gare du Nord avec les honneurs officiels ; leur séjour à Paris semble devoir être de quelque durée. On attend aussi le comte et la comtesse de Flandre.

Le prince Oscar de Suède est en quelque sorte fixé parmi nous pour le temps de l'Exposition. L'autre jour, il présidait une fête charmante sur la Seine, en face du Champ-de-Mars. La Suède a envoyé à l'Exposition deux des jolis types de chaloupes à vapeur qui font à Stockholm le même service que nos nouveaux bateaux-omnibus de la Seine. Il s'agissait de juger de leurs qualités nautiques, de leur rapidité de marche et de leur remarquable facilité d'évolutions. Le prince Oscar avait voulu lui-même faire à bord les honneurs de l'hospitalité suédoise, et sur son ordre des invitations avaient été adressées aux principaux représentants de la science, de la littérature et des arts. Chaque embarcation avait été recouverte d'une tente élégante, et de nombreux rafraîchissements mis à la disposition des invités. Les épreuves nautiques démontrèrent les excellentes qualités de ces petits bateaux à vapeur, dont la force motrice ne dépasse pas quatre chevaux et dont la vitesse moyenne atteint environ deux lieues

à l'heure. Ils portent de soixante à soixante-dix personnes. On en voit circuler sur les eaux de Stockholm environ une centaine, conduisant les habitants aux nombreuses villas qui couronnent les rives de la capitale suédoise. Leur vogue s'est étendue jusqu'en Russie ; on les voit naviguer en grand nombre sur la Néva.

Les deux embarcations suédoises allèrent jusqu'à Saint-Cloud. Le prince, par une attention délicate pour la France, ne portait à la boutonnière que trois rubans : la Légion d'honneur, la médaille militaire, la médaille des sauveteurs. A quelqu'un qui demandait la signification du ruban tricolore sur la poitrine du prince, il fut répondu :

“ C'était en 1862, à Nice ; les chevaux d'un équipage s'emportèrent ; il y avait pour plusieurs personnes danger de mort. Le Prince croisa l'équipage. Il descendit d'un bond de sa voiture, courut se jeter à la tête des chevaux et parvint, après avoir été traîné pendant quelque temps, à les maîtriser sous sa main puissante. Depuis cette époque, il porte le ruban illustré en France par tant de vaillants et courageux sauveteurs.”

Poursuivant l'énumération de nos hôtes, nous devons signaler encore l'arrivée de l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, S. A. R. le prince de Galles, pour lequel des appartements avaient été préparés à l'ambassade anglaise. Le prince ne doit passer, dit-on, qu'une huitaine de jours à Paris. La princesse de Galles, dont la convalescence marche d'une manière satisfaisante, est restée à Londres, et auprès d'elle se trouve encore sa mère, la reine de Danemark.

On annonce encore l'arrivée de S. A. R. Mme la grande duchesse Marie-Nicolaïevna, sœur de l'empereur de Russie. Cette princesse est à Paris depuis le commencement de la semaine.

Le vice-roi d'Égypte est prochainement attendu.

Ajoutons à ce dénombrement déjà homérique de nos visiteurs princiers S. A. le prince Toukougava Minbou Tayo, frère du taïcoun du Japon. Ce prince, très-jeune, et qui paraît doué d'une remarquable intelligence, a été reçu en audience particulière et en grande cérémonie par l'Empereur, auquel il a adressé un discours empreint d'un respect tout oriental.

L'Empereur a reçu également au palais des Tuileries, en audience particulière, S. Exc. Phra Suravong, premier ambassadeur du roi de Siam, et S. Exc. Phra Raxa Sena, deuxième ambassadeur, qui étaient accompagnés de M. l'abbé La Renaudie, leur interprète. L'Empereur avait auprès de lui, comme il est d'usage en ces circonstances, les grands officiers de la cour et officiers de service de sa maison.

La reine de Madagascar, voulant suivre ces exemples, envoie à Paris un prince Hova, son parent, qui est parti de Tananarive le 10 avril. On a déjà retenu, dit-on, tout un côté du Grand-Hôtel pour cet envoyé et sa nombreuse suite.

Vit-on jamais, à aucune époque, une pareille réunion de roi, de reines,

d'empereurs, de princes, d'envoyés extraordinaires accourus avec des intentions pacifiques et amicales dans la capitale d'un grand pays ?

L'histoire nous montre des souverains assemblés soit pour attester par leur présence le triomphe d'un vainqueur et lui donner plus d'éclat, soit pour dicter des lois à un peuple vaincu. Mais, cette fois, c'est une fête de la paix, c'est le désir de voir les splendeurs d'une ville unique au monde, qui attirent à Paris tant de têtes couronnées ou destinées à l'être. Aussi Paris considère-t-il ces visites royales et princières comme un hommage dont il a le droit de s'enorgueillir, comme une éclatante reconnaissance de sa suprématie parmi les capitales de l'Europe.

Il se montre, du reste, disposé à traiter royalement ses hôtes. La commission municipale a voté un crédit pour l'organisation de fêtes splendides qui seront données à l'Hôtel-de-Ville. Fidèle à ses traditions de somptueuse hospitalité, la ville de Paris veut faire à ses augustes et illustres visiteurs une réception digne de leur rang, digne d'elle-même. La première fête aurait lieu vers la fin de ce mois, les autres se succéderaient de semaine en semaine jusqu'au 1er juillet.

Les représentants de Prusse, de Russie et d'Autriche s'appêtent à part à l'éclat de ce concours international. Chacun de ces diplomates doit donner une grande fête.

Il est question aussi d'organiser à Versailles, pendant le séjour des principaux souverains, un festival nocturne avec représentation de gala, pyrotechnie, cascades, etc.

En visitant Versailles, les princes et les curieux de tout rang s'arrêteront avec un intérêt nouveau à Trianon et à la Malmaison, où l'on vient de transférer, pour y former une exposition gratuite permanente, les meubles et objets d'art ayant appartenu à la reine Marie-Antoinette et à l'impératrice Joséphine, lesquels se trouvaient répartis dans les différentes résidences impériales. Parmi les curiosités appelées à figurer dans cette double exhibition dont l'ouverture est très-prochaine, on cite la table-bijou en marqueterie qui ornait le cabinet d'étude de Marie-Antoinette, à Versailles, et que l'impératrice Eugénie a récemment acquise au prix de 73,000 francs.

Saint-Germain aura aussi un nouvel attrait. Dimanche dernier a eu lieu, en grande pompe, l'inauguration du musée gallo-romain établi dans le château, que l'administration des bâtiments civils fait restaurer. Grâce à cette restauration, l'ancien édifice bâti par François Ier, et qui fut le palais de Louis XIV et le refuge de la cour des Stuarts, est en voie de recouvrer sa physionomie primitive. On vante surtout la chapelle reconstruite dans le style de l'époque, avec toutes ses peintures et des décorations.

L'idée qui a présidé à la création du musée de Saint-Germain a été de faire un musée vraiment historique et scientifique, c'est-à-dire classé chronologiquement et géographiquement : chaque grande période ayant

sa place marquée par la chronologie dans l'ordre des temps, et chaque objet ayant dans les périodes sa place marquée par la géographie, en sorte que, pour toute période, les objets appartenant à une même contrée fussent toujours réunis. On a voulu, de plus, qu'au musée de Saint Germain, l'histoire commençât aussi haut que possible.

Ainsi dans la première salle on voit les produits des alluvions quaternaires, c'est-à-dire les collections de silex travaillés que l'on trouve mêlés aux ossements des animaux, dont l'espèce est éteinte ; les ossements ciselés, gravés, creusés, façonnés aux usages domestiques ou hiératiques par la main humaine ; la précieuse collection d'armes en silex donnée à l'Empereur par le roi de Danemark ; le résultat des fouilles pratiquées dans les sablières du bassin de la Seine, et, dans l'ordre des temps, le choix des objets découverts dans la Somme, par les Boucher de Perthes, qu'on a appelé le père de l'archéologie autédiluvienne.

La seconde salle est consacrée aux *monuments sépulcraux mégalithiques*. " Ici, dit une notice sur le musée de Saint-Germain, s'écrira l'histoire des rudes populations qui ont élevé les dolmens et les allées couvertes à l'ouest, au nord, au midi, partout où la terre a été arrosée du sang généreux de nos pères. La civilisation commence à poindre, l'industrie de l'homme se développe, déjà il sait polir la pierre et ébranler ses masses rocheuses qui effrayent l'œil aux champs de Carnac ; il a découvert le secret de tailler le dur silex, et en l'ajustant dans un bois de cerf fendu, de s'en faire une arme meurtrière ; il fait sécher l'argile au soleil et invente l'art du potier ; il aiguise des os, et d'une arête de poisson se fabrique une aiguille."

Le grand *tumulus-dolmen* de Gavr'inis occupe à lui seul, quoique en réduction, la troisième salle, avec ses mystérieux caractères gravés sur le granit et dont les enlacements étranges rappellent les primitives sculptures de l'Inde.

Dans la quatrième salle sont réunies les inscriptions gauloises et les médailles du même type.

Après avoir admiré le merveilleux escalier de François Ier, on pénètre au second étage, et l'on se trouve au milieu des habitations lacustres. A côté des dernières productions de l'âge de pierre, on voit naître l'âge de bronze, dont les vestiges, d'abord clairsemés, se pressent et s'accumulent dans la galerie voisine. La pierre cède le pas au métal. Mais ce n'est pas l'airain seulement qui a triomphé des siècles, ce sont aussi les ustensiles les plus fragiles, les plus humbles : fragments de tisons et de vêtements laineux, filets, engins de pêche et de chasse, menus objets de toilette féminine et jusqu'à des échantillons miraculeusement conservés de l'alimentation humaine : grains d'orge, de froment, de millet, de fruit du chêne druidique, noisettes vieilles de plus de trois mille ans.

Voici maintenant la Gaule de Brennus qui réapparaît vivante en quel-

que sorte à nos yeux. Puis la scène change, nous avons franchi trois ou quatre siècles, et déjà l'on dirait une première exposition de l'industrie nationale.

La salle destinée à l'histoire de la conquête des Gaules par César n'est pas encore terminée. Elle renfermera les plans en relief des principaux sièges entrepris par ce Romain victorieux, ainsi que les originaux et les fac-simile des armes, des machines, des engins destructeurs qui y furent employés.

Enfin, dans une dernière salle sera représentée l'époque mérovingienne qui nous conduira jusqu'à Charlemagne.

Par cette rapide description, on peut juger de l'importance et de l'intérêt du musée gallo-romain réuni dans le château de Saint-Germain restauré. L'inauguration n'en pouvait être faite plus à propos; car ce musée, qui nous montre le premier effort de l'homme et les tâtonnements primitifs de la civilisation sur le sol de notre pays, n'est-ce pas comme une préface merveilleusement trouvée à la grande exposition universelle du Champ-de-Mars, où s'épanouissent les inventions puissantes, les arts et le luxe raffiné du XIX^e siècle ?

Déjà il est difficile de se reconnaître dans le tourbillon qu'amène l'Exposition universelle. Ce ne sont que fêtes à la cour, dîners de gala, têtes couronnées, altesses étrangères, personnages illustres. La France traite ses hôtes dignement, et Paris, le Paris somptueux de l'hospitalité officielle, commence à tenir toutes ses promesses.

L'autre jour, aux Tuileries, il y avait grand dîner en l'honneur des souverains et princes, nos visiteurs. Ce dîner était de quatre-vingts couverts, et il a fallu toute une colonne du *Moniteur* pour énumérer les noms des convives avec LL. AA. RR. ou II., les Exc. et autres titres auxquels ils ont droit. La cérémonieuse énumération commençait ainsi :

LL. MM. le roi et la reine des Belges ;

LL. AA. RR. Mgr le prince de Galles, Mgr le duc d'Edinburg, Mgr le prince Oscar de Suède ;

LL. AA. II. madame la grande-duchesse Marie de Russie, la princesse Eugénie de Leuchtenberg, le duc de Leuchtenberg ;

LL. AA. II. le prince Napoléon et la princesse Mathilde ; S. A. G. D. la princesse Marie de Bade, duchesse d'Hamilton ; LL. AA. le prince et la princesse Lucien Murat, le prince Joachim Murat, le prince Achille Murat ;

Après ces Majestés et Altesses, la liste officielle enregistrait les noms suivants :

S. Exc. le comte Cowley, ambassadeur de la Grande-Bretagne, et la comtesse Cowley ; S. Exc. le baron de Budberg, ambassadeur de Russie, et la baronne de Budberg ; le baron d'Adelsward, ministre plénipotentiaire de Suède et de Norwége ; le chevalier Nigra, ministre plénipotentiaire

d'Italie; le baron Beyens, ministre plénipotentiaire de Belgique; le baron d'Anathan, conseiller de la légation de Belgique;

Puis venaient les ministres, les membres du conseil privé, les maréchaux et maréchales, S. G. Mgr Darboy, archevêque de Paris, grand-aumônier de l'Empereur, les grandes charges de la Cour, parmi lesquelles S. Exc. Mme l'amirale Bruat, puis les personnages de la suite du roi et de la reine des Belges, et de celle des autres princes étrangers, enfin les aides de camp, dames d'honneur et chevaliers des princes et princesses français.

Samedi dernier, grande réunion aux Tuileries. Les massifs des jardins réservés étaient éclairés à l'aide d'appareils électriques multicolores, dont le premier emploi a été fait dernièrement par le président du corps législatif et dont on avait pu alors constater les très-heureux effets. Environ quinze cents invités se pressaient dans la galerie de la paix, dans la salle des maréchaux, la salle du trône, les salons privés et la galerie de Diane, étincelants du feu des lustres. Quatorze sièges dorés avaient été disposés dans le salon des maréchaux, sur l'estrade destinée aux souverains et aux princes. C'est là que vers dix heures vinrent prendre place : l'Empereur et l'Impératrice, le roi et la reine des Belges, la reine de Portugal, le prince de Galles et son frère le duc d'Edimbourg, le prince Oscar de Suède, la grande-duchesse Marie de Russie, le duc Nicolas de Leuchtenberg, le prince Mim-Bou-Taïou, frère de l'empereur du Japon, puis les princes français. Les ambassadeurs et les ambassadrices occupaient des chaises rangées sur les côtés. Parmi les invités se trouvaient naturellement tous les représentants du corps diplomatique, les ministres, des sénateurs, des députés, des conseillers d'Etat, des magistrats, des membres de la commission impériale de l'Exposition et des membres des divers jurys étrangers. L'orchestre joua le *God save the Queen*, ce qui était de la plus parfaite courtoisie envers les princes anglais. L'Empereur portait le grand cordon belge et l'ordre de la Jarretière. Le duc d'Edimbourg avait sur la poitrine le grand cordon de la légion d'honneur que l'Empereur lui avait donné la veille. Trente-cinq tables de dix couverts avaient été disposées dans la galerie de Diane. On avait dressé dans le salon des tapisseries trois tables réservées aux souverains, aux princes et aux princesses, aux ambassadeurs et aux ambassadrices.

La veille de cette fête splendide aux Tuileries, l'ambassade d'Angleterre en avait donné une autre comme on n'en avait pas vu depuis bien longtemps dans le magnifique hôtel du faubourg Saint-Honoré habité par les représentants de la reine Victoria. Dans ces superbes salons se trouvaient réunis les souverains accompagnés de leurs maisons, les princes, les altesses, les notabilités étrangères actuellement à Paris, les ambassadeurs de toutes les puissances, les ministres, les membres du conseil privé, les maréchaux de France, etc. Une salle provisoire avait été construite sur le jardin. Le fond se composait d'un treillis doré et tapissé de verdure et de fleurs, sur

lequel se détachait, au centre, au-dessus du buffet, l'écusson impérial de France, entouré de drapeaux anglais ; de chaque côté étincelait le chiffre des princes de Galles. Nous ne recommencerons pas ici l'énumération que nous avons déjà faite plus haut.

Mercredi de cette semaine grand dîner à la présidence du corps législatif. Le lendemain dîner de cent cinquante couverts à l'Hôtel-de-ville. Ce dîner, offert au roi des Belges par le corps municipal de la ville de Paris, sera suivi d'un concert où l'on entendra les artistes les plus renommés.

L'Opéra s'occupe, de son côté, d'une représentation de gala, qui serait donnée en l'honneur de l'empereur de Russie, dont l'arrivée à Paris, ainsi que celle du roi de Prusse, est décidément attendue du 1er au 2 juin. On dit que messieurs les députés veulent donner un bal à l'empereur de Russie (et aussi au roi de Prusse, sans doute ?), et que cette fête aura lieu au palais de la Présidence, qui serait mis à leur disposition par M. Schneider. On parle encore d'une grande fête qui serait donnée à l'Élysée, de plusieurs grands dîners à l'Hôtel-de-ville, aux Tuileries, de fêtes chez les ministres et hauts fonctionnaires, aux ambassades d'Autriche, de Russie et d'Angleterre, etc., etc. Enfin, rien, jamais rien ne se serait vu d'aussi tournoyant, d'aussi brillant, d'aussi féérique que ce Paris, rendez-vous des princes et des peuples, en ce pacifique été d'Exposition universelle 1867.

Ajoutons que, s'il faut en croire un journal parisien, la reine Victoria arriverait ici prochainement. Quant à la reine d'Espagne, elle n'est attendue que vers le milieu du mois prochain.

Notre rôle de chroniqueur fidèle de la cour et de la ville ainsi rempli, transportons-nous au Champ-de-Mars et parlons un peu de la merveille qui attire vers nous ce concours extraordinaire de souverains et de princes, et une telle invasion d'étrangers armés, non de fusils à aiguille, mais de sacoches bien remplies. Il n'y a pas à s'en dédire, le spectacle est vraiment beau, et sauf quelques enfantillages, et un luxe excessif de cafés, de restaurants et autres baraques ou exhibitions qui sentent un peu la foire, on peut admirer à l'aise ce déploiement jusqu'à présent inouï d'œuvres dues à l'art et à l'industrie de l'homme. Faisons au pas de course et à l'aventure une promenade à travers cette gigantesque Exposition ; nous signalerons au passage ce que nos regards rencontreront, sans prétendre y mettre aucun ordre, aucune méthode.

Et d'abord, qu'il nous soit permis de le confesser, au milieu de cet étalage des richesses de l'industrie moderne, ce qui nous plaît le mieux, nous séduit et nous retient, ce sont les galeries consacrées à l'Exposition rétrospective, à l'histoire du travail, comme dit le catalogue officiel, c'est-à-dire aux œuvres anciennes, aux spécimens encore triomphants de l'art de nos pères, aux objets précieux sortis des mains des corporations des siècles passés. Le temps a imprimé sa majesté, a jeté son prestige sur ces mer-

veilles, qui, pour l'invention et le goût, nous semblent l'emporter de beaucoup sur les produits de l'industrie de nos fiers contemporains.

Notre première recommandation aux visiteurs du Champ-de-Mars est donc de ne pas négliger la galerie des objets anciens, où ils verront des tapisseries des Gobelins, de Beauvais et d'autres manufactures célèbres, qui, par la beauté du dessin, par l'harmonie des couleurs, par la noblesse et le grand air de leurs compositions, et quelques-unes (celles de la cathédrale d'Angers notamment), par leur antiquité, méritent au moins un coup d'œil et un rapide hommage. Là ils verront aussi de vieux meubles, des bijoux d'autrefois, des pièces d'orfèvrerie comme on n'en fait plus, des émaux, des porcelaines, des éventails (il y en a un évalué à 500,000 fr. ! il a appartenu à Marie-Antoinette), puis des antiquités vénérables, des trésors d'églises remontants aux premiers siècles de la monarchie, de vieux ustensiles qu'on dirait exhumés des tombeaux, des médailles et monnaies frustes, enfin une série d'objets séculaires qui, alors même qu'ils n'offrent rien à l'admiration de l'artiste, fixent l'esprit du penseur et remuent le fond de l'âme par les souvenirs lointains qu'ils rappellent et par leur physiologie bien faite pour inspirer le respect.

Nous avons eu déjà à Paris, dans l'automne de 1865, au palais des Champs-Élysées, une Exposition rétrospective fort intéressante, plus copieuse même peut-être que celle du Champ-de-Mars. Celle-ci nous paraît néanmoins plus complète sous certains rapports, grâce principalement à nos évêques qui ont bien voulu y envoyer les trésors de leurs cathédrales. En outre, l'Exposition rétrospective de 1865 n'était que française ; celle de cette année est universelle. Ainsi, la section anglaise de cette galerie de l'histoire du travail n'est point à dédaigner, il s'en faut ! On y remarque de magnifiques gravures, des livres et manuscrits fort curieux, de beaux objets d'orfèvrerie, des tables du dernier siècle en argent massif, et enfin une collection, des casques des plus recommandables par leurs formes et leurs dimensions. En contemplant ces vieux casques exposés par l'Angleterre, le visiteur français se souviendra avec quelque orgueil que les robustes champions qui ne pliaient point sous ces masses de fer descendaient des compagnons de Guillaume le Conquérant.

Mais, nous voici dans les beaux salons consacrés à l'orfèvrerie française ; nous y reviendrons peut-être ; n'y passons pas cependant sans observer attentivement les splendides surtout de table exécutés pour la ville de Paris. Ces œuvres d'art, d'une richesse inimaginable, véritables monuments d'orfèvrerie, argentés par les procédés modernes, sont une réduction au vingtième du bassin de Neptune de Versailles. Le surtout qui est au milieu de la salle représente la ville de Paris, personnifiée dans l'image d'une reine ; celle-ci est portée sur des pavois par quatre femmes, qui sont Marseille, Lyon, Lille et Bordeaux. Au front de la reine est un diadème surmonté de trois tours crénelées. Ces surtout doivent figurer

dans les festins que la ville offrira aux souverains qui sont ou seront nos hôtes pendant l'Exposition.

Mais quelle est cette salle éblouissante ? Comme tout y éclate, comme tout y rayonne ! C'est la salle splendide des cristaux. Quel foyer magique ! La lumière se brise, se reflète, se perd et renaît à travers les mille facettes des lustres de Baccarat et de Saint-Louis. Il faut quelques instants pour se retrouver au milieu de tant d'éblouissements ; l'œil n'est pas fait pour recevoir tout-à-coup un tel assaut de rayons. Examinons rapidement ces élatantes merveilles : voici un lustre qui n'a pas moins de cinquante-quatre branches, pouvant supporter ensemble, nous dit-on, cent cinquante-deux bougies. A côté, se trouvent deux chandeliers gigantesques, également de cristal taillé, et destinés à porter chacun environ cent lumières. Mais d'où proviennent ces autres cristaux qui ont un éclat particulier et auxquels la variété de leurs couleurs donne même un aspect gracieux que n'ont pas les nôtres ? Ce sont les fameux cristaux de Bohême, dont la plupart sont d'un goût exquis. Rien de plus réjouissant pour la vue.

Puisque nous sommes en train de parler des plus belles choses, passons immédiatement aux merveilles exposées par les manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais. Ici admirez tout à votre aise ; vous ne risquez pas vos admirations, vous êtes sûr d'avance qu'elles seront bien placées. Il n'y a pas un produit faible ou médiocre, tout est d'un goût pur, achevé, accompli. Vous voyez là des tapisseries qui, même sous le rapport artistique, valent mieux que bien des tableaux très-vantés. Touchez et soupesez ces porcelaines plus légères que du Chine, mieux ornées que du Saxe ; regardez-les à loisir, et dites si elles n'ont pas les formes les plus ravissantes, les couleurs les plus délicieuses.

Terminons pour cette fois par une autre autorité, mais celle-ci plus savante et d'un ordre plus élevé ; nous voulons parler de la belle horloge envoyée de Rome par le P. Secchi.

Cette horloge écrit elle-même, sur une feuille de papier qui se déroule sous les yeux du spectateur, la direction et l'intensité du vent, l'heure et la quantité de la pluie, la hauteur du baromètre, le degré d'humidité de l'atmosphère. On ne se lasse pas de regarder ces dix ou douze crayons marchant d'eux-mêmes, comme si la main la plus intelligente les dirigeait. Le savant ecclésiastique qui l'a conçue et exécutée est venu de Rome pour expliquer lui-même les merveilleux secrets de son horloge. Les observatoires les plus importants d'Europe ont demandé à l'illustre savant de leur faire construire des appareils sur le même modèle.

Voilà une des œuvres envoyées au Champ-de-Mars par cette Rome catholique que les adversaires de notre foi représentent comme l'ennemie de la civilisation moderne, mais qui, en réalité, demeure à la tête des arts et de la science !

ACADEMIE FRANÇAISE.

ELECTION DU P. GRATRY ET DE M. JULES FAVRE.

Election du P. Gratry et de M. Jules Favre à l'Académie française.—Leurs prédécesseurs et leurs concurrents.—M. Théophile Gautier.—Réponse aux bohémiens de lettres.—M. Franz de Champagny.—Surprises académiques.

L'académie française a élu le R. P. Gratry, de l'oratoire. Il y avait deux fauteuils à donner : celui de M. de Barante et celui de M. Cousin, un historien et un philosophe. Par un de ces caprices fréquents à l'académie, ou bien par un de ces calculs dont les données échappent au simple vulgaire, ce n'est pas M. Cousin, c'est M. de Barante que remplace l'illustre oratorien, auteur de si beaux ouvrages de philosophie. N'eût-il pas été convenable cependant, et dû plus haut intérêt, d'entendre le philosophe catholique apprécier et juger le philosophe éclectique ? Nous aurions eu une magnifique page de philosophie à ajouter à celles qui ont porté si haut le mérite et la renommée du P. Gratry. Si M. Cousin n'arriva pas jusqu'au catholicisme, malgré les touchants appels qui lui furent adressés au nom de la vraie religion par des chrétiens éminents, par de pieux évêques et par le doux et bienveillant Pie IX lui-même, ainsi qu'une publication récente l'a révélé, le P. Gratry aurait eu, du moins, à louer en lui le champion ardent et convaincu du spiritualisme, à une époque où la philosophie était encore bien voisine des sentiers du matérialisme que lui avait frayés le XVIII^e siècle.

Tout jeune, M. Cousin comprit qu'il fallait transporter la philosophie de cette région basse et malsaine dans une région plus élevée et plus pure. Il seconda par son enseignement la réaction qui se faisait alors dans les esprits contre les doctrines desséchantes qui avaient mené la France à l'incrédulité et aux abîmes. A côté des critiques qu'un système philosophique incomplet, sans base assurée, ne pouvait manquer de provoquer de la part du philosophe religieux, le P. Gratry n'aurait donc pas été embarrassé de faire aux éloges une part justement large.

L'Académie en a décidé autrement : le savant oratorien n'aura pas à parler de M. Cousin philosophe. En revanche, il nous donnera, dans son discours de réception, une étude qui aura bien aussi son intérêt et son charme, sur son prédécesseur M. de Barante, l'historien des ducs de Bourgogne, l'auteur de ces *Mémoires* récemment publiés qui ont fait sensation.

Le successeur donné par l'illustre compagnie à M. Cousin est M. Jules

Favre, le célèbre avocat et orateur politique. Le concurrent de M. Jules Favre était M. Franz de Champagny, l'historien des *Antonins* et des *Césars*; celui du R. P. Gratry était M. Théophile Gautier, l'homme de France qui a incontestablement réussi le mieux à *peindre* avec sa plume, ou, en d'autres termes, à matérialiser la pensée. Nul n'est plus habile que M. Théophile Gautier, prosateur ou poète, à enchâsser le terme technique dans une phrase aux couleurs chatoyantes, à trouver l'épithète imagée, à placer à propos un adverbe bizarrement recherché, à mettre dans le style l'objet sensible à la place de l'idée, à sculpter, à fouiller, à ciseler les *Émaux et camées* que lui inspire sa muse d'artiste. Le talent de M. Théophile Gautier, talent de sculpteur et de peintre en langue française, est vraiment prodigieux, et à ce titre peut-être méritera-t-il un jour d'être compté au nombre des immortels.

Mais d'un talent de cet ordre à celui du P. Gratry, qui est d'un ordre tout opposé, il y a en quelque sorte toute la distance qui sépare la terre du ciel, les choses sensibles des choses idéales et divines.

Malheureusement, il règne dans les rangs inférieurs et en même temps les plus nombreux et les plus bruyants de notre littérature, une telle ignorance des grands et sérieux travaux qui honorent le plus notre époque, que l'élection du P. Gratry devait soulever les critiques de tous les ennemis du nom chrétien d'abord, et ensuite de tous nos bohémiens de lettres. Aussi dans les petits journaux, dans cette petite presse dont l'influence est grande, si on la mesure par le nombre des lecteurs, le choix de l'académie a-t-il été vivement attaqué. On s'est plu à répéter que la littérature était encore une fois sacrifiée, que le cléricalisme l'avait injustement emporté sur elle, etc. Comme si, dans les beaux livres du P. Gratry, la littérature du meilleur goût et du genre le plus noble ne se trouvait pas merveilleusement unie à la science et à la foi! Mais, parmi ceux qui se permettent ces jugements, exprimés parfois en termes d'une singulière entrecuidance, combien en est-il qui connaissent les ouvrages couronnés par l'académie portant pour titres : *La connaissance de Dieu, la Connaissance de l'âme, la Logique*? Combien en est-il qui aient cherché à s'éclairer sur la vraie route à suivre en lisant *la Sophistique Contemporaine, la Philosophie du Credo*? S'ils avaient ouvert ces petits volumes, si pleins de fraîcheur céleste et de poésie : le *Mois de Marie, les Sources*, auraient-ils eu jamais le courage de soutenir que le P. Gratry, à ne considérer même que le talent littéraire, ne méritait pas une place, et une place d'élite, dans l'illustre compagnie? Comment ignorent-ils, du moins, en quels termes un de leurs maîtres dans la critique, M. Sainte-Beuve, a parlé de l'éminent oratorien en qui il a salué un écrivain d'une riche imagination, de beaucoup de science, et en somme, ajoute-t-il, "de bien du talent." M. Sainte-Beuve parlait ainsi au moment où il s'agissait de désigner un successeur au P. Lacordaire (février 1862).

L'élection de M. Jules Favre, préféré à M. Franz de Champagny, a donné lieu à des objections d'un autre genre et qui paraissent plus sérieuses. L'académie comptait déjà dans son sein deux orateurs du barreau et de la tribune qui ne sont pas des écrivains.

Personne ne songera à contester les droits de M. Berryer à un fauteuil académique ; jamais plus merveilleuse éloquence ne mérita plus justement cet honneur. Il faudrait être aveuglé par quelque passion politique ou anti-religieuse, pour ne pas le reconnaître. En peut-on dire autant de M. Dufaure, dialecticien serré, habile, jurisconsulte des plus distingués, mais enfin avocat dont l'éloquence se maintient dans des sphères moyennes et qu'aucun titre littéraire ne désignait aux suffrages de l'académie française ? M. Dufaure pouvait avoir sa place à l'académie des sciences morales et politiques, mais nous ne voyons pas bien pourquoi un fauteuil lui a été accordé dans la maison de Richelieu. Si nous contestons rétrospectivement les titres de M. Dufaure, c'est qu'il nous semble étrange que l'académie ne lui ait pas préféré tout d'abord M. Jules Favre, puisqu'elle devait ouvrir ses portes à celui-ci. Il y avait à choisir entre ces deux orateurs, et non à les admettre l'un et l'autre. Or, selon nous, si l'on devait consulter surtout le talent oratoire, l'éloquence de M. Jules Favre avait le droit de passer avant l'éloquence de M. Dufaure.

Quoi qu'il en soit, M. Dufaure étant déjà élu, le débat s'engageait, pour le fauteuil de M. Cousin, entre M. Favre et M. de Champagny. Eh bien, il a paru étrange que l'avocat de certaines idées et de certaines causes qui ne sont pas celles du catholicisme et vont directement à l'encontre des intérêts catholiques, ait eu pour lui des voix qui devaient bien plus naturellement se porter sur un écrivain aussi chrétien que M. de Champagny, collaborateur du *Correspondant*. Ici encore, il y a eu, de la part d'un certain nombre d'académiciens, un dessein particulier dont nous ne chercherons pas à pénétrer le mystère. Nous ajouterons seulement, puisque nous en avons tant dit, que parmi ceux qui ont voté contre M. Jules Favre pour M. de Champagny, on cite Mgr. l'évêque d'Orléans.—*Messenger de la Semaine*.

EXTRAITS DU MANDEMENT DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTREAL,

CONCERNANT LE DIX-HUITIÈME ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE DU MARTYRE
DE ST. PIERRE ET DE ST. PAUL, APOËTRES.

IGNACE BOURGET,

Par la Grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Montréal, As-
sistant au Trône Pontifical.

*Au clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous
les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur
Jésus-Christ.*

“ Notre Saint Père le Pape, N. T. C. F., s'occupe nuit et jour des besoins spirituels de son immense troupeau, dispersé dans toutes les parties du monde. Placé par la divine Providence sur les collines de la Ville Eternelle, il voit de loin les ennemis de l'Eglise qui s'agitent et frémissent, en formant de vains complots pour la renverser. Assis majestueusement sur la Chaire de St. Pierre, il aperçoit toutes les monstrueuses erreurs du siècle qui, comme des serpents venimeux, se glissent dans toutes les sociétés humaines pour les corrompre. Ses yeux sont toujours fixés sur les maux qui affligent le peuple chrétien, et son cœur paternel ne cesse de les déplorer et d'en gémir. Pendant que ses mains vénérables ne se lassent pas de tenir le gouvernail de la barque qu'il est chargé de conduire au port, au milieu des plus furieuses tempêtes, et à travers les flots courroucés de la mer orageuse de ce monde, sa grande âme forme sans cesse des projets qui révèlent aux enfants de l'Eglise sa suprême sagesse, sa haute prudence, sa tendre piété et toutes les éminentes qualités de son cœur.

“ Ainsi il a projeté, N. T. C. F., de célébrer cette année, dans la Ville sainte, de grandes fêtes, et il y a invité tous les Evêques du monde et avec eux tous les fidèles confiés à leurs soins. L'objet de ces fêtes est de faire, avec une grande pompe, le vingt-neuf de ce mois de Juin, le dix-huitième anniversaire séculaire de la glorieuse mort des Apôtres St. Pierre et St. Paul, et de rendre les honneurs de la Canonisation et de la Béatification à un très-grand nombre de Serviteurs de Dieu, le sept et le quatorze Juillet suivant, en leur accordant les honneurs de l'autel, pour qu'ils deviennent de nouveaux protecteurs des malheureux enfants d'Adam, qui gémissent dans cette vallée de larmes.

“ C’est pour nous tous, N. T. C. F., comme pour le monde tout entier, un événement heureux et providentiel que cette grande solennité qui doit ranimer notre foi et exciter notre piété, en nous montrant plus clairement que jamais que notre sainte Religion n’a rien perdu de ses antiques splendeurs ; que son Pontife conserve, aux yeux des peuples chrétiens, son prestige religieux, que sa personne est toujours sacrée, sa parole toujours écoutée, ses moindres désirs toujours vénérés ; que tous les Evêques de la Catholicité sont plus que jamais dévoués à la cause de cet immortel Pontife et au Siège Apostolique ; que tous les fidèles du monde entier l’honorent et le vénèrent comme le Père commun ; que le tombeau des Saints Apôtres est, comme de tout temps, l’objet d’un culte public ; que la vraie foi se perpétue et continue à produire des œuvres admirables ; qu’il y a encore sur la terre des âmes célestes par la pureté et l’innocence de leur vie ; que Dieu enfin a encore un grand nombre de bons serviteurs dans le sein de son Eglise.

“ Cette grande fête, tout en ranimant notre courage dans la pratique de nos devoirs religieux, doit d’ailleurs être pour tous pleine de grâces et de bénédictions. La raison en est facile à trouver, c’est que plus nous honorons les saints, et plus nous avons part à l’abondance des dons célestes que leur a accordés le Seigneur dans son infinie bonté.

“ Or cette année, les Bienheureux Apôtres Pierre et Paul vont être l’objet d’un culte plus solennel que jamais au jour consacré par l’Eglise à honorer leur mort si précieuse devant Dieu et si glorieuse aux yeux des hommes.

“ Car déjà tout s’ébranle dans le monde entier pour concourir à cette grande solennité. Le Chef suprême de l’Eglise, que le ciel inspire et dirige dans tous ses actes, a jugé qu’en rendant des honneurs extraordinaires aux fondateurs de la Religion chrétienne, au jour saint et heureux dans lequel, il y a dix-huit cents ans, ils remportèrent un si éclatant triomphe sur l’enfer, il obtiendrait, par leur puissante intercession, des grâces plus abondantes pour toute l’Eglise.

“ Plein de cette espérance il a fait entendre, par toute la terre, le son de la trompette Apostolique pour inviter tous les Evêques du monde entier à se réunir en aussi grand nombre que possible autour de lui, pour qu’avec l’aide du Seigneur et le secours de son auguste Mère ils puissent, le vingt-neuf Juin, faire ensemble la fête des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, avec une joie d’autant plus grande que ce sera un anniversaire centenaire de ce jour où Rome fut empourprée du glorieux sang de ces Princes de l’Eglise, et remplir ainsi le consolant devoir qui leur est imposé de visiter les sépulcres sacrés des Pères et des Maîtres de la vérité, Pierre et Paul, qui éclairent les âmes des fidèles et qu’il est vénérable et agréable de vénérer surtout au beau jour de leur fête qui se célèbre dans le monde entier avec toute la dévotion qu’elle mérite, mais

“ qui doit se faire à Rome avec une joie singulière afin que là où la mort
 “ des premiers Apôtres a été glorifiée, là aussi éclate la principale joie au
 “ jour de leur martyre.”

“ Ce sage Pontife a d'autant plus compté sur le secours du Tout-Puissant pour convoquer tous les Evêques de la Catholicité à cette fête, qu'elle ne saurait se célébrer que dans des jours de paix et de sérénité. Et cependant c'était au milieu des plus grands bruits de guerre que ce Prince pacifique faisait entendre sa voix pleine de charmes et de suavité. Ses yeux clairvoyants perçaient sans doute à travers l'épais brouillard qui enveloppait le monde entier et qui était d'autant plus menaçant que tout faisait craindre une guerre générale. Il a donc beaucoup espéré dans le Seigneur, son Dieu, et son espérance n'a pas été confondue puisqu'aujourd'hui toutes les nouvelles sont heureusement à la paix.

“ Mais ce sublime appel de tout l'Episcopat catholique à la grande fête de St. Pierre et de St. Paul a été entendu dans toutes les parties de ce vaste univers, puisqu'aux dernières nouvelles que Nous avons de Rome, quatre cents Evêques s'étaient fait annoncer et étaient attendus dans la Ville Sainte. Beaucoup d'autres sans doute de l'Italie et des pays voisins, qui n'avaient pas les mêmes raisons d'informer le Saint-Père de leur bonne volonté à répondre à son invitation, assisteront à cette grande solennité. Quant au nombre de prêtres et de laïques que la dévotion va conduire à Rome dans cette heureuse circonstance pour relever l'éclat et la majesté de cette fête, il est plus facile de se le figurer que d'en rendre compte.

“ Notre Saint-Père le Pape a eu une autre raison d'appeler ainsi auprès de Sa Personne sacrée tous les Evêques du monde qui pourraient, sans inconvénient, se rendre à Rome ; ça été d'ajouter toute la solennité possible à la Canonisation et à la Béatification d'un grand nombre de Martyrs, Confesseurs et Vierges dont les noms doivent être inscrits dans le Catalogue des Saints pour qu'ils puissent recevoir les honneurs de l'autel et devenir les protecteurs du peuple chrétien.

“ Car, comme Nous l'avons déjà fait observer, N. T. C. F., Notre Père commun est tout occupé de nos plus chers intérêts et il nous porte à tous l'amour le plus tendre, le plus sincère et le plus fort qu'un bon père puisse porter à ses enfants. Aussi, fait-il annoncer aux Evêques, en les invitant à cette fête religieuse, “ qu'il lui sera très-agréable de voir ses Frères
 “ s'unir à lui pour adresser ensemble leurs prières aux Saints du ciel qui
 “ déjà jouissent du bonheur éternel, afin que tous ces bienheureux, en
 “ étant touchés, obtiennent de Dieu, dans l'extrême danger dans lequel se
 “ trouvent les affaires politiques et surtout les affaires religieuses, la vic-
 “ toire sur l'ennemi de tout bien et la tranquillité continuelle pour l'Eglise
 “ militante.”

Ne vous semble-t-il pas, N. T. C. F., que dans cet Anniversaire séculaire la brillante lumière de l'éternité qui éclaira de ses feux célestes le

jour qui couronna les princes des Apôtres et ouvrit à ces pécheurs repentants un libre passage pour les cieux, sera plus resplendissante ? “ Decora lux æternitatis, auream diem irrigavit ignibus, Apostolorum quæ coronat principes, Reisque in astra liberam pandit viam.”

“ N'est-il pas visible qu'au milieu de tant de pompe et de solennité, chacun, traversant en esprit les dix-huit siècles qui nous séparent de cette glorieuse époque, se croira présent, dans les lieux où le Maître du monde et le Portier du ciel, où les Pères de Rome et les Juges des nations entrent, l'un par l'épée et l'autre par la croix, victorieux et couronnés de lauriers, dans l'assemblée des Saints qui jouissent de la vie bienheureuse. “ Mundi Magister, atque Cœli Janitor, Romæ Parentes, arbitrique gentium, per consis ille, hic per crucis victor necem, Vitæ senatum laureati possident.”

“ Que de cœurs émus, que de voix harmonieuses, que d'âmes pieuses vont s'unir dans ce jour à jamais glorieux pour la sainte Eglise, au Souverain-Pontife, au sacré Collège des éminents Cardinaux, aux grands et vertueux Evêques et Prélats du monde chrétien, pour chanter avec un enthousiasme nouveau : O heureuse Rome, qui avez été consacrée par le sang glorieux de ces deux Princes de l'Eglise, empourprée de ce sang, vous surpassez seule en beauté toutes les autres cités de l'univers. “ O Roma felix, quæ duorum Principum es consecrata glorioso sanguine ; horum cruore purpurata cæteras excellis orbis una pulchritudines.”

“ Avec quel accord mélodieux, tant de voix réunies ne chanteront-elles pas, sur le théâtre encore sanglant où ces deux Princes de l'Eglise livrèrent ce grand combat qui blessa à mort le paganisme qui régnait sur le trône des César : C'est aujourd'hui que Simon-Pierre est monté sur le gibet de la croix : c'est aujourd'hui que celui qui tient les clefs du ciel s'est envolé vers le Christ, comblé de joie et de bonheur : C'est aujourd'hui que Paul, l'Apôtre et la lumière du monde, en penchant sa tête pour la confession du nom de Jésus-Christ a reçu la couronne du martyr. “ Hodie Simon Petrus ascendit crucis patibulum : hodie clavicularius regni gaudens migravit ad Christum : hodie Paulus Apostolus lumen orbis terræ, inclinato capite pro Christi nomine martyrio coronatus est.”

Enfin, la majestueuse *Confession* qui renferme la moitié des corps de St. Pierre et de St. Paul et dans laquelle brûlent nuit et jour cent vingt-deux lampes, n'apparaîtra-t-elle pas dans ce grand jour aux yeux de tant de religieux pèlerins plus rayonnants de gloire et de beauté ? Le magnifique autel qui abrite ce riche tombeau, en s'élevant au-dessous de la grandiose coupole de la plus grande basilique du monde, ne brillera-t-il pas d'un éclat encore plus saisissant lorsque le Chef Suprême de l'Eglise y célébrera les saints mystères au milieu de tant de splendeurs et y proclamera le bonheur de tant de Saints qu'il invoquera le premier sur cet autel. La Chaire vénérable du haut de laquelle St. Pierre enseigna au monde toutes les vérités révélées de Dieu et qui est soutenue par les quatre grands Doc-

teurs de l'Église, ne répètera-t-elle pas dans ce jour fortuné les divins oracles qu'elle n'a cessé depuis dix-huit siècles de faire entendre au monde ?

“ Mais il ne faut pas l'oublier, N. T. C. F., toute cette solennité, toute cette pompe, toutes ces prières, tous ces chants, toutes ces cérémonies sont pour nous et doivent tourner à notre profit spirituel comme si nous étions à Rome, en partageant avec ceux qui ont été envoyés pour y déposer nos vœux, toutes les joies délicieuses de cette grande fête. Car les grâces et les bénédictions qui vont couler par torrents du cœur de notre Père commun vont arroser le monde entier. Or, plus nous nous y préparerons par des désirs enflammés et par de pieux exercices et plus nous participerons avec abondance à ces richesses spirituelles. C'était donc notre devoir de vous mettre en participation avec les actes religieux qui vont s'accomplir à Rome, et c'est ce que Nous avons intention de faire en vous adressant les présentes instructions sous forme de Mandement.

“ A CES CAUSES, le Saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis du Chapitre de Notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

1o. Aussitôt le présent Mandement reçu, chaque Prêtre dira à la messe en se conformant aux rubriques, la collecte des Saints Apôtres Pierre et Paul, telle qu'elle se trouve, au Missel, au jour de l'Octave de leur fête, excepté pendant la dite Octave. Cette Collecte tiendra lieu de celle pour le Pape. Tout le mois de Juin sera, par cette pratique, consacré à l'honneur de ces deux Princes de l'Église, dans l'action la plus solennelle de la Religion, savoir : le Saint Sacrifice de l'Autel. Nous demanderons à Dieu en récitant ces oraisons, de nous délivrer de tous les fléaux dont nous sommes menacés, par l'intercession de St. Pierre, qu'il a fait sortir du fond de la mer.

2o. Il se fera, dans toutes les Eglises et Chapelles de Notre Diocèse, une neuvaine à l'honneur des Saints Apôtres Pierre et Paul, aux heures jugées les plus convenables, laquelle commencera le vingt de ce mois et finira le vingt-huit, avec la Bénédiction solennelle du St. Sacrement chaque jour, en union avec ce pieux exercice qui se fait à Rome par Notre Saint Père le Pape et les fidèles de la Ville sainte ; et l'on y récitera les mêmes prières que nous avons fait publier à cette intention.

3o. La fête de St. Pierre et de St. Paul se célébrera, cette année, avec une solennité toute particulière ; et l'on pourra y gagner une indulgence plénière, que nous accordons, en vertu d'un Indult Apostolique, en se confessant, communiant et priant à l'ordinaire, selon les intentions du Souverain Pontife.

4. En vaquant à ces différents exercices religieux, chacun s'appliquera à demander, avec ferveur, que la foi catholique se propage en tous lieux ; que la Sainte Église Romaine soit reconnue et honorée comme la Mère et la Maîtresse de toutes les Eglises par tous les peuples de l'Univers, que le

Souverain Pontife remporte un éclatant triomphe sur tous les ennemis de la Religion, et que sa suprême autorité soit bénie, aimée et respectée par toutes les nations de la terre ; que le Sacré Collège des Eminents Cardinaux qui l'assistent dans le gouvernement de l'Eglise universelle, soit rempli de grâces, de lumières et de sagesse ; que tous les Evêques du monde soient dévorés d'un saint zèle, pour travailler à établir le règne de toutes les vertus chrétiennes dans la partie du troupeau confiée à leur sollicitude que tous les Pasteurs des âmes soient de plus en plus animés d'un saint désir de travailler à la sanctification de leurs ouailles ; que tout le peuple chrétien soit respectueusement fidèle à toutes les leçons que lui donnent ses Pasteurs, pour qu'il puisse toujours marcher dans les voies de la justice, de la piété et de la sainteté ; enfin, que tous ceux qui vivent dans le schisme, l'hérésie et l'infidélité aient le bonheur de rentrer dans le sein de l'Eglise, en renonçant à leurs funestes erreurs, pour qu'il n'y ait plus qu'une seule bergerie et un seul Pasteur.

50. Nous nous acquitterons dans ce jour de la St. Pierre du devoir de la reconnaissance envers Dieu pour les faveurs insignes qu'il Nous accorda, l'an dernier, en nous préservant des fléaux de la peste et de la guerre dont nous étions menacés. Nous chanterons à cette fin, avec des cœurs joyeux et reconnaissants, le jour de la St. Pierre, le *Te Deum*, à la Bénédiction solennelle du SS. Sacrement qui devra couronner cette grande solennité.

6. Afin que le Diocèse tout entier puisse s'unir aux augustes cérémonies qui auront lieu dans la Ville-Sainte, le sept Juillet, par la Canonisation de vingt-cinq bienheureux, et le quatorze, par la Béatification de deux cent quatre serviteurs de Dieu qui vont recevoir les honneurs de l'Autel, Nous célébrerons les offices de ces deux Dimanches avec plus de pompe, et nous donnerons la Bénédiction du SS. Sacrement ces jours-là, afin d'obtenir la protection spéciale de ces amis de Dieu qui, après avoir été nos frères ici-bas, sont devenus là-haut nos protecteurs.

EVENEMENTS DU MOIS.

SOMMAIRE.—Inquiétudes et misères en Italie.—Sécurité et prospérité à Rome.—Œuvre du St. Père.—Solution de la question du Luxembourg.—Exposition Universelle Intérêts des classes ouvrières.

Une des particularités les plus remarquables de la position nouvelle faite à l'Italie, c'est la supériorité des Etats Romains, depuis le commencement de la révolution, sur tous les Etats environnants. Les citoyens soumis au St. Père, n'ont pas eu de plus lourdes taxes à payer, le nombre des pauvres n'a pas augmenté, le commerce n'a pas été soumis à une récrudescente de faillites et de suspensions de paiements, les travaux publics et les

travaux particuliers n'ont cessé nulle part ; enfin, la prospérité matérielle a été aussi grande que possible, et même supérieure dans les États Romains à ce qui a pu se passer dans aucune autre province de l'Italie. Quant à la supériorité morale, qui a une bien autre valeur, puisque l'homme ne se nourrit pas seulement de pain, on sait ce qu'il en peut être, et les journaux nous montrent quelle différence il y a entre Rome et l'Italie de Victor-Emmanuel. En effet, les journaux nous apportent chaque semaine de tristes détails sur les excès que le gouvernement de Victor Emmanuel n'a pu réprimer dans les villes principales soumises à sa domination, et dont il n'a pu exempter les campagnes, mêmes les plus remarquables jusqu'à ce jour par la piété et la pureté des mœurs ; quels bienfaits la révolution a-t-elle donc apportés au nouvel état de choses qu'elle a inauguré ? Elle n'a jamais osé prétendre donner une somme plus grande de vérité que celle qui était déparée par l'enseignement religieux ; elle ne s'est pas vantée, il est vrai, de faire connaître des vertus meilleures que celles qui sont proclamées et déposées dans les écus par l'Église ; mais elle avait au moins affirmé que l'état social de l'Italie avait tout à gagner à un changement, et à un affranchissement de la direction morale et religieuse des anciens gouvernements unis à l'Église, et sous ce point de vue, si restreint qu'il soit, ses promesses ont été vaines, ses affirmations ont été démenties, et elle a fait reculer de plusieurs siècles les populations qui se sont fiées à elle. Au lieu de la prospérité, elle a introduit un état de misère que l'Italie n'avait jamais connu sous ses princes vraiment libéraux et débonnaires ; elle a même approfondi l'abîme en constituant une dette énorme, de telle manière, qu'on ne peut prévoir quand et comment les maux pourront être réparés ; les grandes fortunes sont sans consistance, les ouvriers sans travail, les contribuables écrasés d'un impôt toujours croissant, et le paupérisme, jusque-là inconnu, a déjà fait son apparition et multiplie chaque jour ses ravages. De là des révoltes acharnées en Sicile, le brigandage tout puissant dans l'ancien royaume de Naples, la misère à Florence et à Milan, et la pénurie la plus extrême dans tout le pays Vénitien.

Avec le nouvel état de choses ont été ruinées toutes les anciennes ressources, et l'on n'a pas su en créer d'autres ; on a, il est vrai, suscité des besoins jusque là inconnus, et on a anéanti les moyens de satisfaire les plus nécessaires et les plus légitimes.

Voici ce que dit M. de Carné dans le dernier numéro du *Correspondant* :
 “ L'évacuation française n'a eu jusqu'à ce jour aucun des résultats qu'il
 “ semblait très-naturel d'en attendre, et que tout le monde en attendait en
 “ effet. Le calme profond dans lequel Rome vit depuis trois mois, la sécu-
 “ rité du moins relative, et le bien-être matériel qui s'y rencontrent au
 “ milieu des agitations et des souffrances de l'Italie, ont singulièrement
 “ trompé tout le monde.”

Le St. Père, admirable de sérénité et de confiance dans la divine Providence, en même temps qu'il applique ses soins à l'administration générale de l'Eglise, a la sollicitude la plus grande pour le bonheur des populations qui lui sont confiées. Il a donné, et surtout depuis quelque temps, l'impulsion la plus grande aux travaux dans Rome ; ce que l'on se borne de faire ailleurs pour l'avantage de quelques particuliers, lui, il l'applique aux œuvres d'utilité publique ; il déblaye l'ancienne Rome, et il a procuré l'augmentation de tous ces grands chefs-d'œuvres qui attirent le monde entier. Il fait consolider les anciennes églises, et il leur fait rendre par les peintres, les mosaïstes, et les doreurs toute leur splendeur primitive ; une armée d'ouvriers est enrôlée pour accomplir en même temps les travaux les plus multipliés. La voie Appienne a été rendue à la circulation, et les déblaiements ont dégagé tous ces magnifiques mausolées qui l'ornaient. Le sol du Transtévère a été complètement retourné, et a mis au jour d'admirables trésors ; la ville d'Ostie est sortie du sein des sables avec toutes ses splendeurs d'autrefois, et M. de Carné affirme qu'elle prépare à Pompéi une concurrence peut-être victorieuse. Le palais des Césars a été exhumé tout entier au mont Palatin, grâce aux libéralités du gouvernement français qui en a acquis la propriété. Les Catacombes sont l'objet d'immenses travaux, tandis qu'un nouveau musée chrétien a été fondé au Vatican, afin de pouvoir recueillir les trésors que l'on découvre chaque jour. Ce sera comme une réunion complète des chefs-d'œuvres de l'art depuis les premiers temps du Christianisme jusqu'à nos jours, et les admirateurs de l'art chrétien, grâce à l'impulsion du St. Père, trouveront là les plus nombreux et les plus magnifiques modèles enfantés aux siècles de foi. Outre cela, un travail de restauration intelligente des Eglises a été entrepris, qui occupe des légions d'ouvriers et d'artistes, et qui, au point de vue de l'art, va donner à Rome une importance incomparablement plus grande que celle qu'elle a eue jusqu'à ce jour, et telle que tous ceux qui ont été la visiter pour contempler ses beautés, s'ils veulent avoir une idée des trésors qu'elle renfermait, et que les siècles avaient défigurés, peuvent recommencer ce voyage avec un profit tout nouveau.

Les basiliques Constantinienes, si altérées dans leurs parties principales par la suite des âges, vont voir resplendir leur beauté première dans sa plus sévère vérité. Les Dominicains du Couvent de la Minervè, sous l'impulsion de leur général, le Rév. Père Jandel, français, ont restitué à leur Eglise son vrai caractère du XIII^e siècle ; le même travail va être appliqué aux églises des différents âges, et Rome va acquérir par ces nouveaux travaux une importance telle, que l'on peut dire que la valeur des trésors qu'elle renferme aura au moins doublée. Tout était préparé depuis longtemps pour cette renaissance des siècles chrétiens au point de vue de l'art, les plus grands savants en avaient fait une étude attentive ; les préjugés enfantés par le protestantisme et le philosophisme avaient disparu.

Les plus admirables artistes en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre, M. Ingres, M. Pugin, Cornelius, Overbeck, etc., etc., ont formé des légions d'artistes qui savent comprendre ces merveilles et les exécuter admirablement, et Rome, par l'impulsion qu'elle donne en ce moment à ces travaux de restauration archaïque des chefs-d'œuvres chrétiens, va avoir un nouveau titre à la reconnaissance de la postérité, et un attrait encore plus grand pour l'empressement des visiteurs intelligents, à quelque dénomination qu'ils appartiennent. On sait quels immenses travaux dans ce genre ont accompli, même les protestants anglais et Allemands. Les uns ont restauré splendidement toutes les vieilles basiliques de l'Angleterre, les autres achèvent en ce moment la magnifique Cathédrale de Cologne, qui est un cadeau du roi de Prusse à ses sujets catholiques.

Ces améliorations dans la métropole ne sont qu'un des signes de l'énergie et de l'activité que le St. Père sait si bien déployer pour le gouvernement de l'Eglise universelle. Par les soins du St. Père la hiérarchie catholique est établie, nous dit M. de Carné, dans des pays où jusqu'à présent on croyait qu'elle ne pourrait pénétrer. Bien plus, en un temps de scepticisme, l'Eglise n'a pas craint de présenter un dogme nouveau à la foi de deux cent millions d'hommes. Depuis qu'on a taxé l'Eglise de stérilité, ses fils ont versé dans l'extrême Orient autant de sang qu'il en coula dans les amphithéâtres. En face de la démocratie qui méconnaît l'Eglise, celle-ci a placé sur les autels, avec des pompes que les rois ne sauraient égaler, de pauvres servantes, des bergères, des mendiants, d'obscurs confesseurs de la foi. Enfin dans ce siècle désaccoutumé de l'obéissance, le St. Père n'a qu'un mot à dire pour qu'au dix-huitième centenaire du crucifiement de Pierre, les Evêques, les Prêtres et les fidèles s'empressent vers Rome d'où ils rapporteront une bénédiction qui ira s'étendre jusqu'aux extrémités de la terre, et qui aura une force supérieure à celle des puissances conjurées contre la vérité.

L'affaire du Luxembourg a été terminée d'une manière qui peut satisfaire tous ceux qui désirent quelque trêve aux luttes qui occupent le monde depuis la seconde moitié du siècle. Depuis ce temps, de grandes luttes et une multitude de petits conflits ont eu lieu, et la France a fourni une assez large part de dévouement et d'action à ces différents événements, pour qu'on ne trouve pas mauvais qu'elle s'occupe aussi des intérêts du commerce, de l'industrie et qu'elle n'abrége pas le temps destiné d'avance à l'Exposition universelle. C'est ce qui aura donc lieu ; cette année on fera trêve aux conflits guerriers, on recevra pacifiquement les anciens adversaires de la France, et pour montrer qu'on ne craint pas absolument les idées et les souvenirs militaires, la réception a lieu sur le Champ-de-Mars ; mais quelle que soit l'humeur guerrière de certains esprits, on peut se souvenir que la guerre est une extrémité redoutable, à laquelle on ne doit se résigner que pour les plus graves motifs. Nous avons vu exprimer sérieu-

sement, dans des journaux réputés graves, des axiomes tels que celui-ci : la France est un pays éminemment militaire, il n'est plus rien du moment qu'il n'a pas évidemment le premier rang dans le monde, etc., etc. . . On ne peut rien dire de plus déraisonnable, c'est assimiler une grande nation qui a le sceptre de l'intelligence et une supériorité généralement reconnue dans tous les genres, à un vulgaire champion de carrefour. Ceux qui conseillent à la France ce rôle, ne sont peut-être pas aussi soucieux de sa gloire qu'ils voudraient bien le paraître. Il vaut mieux régler les intérêts du commerce et de l'agriculture et donner à la nombreuse classe des ouvriers et des agriculteurs tous les encouragements qu'ils peuvent légitimement désirer, plutôt que d'ajouter quelques fleurons de plus à la gloire de l'armée qui a fait suffisamment ses preuves depuis dix ans.

Ces grandes fêtes de l'industrie, telles que l'Exposition Universelle, répondent aux intérêts des classes les plus nombreuses et les plus méritantes de la société, c'est-à-dire les classes ouvrières ; ce n'est pas en surexcitant les passions militaires dans un pays en tout temps et sous quelque prétexte que ce soit que l'on travaille le plus sûrement à la prospérité générale, mais c'est en donnant aux classes qui travaillent des occasions fructueuses de faire connaître le résultat de leurs travaux, de leurs recherches et de leurs efforts. De même que ce n'est pas non plus en soulevant ceux qui travaillent contre ceux qui font travailler que l'on arrivera à aucun bien réel. Aux émeutes de 1848 préparées par les mauvaises doctrines des socialistes ont succédé les grands travaux et l'organisation commerciale, et l'on peut voir la différence des résultats. Les essais des socialistes ruinaient la France, tandis que les principes fondés sur la justice et la vérité l'ont amené à un degré de prospérité notable. Outre l'habileté professionnelle des ouvriers et des industriels, le gouvernement en France cherche à développer en même temps les idées saines et les vrais principes qui doivent diriger le commerce et l'industrie. On répand partout la connaissance des idées économiques ; on a fondé des chaires d'économie politique, dans un grand nombre de villes, et cette science est mise au nombre de celles que l'on croit le plus indispensable aux progrès d'une société bien organisée. En même temps que le P. Félix a montré les rapports qui existaient entre l'Évangile et une saine économie politique, on a établi des chaires d'économie politique dans toutes les facultés de droit, et même la *Revue Contemporaine* du mois dernier affirme qu'actuellement cet enseignement est introduit dans les grands séminaires et fait l'objet d'un cours particulier.

Nous avons vu dernièrement, en notre pays du Canada, un exemple remarquable de ce progrès des saines connaissances ; on a soulevé ces questions dangereuses de l'augmentation des salaires dans les classes ouvrières, et on a, à cette occasion, exposé les mêmes théories qui, dans tous les autres pays, n'ont produit que la ruine du commerce et l'anéantissement de l'industrie. Mais aussitôt, dans les principaux organes de l'opinion publique,

dans la *Minerve*, dans l'*Ordre*, dans l'*Événement*, etc., les vrais principes ont été exposés avec la plus grande force, et avec une telle clarté, que nous ne doutons pas que les esprits les plus prévenus et les plus étrangers jusque là aux lois de l'organisation sociale ne puissent facilement comprendre leurs plus précieux et leurs plus pressants intérêts.

Ce qu'il faut aux ouvriers outre l'habileté professionnelle, c'est donc la juste appréciation des lois sur lesquelles reposent les plus grands progrès commerciaux et industriels. Ce serait un assez mince résultat que de faire éclairer la ville, la nuit, par une population ouvrière, portant des flambeaux à la main : mais ce qui est vraiment utile c'est de porter la lumière dans leur intelligence par les saines notions que renferment les bons traités de la science sociale et de combattre les rêveries et les utopies socialistes qui n'ont jamais su que compromettre les progrès et la sécurité de la société.

CIRCULAIRE DE MGR. DE TLOA, ADRESSÉ AU CLERGÉ DE L'ARCHIDIOCESE DE QUÉBEC.

“ Au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de l'Archidiocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

“ Sa Majesté, Notre Gracieuse souveraine, vient d'émaner une proclamation, par laquelle il est statué, en vertu d'un acte du Parlement Impérial, qu'à dater du premier juillet prochain, les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick formeront une union fédérale sous le nom de “ Puissance du Canada.” L'Etat ainsi érigé aura une législature générale qui s'occupera des grands intérêts de tout le territoire confédéré ; mais il sera divisé en quatre provinces distinctes, dont chacune aura sa législature locale pour ce qui concerne ses intérêts particuliers. C'est ainsi que le Bas-Canada, désormais séparé du Haut, formera, sous le nouveau régime, une province séparée qui sera nommée “ la Province de Québec.”

“ Cet ordre de choses ayant été établi par l'autorité compétente, à la demande même de nos représentants dans la législature canadienne, il ne nous reste plus, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, qu'à nous y soumettre de bon cœur ; c'est même pour tous un devoir de conscience. Si, depuis plus d'un siècle que notre pays a été cédé à la Grande-Bretagne, la forme de notre Gouvernement a varié à plusieurs reprises, souvenons-nous que l'essence de l'autorité ne varie pas, mais qu'elle reste toujours la même. L'autorité est nécessaire au maintien de toute société humaine, et l'expérience nous démontre, plus que jamais, dans quels malheurs tombent les peuples qui osent la rejeter.

“ N’oublions pas, N. T. C. F., l’origine toute divine de cette autorité, que l’on a si souvent méconnue dans notre prétendu siècle de lumières. C’est à Dieu qu’il faut faire remonter la source : c’est lui qui la délègue aux hommes, pour la conservation de la société qui est sortie de ses mains. “ A Dieu seul, dit l’apôtre St. Jude, appartient la domination et l’empire “ (v. 25.)” “ C’est par moi, dit le Seigneur dans le livre des proverbes, “ que les Rois règnent, et que les législateurs font de justes lois (VIII, 5).” Jésus-Christ nous apprend nos devoirs envers l’autorité en disant : “ Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu (S. Math. “ XXII, 21).” “ Que toute personne, dit S. Paul, soit soumise aux “ puissances supérieures, car il n’est point de puissance qui ne vienne de “ Dieu. Et celles qui sont ont été réglées et ordonnées par lui. Ainsi, “ celui qui résiste aux puissances, résiste à l’ordre de Dieu même (Rom. “ XIII, 1, 2.)” Et pour nous convaincre davantage, il ajoute : “ C’est “ pourquoi il est nécessaire de vous y soumettre, non seulement par la “ crainte du châtement, mais par devoir de conscience (Ibid. 5.)”

Ainsi donc, N. T. C. F., comme l’union fédérale qui vient de s’opérer émane de l’autorité légitime, vous regarderez comme loi, et vous obéirez à l’ordre de Dieu, en l’acceptant en toute sincérité. Il est, d’ailleurs, de votre intérêt, comme c’est pour vous un devoir de conscience de le faire, pour qu’elle puisse contribuer à la prospérité commune, et procurer par là l’avantage des individus. Bientôt vous serez appelés à choisir ceux qui, soit dans le parlement fédéral, soit dans le parlement provincial, devront travailler à mettre en pratique la nouvelle constitution. Vous vous garderez donc de donner vos voix à des hommes disposés à la combattre ou à mettre des entraves à son fonctionnement, mais vous les donnerez à des citoyens éprouvés et reconnus comme ayant à cœur de la faire servir au plus grand bien du pays.

(A continuer.)